



itfc

Société Internationale
Islamique de Financement
du Commerce

RENFORCER LE COMMERCE POUR **STIMULER LA** **CROISSANCE**



RAPPORT ANNUEL **2025**

Sommaire

PAGE
01

INTRODUCTION



PAGE
06

CHAPITRE 1 :

L'empreinte de l'ITFC
dans le financement
du commerce et le
développement

PAGE
12

CHAPITRE 2 :

Renforcer le
commerce pour
stimuler la croissance



PAGE
18

CHAPITRE 3 :

Élaborer des solutions
pour le commerce et
le développement
économique

PAGE
27

CHAPITRE 4 :

Renforcer les
partenariats



PAGE
30

CHAPITRE 5 :

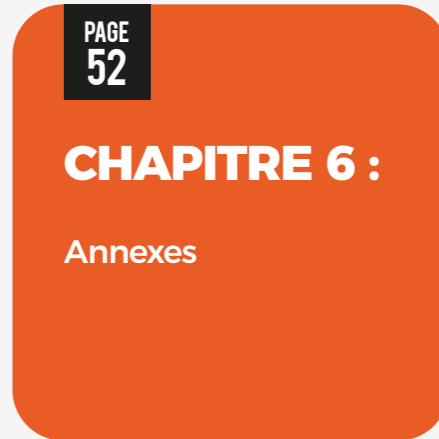
États financiers
audités de 2025



PAGE
52

CHAPITRE 6 :

Annexes



Introduction



Lettre du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

LETTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Son Excellence le Président

Assemblée générale de la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce

Assalamu Alaikum wa Rahmatullahi wa Barakatuh

Monsieur le Président,

Au nom du Conseil d'administration de la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (ITFC), j'ai l'honneur de présenter aux membres estimés de l'Assemblée générale le Rapport annuel de l'ITFC pour l'année 2025, conformément à l'article 26(1) des Statuts.

Le présent rapport complet présente un aperçu détaillé des activités, des réalisations et des états financiers audités de l'ITFC pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Cordialement,

Dr. Muhammad Al Jasser
Président du Conseil d'administration



Message du Directeur général

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (ITFC) pour l'année 2025. Ce rapport présente les résultats opérationnels et financiers de la société au cours de l'année 2025 et met en avant sa contribution continue à la croissance tirée par le commerce dans les pays membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI).

Au cours de cette année 2025, le contexte économique mondial s'est caractérisé par une reprise progressive des flux commerciaux internationaux dans un climat d'incertitude accrue. Bien que les pressions inflationnistes se soient atténuées sur plusieurs marchés et que les chaînes d'approvisionnement aient continué à se normaliser, les économies en développement ont continué à faire face à des conditions de liquidité restreintes et à des déficits persistants en matière de financement du commerce. Ces défis ont renforcé l'importance du rôle de l'ITFC dans la fourniture de financements fiables et conformes à la charia dans le but de soutenir les importations stratégiques, d'aider les exportateurs et de permettre au secteur privé de participer efficacement aux marchés régionaux et mondiaux.

En dépit de ces circonstances, l'ITFC est restée fermement attachée à son mandat en tant que branche de financement du commerce du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID). Conformément à notre stratégie, nous avons continué à mettre l'accent sur l'impact – mesuré à l'aune de la capacité de nos interventions à stimuler les flux commerciaux, à favoriser le développement du secteur privé et à renforcer l'intégration régionale.

En 2025, l'ITFC a approuvé des opérations de financement du commerce totalisant 9,30 milliards de dollars, couvrant 144 opérations dans 25 pays membres,

avec des décaissements globaux atteignant 7,50 milliards de dollars. Ces chiffres ont porté le montant cumulé des approbations depuis la création de l'ITFC en 2008 à 92 milliards de dollars, prouvant par-là l'ampleur et la constance de la contribution de la Société aux résultats économiques tirés du commerce. Il est important de noter qu'une part substantielle des approbations annuelles a directement soutenu le commerce intra-OCI, tandis que 37 % du portefeuille a été orienté vers les pays membres les moins avancés (PMA), contribuant ainsi à garantir l'accès aux produits de première nécessité, à soutenir les entreprises et à améliorer les moyens de subsistance.

L'intégration du secteur privé, en particulier le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), a toujours été une priorité essentielle. Les PME restent le pilier de l'emploi et de la création de valeur sur nos marchés, mais elles sont confrontées à des contraintes persistantes pour accéder à un financement commercial structuré et conforme à la charia. L'ITFC a comblé ces lacunes grâce à des instruments ciblés, en particulier le financement par Mourabaha, des lignes de financement avec des banques partenaires, des solutions commerciales structurées et la mobilisation de fonds par le biais de syndications. Depuis sa création, 19,60 milliards de dollars ont été déployés auprès de clients du secteur privé et de PME, permettant ainsi aux entreprises de s'approvisionner en intrants et de prendre part plus efficacement aux marchés régionaux et mondiaux.

En matière de développement du commerce, l'ITFC a renforcé sa collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux dans le but de consolider l'écosystème qui soutient le commerce durable. Des initiatives phares en cours, telles que le programme des Ponts du Commerce Arabo-Africain (AATB) et l'Initiative d'Aide au Commerce pour les États Arabes (AFTIAS 2.0),

L'ITFC a approuvé des opérations de financement du commerce totalisant

9,30
milliards de dollars

des décaissements globaux atteignant

7,50
milliards de dollars

des approbations depuis la création de l'ITFC en 2008 à

92
milliards de dollars

ont mis en œuvre des programmes de renforcement des capacités, d'assistance technique et de connectivité des marchés, conçus pour réduire les barrières commerciales et ouvrir de nouveaux corridors. Ces interventions intégrées continuent de promouvoir, entre autres, l'autonomisation des femmes, la participation des jeunes et la compétitivité du secteur privé, amplifiant ainsi les résultats de développement du financement de l'ITFC.

En 2025, la gouvernance solide et la gestion financière prudente de la Société se sont traduites par la confirmation par Moody's de la notation de crédit à long terme A1 avec une perspective stable, soutenue par le solide appui institutionnel du Groupe de la BID. Parallèlement, l'ITFC s'est classée n° 1 en tant que teneur de livre mondial et arrangeur principal mandaté (MLA) dans les classements 2025 de Bloomberg et LSEG Data & Analytics sur les syndications islamiques, montrant ainsi son expertise reconnue en matière de structuration et sa crédibilité dans l'acheminement de capitaux internationaux vers des solutions de financement du commerce islamique de haute qualité pour les pays membres.

L'ITFC, s'appuyant sur les fermes performances réalisées dans le cadre de son précédent plan quinquennal, élabore actuellement une nouvelle Stratégie d'entreprise quinquennale alignée sur le Cadre stratégique décennal (2026-2035) récemment adopté par le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), et qui définit l'orientation stratégique à long terme du Groupe. L'année 2025 marque la fin de la stratégie actuelle de l'ITFC et la transition vers une nouvelle phase stratégique alignée sur le cadre stratégique du Groupe de la BID. À l'avenir, l'ITFC restera fermement concentrée sur son objectif principal, qui est de fournir des solutions commerciales efficaces à ses pays membres. Nous continuerons à

fournir des financements commerciaux fiables et conformes à la charia qui soutiennent les secteurs clés et les besoins prioritaires de nos marchés, tout en faisant progresser des interventions intégrées de développement du commerce qui renforcent les capacités institutionnelles, améliorent la connectivité des marchés et favorisent une intégration régionale plus poussée.

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à notre Conseil d'administration, à la Banque Islamique de Développement, ainsi qu'à nos pays membres et à nos partenaires pour leurs conseils et leur confiance sans faille. Je remercie également l'équipe de l'ITFC pour son dévouement et son engagement tout au long de l'année 2025. Ensemble, nous continuerons à soutenir une croissance inclusive et durable dans l'ensemble de nos pays membres, conformément à notre mandat qui consiste à promouvoir le commerce et à améliorer les conditions de vie.

Cordialement,

Ing. Adeb Yousof Al-Aama
Directeur général
Société Internationale Islamique de Financement
du Commerce (ITFC)

CONSEIL D'ADMINISTRATION



S.E. Dr. Muhammad Al Jasser
Président du Conseil d'administration



S.E. Dr. Hamad Bin Suleiman Al Bazai
BID



M. Md. Shahriar Kader Siddiky
BID



M. Zekeriya Kaya
Groupe A (Asie)



M. Saad Mohammed Al-Rashidi
Groupe C (Pays arabes)



M. Ahmed Mohamed Abdelmoneim
Groupe B (Afrique)



M. Ali Abdullah Sharafi
BID



M. Faisal M. Alsharif
Arabie saoudite



M. Mohamadou Lawal
Groupe B (Afrique)



M. Abdullah S. Alsakran
Groupe D (Institutions financières)



M. Abdel Hamid Aboumoussa
Groupe D (Institutions financières)

DIRECTION DE L'ITFC



Ing. Adeb Yousof Al-Aama
Directeur Général



Nazeem Noordali
Directeur de l'Exploitation
Responsable du Pôle
Solutions Commerciales



Ibrahima Soumah
Directeur des Risques



Abou Jallow
Conseiller principal auprès du DG
Directeur par intérim,
Communication d'entreprise



Ahmed Jan
Directeur, Trésorerie



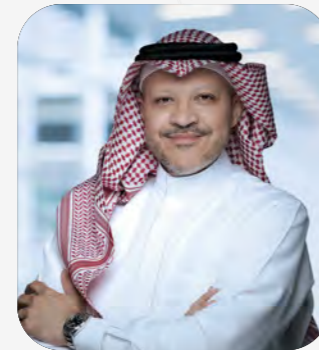
Saif Zawaneh
Directeur, Crédit



Ahmad Sabbagh
Directeur, Excellence
numérique et d'entreprise



Mohammad Hafiz Emrith
Conseiller auprès du DG



Nasser Al-Thekair
Directeur, Commerce et
développement commercial
Directeur par intérim, Stratégie



Abdihamid Abu
Directeur, Financement
du commerce



Emad Attallah
Directeur, Opérations



Rana Hassan Fatani
Directrice, Ressources
humaines et culture



Najeeb Rana
Directeur, Audit interne



Muhammad Taimoor Chaudhary
Directeur, Finances

FAITS MARQUANTS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS - 2025

DÉBUT DES ACTIVITÉS
10 JANVIER 2008

SIÈGE SOCIAL
DJEDDAH, ARABIE SAOUDITE

MEMBRE
GROUPE DE LA
ISDB BANQUE ISLAMIQUE
DE DÉVELOPPEMENT

MANDAT
CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PAYS MEMBRES PAR LA PROMOTION DU COMMERCE

CAPITAL AUTORISÉ
4 MILLIARDS DE DOLLARS

CAPITAL SOUSCRIT
858,69 MILLIONS DE DOLLARS

CAPITAL LIBÉRÉ (VALEUR NOMINALE)
747,16 MILLIONS DE DOLLARS

MONTANT CUMULÉ DES FINANCEMENTS COMMERCIAUX APPROUVÉS DEPUIS LA CRÉATION (2008-2025)
92,10 MILLIARDS DE DOLLARS

DÉCAISSEMENTS CUMULÉS AU TITRE DU FINANCEMENT DU COMMERCE DEPUIS LA CRÉATION (2008-2025)
77,70 MILLIARDS DE DOLLARS

APPROBATIONS DE FINANCEMENT DU COMMERCE POUR 2025
9,35 MILLIARDS DE DOLLARS

DÉCAISSEMENTS EN 2025
7,53 MILLIARDS DE DOLLARS

APPROBATIONS PAR SECTEUR DEPUIS LA CRÉATION (2008-2025)

ÉNERGIE		ALIMENTATION ET AGRICULTURE	
ASIE ET MOYEN-ORIENT	AFRIQUE ET AMÉRIQUE LATINE	ASIE ET MOYEN-ORIENT	ASIE ET MOYEN-ORIENT
45,40	14,70	11,70	4,50
MILLIARDS DE DOLLARS	MILLIARDS DE DOLLARS	MILLIARDS DE DOLLARS	MILLIARDS DE DOLLARS

APPROBATIONS PAR RÉGION EN 2025

ASIE ET MOYEN-ORIENT	6,67 MILLIARDS DE DOLLARS
AFRIQUE ET AMÉRIQUE LATINE	2,67 MILLIARDS DE DOLLARS

AUTORISATIONS PAR RÉGION DEPUIS LE LANCEMENT (2008-2025)

ASIE ET MOYEN-ORIENT	67,60 MILLIARDS DE DOLLARS
AFRIQUE ET AMÉRIQUE LATINE	24,40 MILLIARDS DE DOLLARS

APPROBATIONS PAR SECTEUR 2025

ÉNERGIE	ALIMENTATION ET AGRICULTURE	FINANCE
6,47	1,57	1,20
MILLIARDS DE DOLLARS	MILLIARD DE DOLLARS	MILLIARD DE DOLLARS

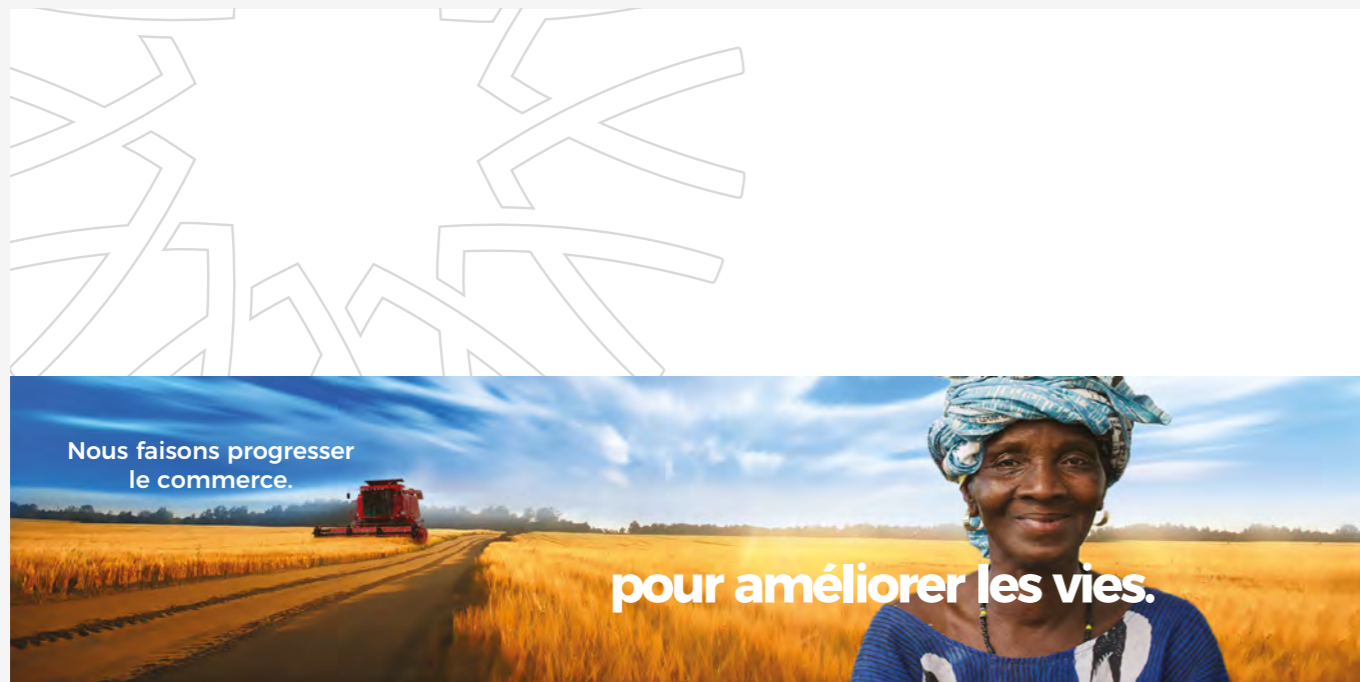
SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ EN 2025
1,35 MILLIARD DE DOLLARS

SOUTIEN AU COMMERCE INTRA-OCI EN 2025
7,79 MILLIARD DE DOLLARS

NOMBRE DE PAYS MEMBRES FINANCÉS EN 2025
25

NOMBRE D'OPÉRATIONS EN 2025
144

32% PART DU PORTEFEUILLE DES PAYS À FAIBLE REVENU ET EN DÉVELOPPEMENT (LDMC) EN 2025



La Société internationale islamique de financement du commerce (ITFC) est membre du Groupe de la Banque islamique de développement (BID).

Elle a été créée dans le but principal de promouvoir le commerce entre les pays membres de l'OCI, ce qui contribuerait à terme à l'objectif global d'amélioration des conditions socio-économiques des populations à travers le monde. Depuis le début de ses activités en janvier 2008, l'ITFC a fourni plus de 92 milliards de dollars américains de financement aux pays membres de l'OCI, ce qui en fait le principal fournisseur de solutions commerciales répondant aux besoins de ces pays membres.

Ayant pour mission de devenir un catalyseur du développement commercial pour les pays membres de l'OCI et au-delà, la société aide les entités des pays membres à obtenir un meilleur accès au financement du commerce et leur fournit les outils nécessaires au renforcement des capacités commerciales, ce qui leur permet d'être compétitives sur le marché mondial.

VISION
 L'ITFC est le principal fournisseur de solutions commerciales répondant aux besoins des pays membres de l'OCI.

MISSION
 L'ITFC est un catalyseur du développement du commerce entre les pays membres de l'OCI et au-delà.

01

L'empreinte de l'ITFC dans le financement du commerce et le développement

Étapes clés pour 2025

financement du commerce

Dans le cadre de sa Stratégie 2.0, l'ITFC a intensifié ses efforts pour diversifier son portefeuille de financement du commerce et ce, en développant ses opérations dans les domaines de l'agriculture/sécurité alimentaire et du secteur privé, en étendant ses activités à de nouveaux secteurs et en accueillant de nouveaux pays membres.



Les approbations de financement du commerce de l'ITFC se sont élevées à 9,30 milliards de dollars, couvrant 144 opérations dans 25 pays.



Les approbations de financement du commerce intra-OCI se sont élevées à 7,70 milliards de dollars.



La part des pays membres à faible revenu et en développement (LDMC) dans le portefeuille de financement du commerce s'est élevée à 32 %.



Les approbations hors du secteur de l'énergie (agriculture et sécurité alimentaire, finance, santé et autres) ont atteint 11 % du portefeuille total (2,80 milliards de dollars).



L'ITFC a continué à participer à des réunions de haut niveau avec les gouvernements dans le but de renforcer son soutien en fonction des besoins des pays membres.

Des programmes nationaux et des plans de financement annuels ont été signés avec les trois pays suivants :



Bangladesh
2,75 milliards de dollars (plan annuel)



Égypte
1,50 milliard de dollars (programme de travail annuel)



Sénégal
2 milliards d'euros (accord-cadre)



L'ITFC a accueilli 18 nouveaux clients provenant d'Algérie, du Bangladesh, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, de Djibouti, d'Égypte, du Maroc, de Turquie et d'Ouzbékistan.

du secteur privé

1,35 milliard de dollars

couvrant les entreprises et la coopération avec les institutions financières pour soutenir les PME dans sept pays, à savoir : l'Algérie, le Bangladesh, le Cameroun, l'Égypte, le Maroc, la Turquie et l'Ouzbékistan.

Les confirmations de lettres de crédit

(opérations non financées)

ont atteint

1,60 milliard de dollars

à la suite de l'expansion réussie de ce service depuis 2022.

Contribution de l'ITFC au Programme de sécurité alimentaire (FSRP) du Groupe de la BID

les approbations entre mi-2022 et fin 2025 ont dépassé

6,40 milliards de dollars

Impact sur le développement

(empreinte dans les pays membres)

L'ITFC a poursuivi l'intensification de ses opérations de développement du commerce en 2025, en renforçant la compétitivité commerciale, en développant les capacités d'exportation et en soutenant des chaînes de valeur résilientes dans les pays membres.

Principaux résultats



63

Interventions de développement commercial mises en œuvre



37

Pays membres touchés



2,445

Bénéficiaires formés



32%

Femmes bénéficiaires

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE



Programmes phares

AfTIAS 2.0, AATB, TCCA+ et le programme pour les PME ont continué à mener des interventions de développement commercial à plus grande échelle visant à soutenir la compétitivité à l'exportation et la coopération commerciale régionale.



Solutions commerciales intégrées

Des programmes de soutien intégrés au niveau national ont été mis en œuvre au Burkina Faso, au Cameroun, en Indonésie, au Kazakhstan et en Ouzbékistan, combinant le financement du commerce et l'assistance technique liée au commerce pour un commerce durable.



Interventions ciblées

Des initiatives d'assistance technique ciblées ont répondu à des besoins spécifiques en matière de développement commercial, notamment :

- AfCFTA Nigeria - Commerce numérique
- Commerce des services de l'OMC en Afrique francophone
- Facilitation des échanges en Afrique de l'Ouest - Phase I
- AfCFTA Comores - Comment exporter
- Liens inversés entre le Sénégal et l'Indonésie
- Projet pilote sur l'échange électronique de certificats d'origine au sein de l'UEMOA



Domaines d'impact sur le développement

Les interventions ci-dessus ont aidé les pays membres à progresser dans les domaines suivants :

- Écosystèmes du commerce numérique
- Développement du commerce des services
- Facilitation des échanges et commerce sans papier
- Préparation des PME à l'exportation et accès aux marchés
- Sensibilisation au financement du commerce islamique
- Coopération Sud-Sud

Collectivement, ces initiatives ont renforcé la compétitivité commerciale et la résilience économique, en particulier dans les chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires, l'accès aux marchés d'exportation et les secteurs commerciaux liés à l'énergie.

ORIENTATION FUTURE DE L'ITFC

Alors que la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (ITFC) achève sa Stratégie d'entreprise 2.0 (2021-2025), l'année 2025 marque une transition vers une nouvelle stratégie d'entreprise quinquennale (2026-2030) alignée sur le Cadre stratégique décennal (2026-2035) du Groupe de la Banque Islamique de Développement (Groupe BID). Cette transition s'appuie sur un bilan de performances solide et permet à la Société de répondre aux priorités en constante évolution au niveau mondial, régional et des pays membres.

Dans le futur, l'ITFC sera toujours fidèle à son mandat qui consiste à promouvoir le commerce et à améliorer les conditions de vie, tout en s'adaptant à un environnement commercial mondial plus complexe. Les pays membres de l'OCI continuent de faire face à des déficits structurels en matière de financement du commerce, à la volatilité géopolitique et des marchés, ainsi qu'à des demandes croissantes liées à la sécurité alimentaire, à la transition énergétique et à la diversification économique. Dans ce contexte, l'ITFC maintiendra son rôle anticyclique et catalyseur, en fournissant des solutions fiables de financement du commerce conformes à la charia, parallèlement à un soutien intégré au développement du commerce.

Dans les cinq prochaines années, l'ITFC vise à renforcer sa position de partenaire de choix pour les solutions commerciales des pays membres de l'OCI, tout en soutenant la croissance pour accroître l'impact sur le

développement. La Société renforcera ce rôle en restant un fournisseur fondamental de financement du commerce islamique, en soutenant la résilience commerciale, en facilitant la coopération commerciale intra-OCI et en continuant à mobiliser des ressources à grande échelle.

L'ITFC continuera à donner la priorité aux secteurs stratégiques essentiels à la résilience des pays membres, en particulier l'énergie, l'alimentation et l'agriculture, ainsi que le développement du secteur privé, y compris les PME. En même temps, la Société élargira le financement du commerce intra-OCI, approfondira l'intégration régionale et renforcera les chaînes de valeur grâce à une meilleure coordination entre les initiatives de financement du commerce et celles de développement commercial.

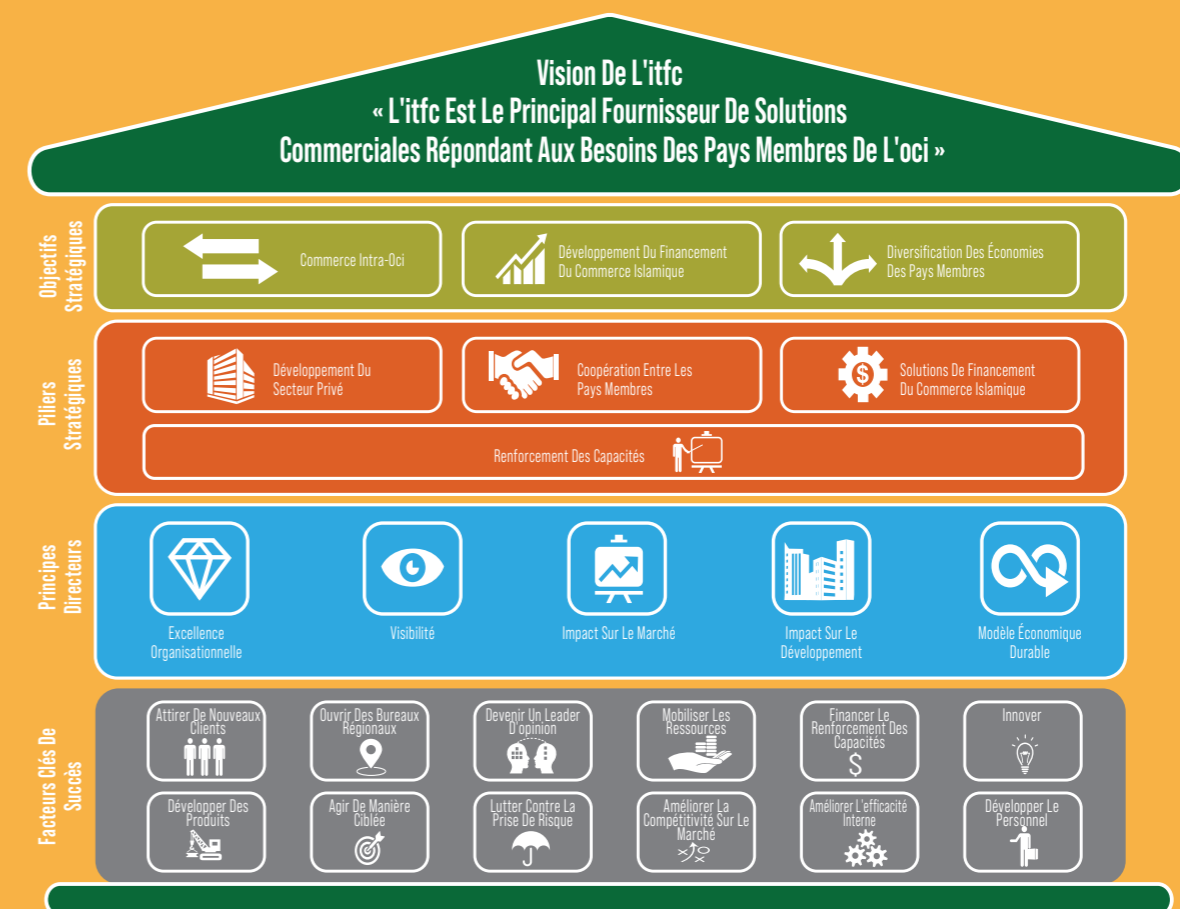
En se basant sur son solide profil de crédit, ses partenariats et son expertise en matière de structuration, l'ITFC renforcera encore la résilience de son bilan et la diversification de ses financements, tout en faisant progresser la numérisation, l'innovation en matière de produits et les cadres de performance fondés sur les données afin d'améliorer l'efficacité et la portée auprès des clients.

Au total, l'ITFC entame sa prochaine phase stratégique avec des bases solides et un engagement clair à fournir des solutions commerciales évolutives ayant un impact mesurable sur le développement.

Une feuille de route stratégique sur dix ans couronnés de succès

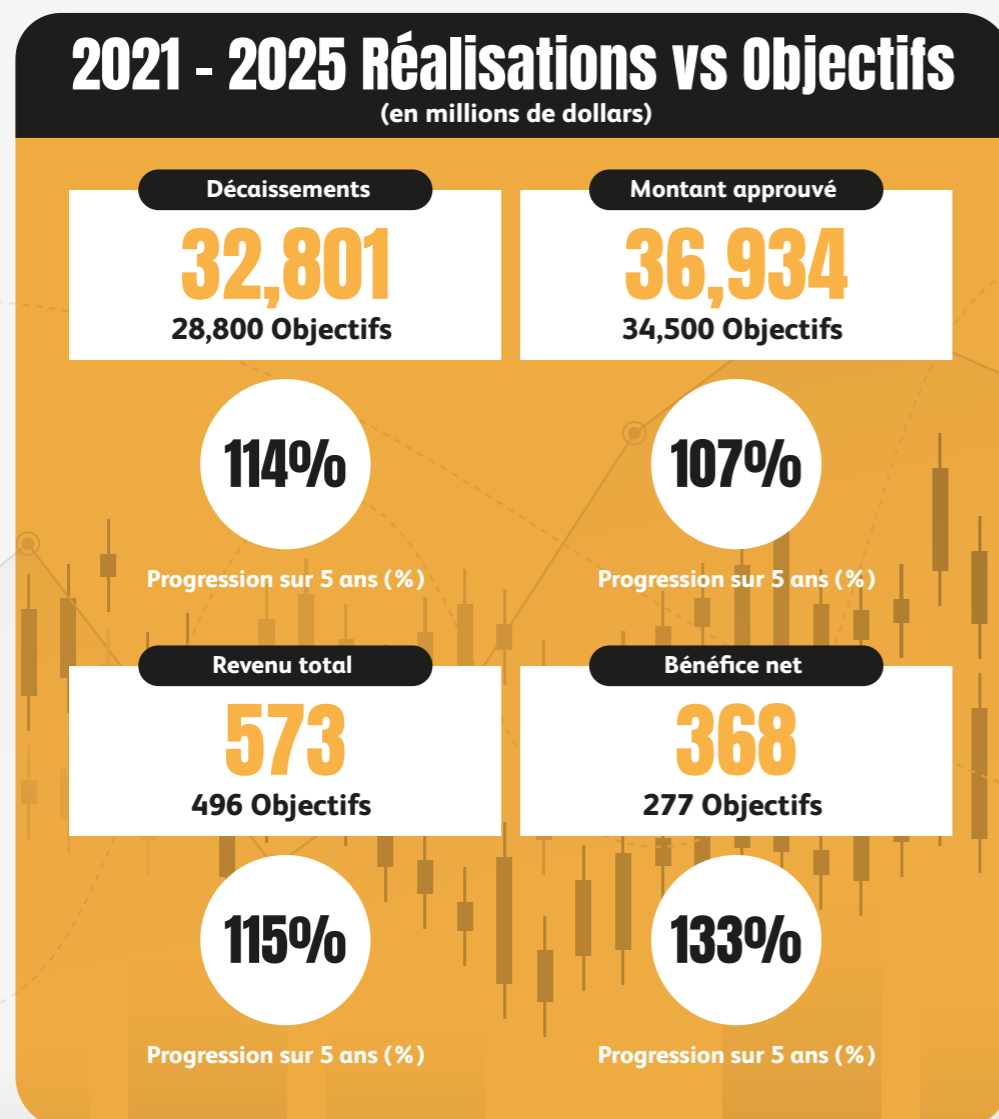
Grâce à l'inclusion économique et financière, le rôle stratégique de l'ITFC dans la promotion du commerce et l'amélioration des conditions de vie reste au cœur du programme de développement mondial. Année après année, l'ITFC a eu un impact significatif et mesurable en tant que principal fournisseur de solutions commerciales pour les pays membres de l'OCI, en dépassant les objectifs fixés dans son orientation stratégique décennale 2017-2026 présentée ci-dessous.

Dans le cadre de cette feuille de route décennale, la stratégie d'entreprise (2021-2025) de l'entité, un plan quinquennal solide, s'est achevée sur des bases solides, avec des résultats et un impact annuel sur les marchés souverains, la diversification, les bénéfices, le financement et la capacité organisationnelle. L'ITFC a continué à lever les barrières commerciales grâce à des initiatives qui révèlent de nouvelles opportunités de croissance tout en élargissant sa présence mondiale, allant au-delà du financement traditionnel de l'énergie pour s'étendre à l'agriculture, à la santé et au soutien au secteur privé, tout en s'attaquant au changement climatique et à l'inclusion financière.



Stratégie d'entreprise de l'ITFC (Stratégie 2.0) : Principaux résultats quinquennaux (2021-2025) :

L'ITFC a atteint les objectifs de sa Stratégie 2.0, en approuvant 35 milliards de dollars de financement du commerce pour les pays membres, tout en ajoutant 500 millions de dollars au revenu total de la Société entre 2021 et 2025.



Moody's Ratings a confirmé la note A1 de l'émetteur en devises à long terme de la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (ITFC), ainsi que la note Prime-1 de l'émetteur en devises à court terme, avec une perspective stable. Cette confirmation reflète la solide position en capital de l'ITFC, soutenue par un effet de levier encore faible mais en hausse, ainsi que la forte solidité du soutien de ses membres, renforcée par l'appartenance de la société au Groupe de la Islamic Development Bank Group (Banque islamique de développement - notation Aaa, perspective stable).

Sur une trajectoire positive : perspectives pour les cinq prochaines années



En se basant sur les solides résultats obtenus dans le cadre de son précédent plan quinquennal, l'ITFC élabore actuellement une nouvelle stratégie d'entreprise quinquennale (2026-2030) alignée sur le cadre stratégique décennal (2026-2035) récemment adopté par le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), qui définit l'orientation stratégique à long terme du Groupe.

La nouvelle stratégie reflète la mission, le modèle économique et les avantages comparatifs propres à l'entreprise, et s'articulera autour de six piliers stratégiques :

- Croissance dans le secteur du commerce
- Expansion du bilan
- Impact par la conception
- Partenariats stratégiques
- Technologie et transformation numérique
- Ressources humaines et capacités organisationnelles

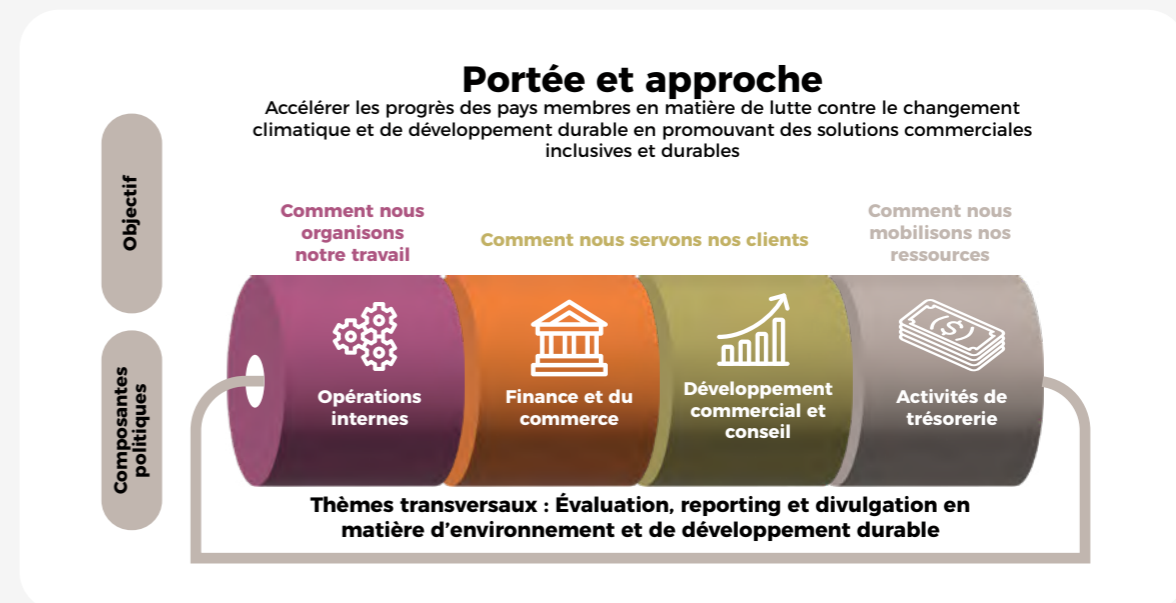


Compte tenu de la dynamique des marchés mondiaux et régionaux, des évolutions géopolitiques et de leurs implications pour les pays membres de l'OCI, la stratégie est conçue pour être structurellement applicable, financièrement solide et axée sur les résultats. Elle s'appuiera sur des modèles d'affaires robustes, des cadres de performance clairs et des feuilles de route pratiques pour sa mise en œuvre.

Dans l'ensemble, la nouvelle stratégie d'entreprise quinquennale s'inscrit dans le cadre du mandat du Cadre stratégique décennal du Groupe de la BID, renforçant l'alignement institutionnel, la cohérence opérationnelle et la réalisation d'un impact mesurable sur le développement.

Intégrer la durabilité dans toutes les opérations stratégiques

Conformément aux mandats et aux priorités stratégiques de ses pays membres, un cadre de politique environnementale et sociale (E&S) intègre systématiquement les considérations de durabilité dans l'ensemble des opérations de l'ITFC. La politique E&S, adoptée par le Conseil d'administration en 2024, s'appuie sur des dispositifs de gouvernance dédiés, notamment un comité de durabilité dirigé par le PDG et des sous-comités spécialisés, garantissant l'appropriation institutionnelle et une mise en œuvre transversale. Ce cadre couvre les opérations internes, le financement du commerce, le développement du commerce, les activités de trésorerie, l'évaluation, le reporting et la publication d'informations, et reflète l'engagement de la Société à intégrer la responsabilité environnementale, l'inclusion sociale et la résilience climatique dans l'ensemble de ses opérations.



Parmi les initiatives clés en cours figurent l'élaboration d'une directive sur les mesures de sauvegarde environnementales et sociales, le déploiement d'un cadre de comptabilisation du carbone et la mise en place d'un cadre de financement du commerce durable, avec un accent particulier sur la sécurité alimentaire, l'autonomisation des femmes et des jeunes, et l'adaptation au changement climatique. L'ITFC continuera à renforcer la mesure de l'impact, la transparence et l'alignement sur les cadres internationalement reconnus, et ce, tout en tirant parti des instruments et des partenariats conformes à la charia pour mobiliser des financements durables, positionnant ainsi le commerce durable et inclusif comme un moteur essentiel de la résilience et du développement à long terme dans l'ensemble des pays membres de l'OCI.



02

Renforcer le commerce pour stimuler la croissance

Les perspectives commerciales des pays de l'OCI pour 2025-2026 sont marquées par une forte croissance du PIB, une poursuite des efforts visant à accroître les échanges intra-OCI et une adaptation aux tendances mondiales telles que les deux transitions numérique et verte. Entre 2025 et 2026, les États membres de l'OCI devraient enregistrer une croissance du PIB d'environ 1,9 billion de dollars¹ et ce, malgré les défis et les crises persistants qui affectent leurs économies, car la croissance est tirée par des économies comme celles de l'Indonésie, de la Turquie, du Bangladesh, de l'Égypte, de l'Arabie saoudite et de la Malaisie.

L'un des principaux objectifs de l'OCI est d'augmenter la part des échanges commerciaux entre ses pays membres, avec le but d'atteindre une part de 25 % d'ici 2025². Cette part est passée de 19,16 % en 2023 à 20,36 % en 2024, affichant une tendance à la hausse et des progrès vers l'objectif fixé.

Toutefois, le groupe de l'OCI est confronté à des défis liés au ralentissement économique mondial, à la montée du protectionnisme et aux incertitudes géopolitiques. Les performances commerciales des pays de l'OCI seront influencées par ces perspectives mondiales moroses.

En conséquence, les pays de l'OCI se concentrent sur la diversification économique, sur le renforcement des capacités industrielles et technologiques et sur le renforcement de la coopération régionale afin d'améliorer leur résilience face aux chocs externes et aux incertitudes politiques mondiales. La région connaît une forte croissance des économies numériques et des services, qui constituent des vecteurs clés pour attirer les investissements directs étrangers et favoriser l'innovation. Le secteur de la finance islamique continue de croître à un rythme soutenu, offrant des opportunités de financement alternatives pour le commerce et le développement au sein des pays de l'OCI et entre eux.

Favoriser une croissance inclusive grâce au commerce intra-OCI

Étant donné le rôle central du commerce dans la promotion d'une croissance économique durable dans les États membres, et le potentiel de la finance islamique, l'ITFC continue de promouvoir le commerce intra-OCI comme levier stratégique pour l'intégration économique, la résilience et le développement inclusif.

En 2025, l'ITFC a approuvé 7,79 milliards de dollars de financements destinés au commerce intra-OCI, ce qui représente environ 83 % du total des approbations de la Société, qui s'élevait à 9,35 milliards de dollars pour l'année. Cela reflète une augmentation d'environ 61 % par rapport aux 4,85 milliards de dollars de financements approuvés au sein de l'OCI en 2024, soulignant une attention accrue portée à l'augmentation des flux commerciaux entre les pays membres de l'OCI et à la priorité accordée aux transactions ayant un impact direct sur le développement.

La répartition régionale des approbations de financement du commerce intra-OCI en 2025 met en évidence un engagement stratégique dans toutes les régions membres. L'Asie et le Moyen-Orient ont représenté 5,80 milliards de dollars, soutenant le commerce de l'énergie, des denrées alimentaires et des produits de première nécessité. L'Afrique a reçu 1,90 milliard de dollars pour élargir les opportunités commerciales et renforcer les chaînes d'approvisionnement à travers le continent.

Depuis sa création en 2008, l'ITFC a approuvé 60,94 milliards de dollars de financement du commerce intra-OCI. Les excellents résultats enregistrés en 2025 contribuent aux efforts plus larges de l'OCI visant à approfondir l'intégration économique et à accroître la part du commerce intra-OCI. Des institutions telles que l'ITFC continuent de jouer un rôle central pour maintenir cette dynamique grâce à un financement commercial ciblé et à des solutions fondées sur des partenariats.

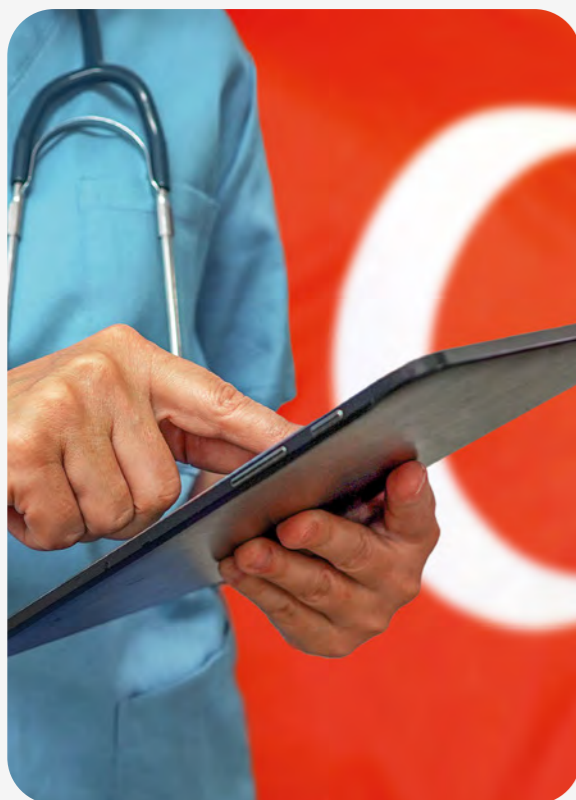
Alors que la dynamique du commerce mondial continue d'évoluer, l'ITFC reste concentrée sur l'expansion du commerce intra-OCI, le soutien aux chaînes de valeur régionales et la promotion de résultats économiques inclusifs pour des économies plus résilientes, connectées et prospères dans toute la région.

¹ Rapport annuel du COMCEC sur le commerce et les investissements entre les États membres de l'OCI | <https://www.comcec.org/wp-content/uploads/2025/05/English-Agenda-n%C2%B04-ICDT-Summary-report-on-trade-1.pdf>

² Rapport annuel du COMCEC sur le commerce entre les États membres de l'OCI | <https://www.comcec.org/wp-content/uploads/2021/07/34-FC-ICDT-SUM.pdf>

Étude de cas

L'ITFC accorde un financement souverain à la République de Turquie pour soutenir les services de santé et les PME



L'ITFC a signé un accord de financement Mourabaha de 47,60 millions de dollars avec le ministère du Trésor et des Finances (MoTF) de la République de Turquie

Il s'agit à la fois de la première facilité de financement souverain accordée au pays et de la première intervention dans son secteur de la santé.

Cette facilité a été conçue pour renforcer le système de santé turc et les entreprises du secteur afin d'atténuer l'impact des tremblements de terre de 2023 et ce, en permettant l'achat de médicaments et de dispositifs médicaux essentiels destinés à être distribués dans 53 provinces. En améliorant l'accès aux ressources de santé vitales, cette facilité a contribué à rétablir les services médicaux essentiels, à renforcer la résilience des établissements de santé et à soutenir les efforts de reconstruction en cours.

En 2024, par l'intermédiaire du ministère du Trésor et des Finances, l'ITFC a conclu des accords de financement d'un montant total de 150 millions de dollars avec la Banque de développement et d'investissement de Turquie (TKYB) et la Banque de développement industriel de Turquie (TSKB). Versés en 2025, ces fonds ont soutenu les efforts de relance post-séisme des entreprises locales, y compris les PME, grâce au financement du commerce et à l'amélioration de l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement dans les secteurs touchés. Ce financement, garanti par le ministère du Trésor et des Finances, visait principalement à fournir des fonds de roulement pour les activités d'importation et d'exportation. Ces facilités ont été désignées « Meilleure opération de l'année 2025 » par Global Trade Review (GTR).

Collectivement, ces accords soulignent le rôle croissant de l'ITFC dans le soutien au secteur public turc et le renforcement de sa collaboration avec les institutions nationales. Ils démontrent également une forte synergie au sein du Groupe de la BID, cette dernière répondant aux besoins de financement du développement à long terme et l'ITFC apportant des solutions de financement du commerce et de fonds de roulement. Ensemble, ces efforts constituent une contribution importante au renforcement de la résilience économique et à la reprise de la Turquie.



Alimenter l'industrialisation : garantir l'énergie pour la croissance

L'accès à un approvisionnement énergétique durable, abordable et fiable reste la pierre angulaire de la transformation économique et du progrès social. L'énergie n'est pas seulement un intrant essentiel à la production industrielle, mais aussi un catalyseur fondamental du commerce, de la compétitivité et de la croissance inclusive. Conformément à son mandat visant à « faire progresser le commerce et améliorer les conditions de vie », l'ITFC continue de soutenir ses pays membres, en particulier les pays en développement à faible revenu (LDMC), en facilitant l'accès aux ressources énergétiques essentielles à l'industrialisation et à l'expansion du commerce.

Une production d'électricité fiable soutient la production manufacturière, renforce les industries orientées vers l'exportation et améliore la résilience de la chaîne d'approvisionnement. Au-delà de son impact économique, un approvisionnement énergétique ininterrompu contribue à améliorer les perspectives d'emploi, à faciliter l'accès à l'éducation et aux services de santé, et à renforcer la stabilité sociale, consolidant ainsi le cercle vertueux entre commerce, croissance et développement.

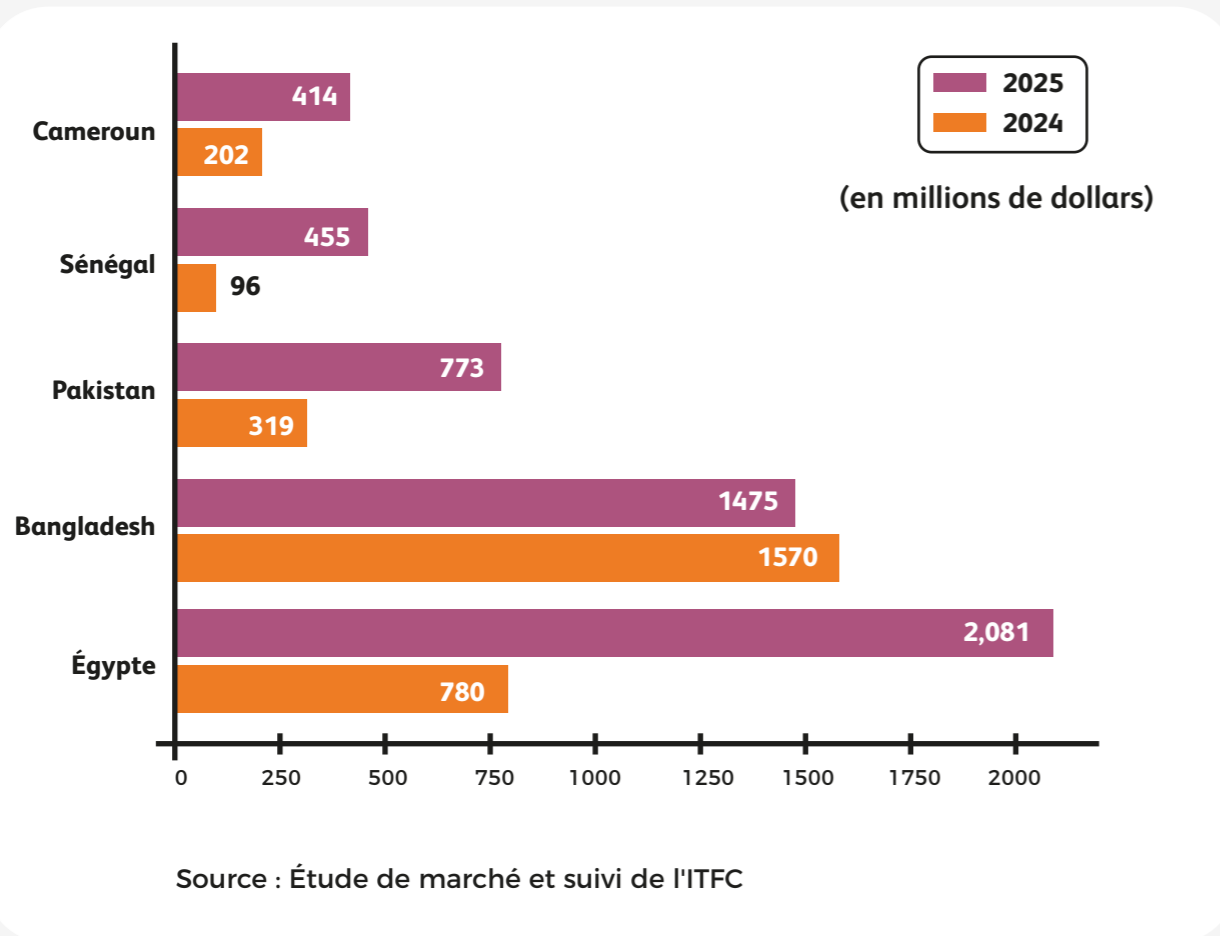
Pendant les cinq dernières années, l'ITFC a mis en œuvre une stratégie visant à diversifier son portefeuille de financement du commerce tout en maintenant le financement du secteur énergétique comme moteur de l'activité économique. Bien que la part du financement de l'énergie soit restée inférieure à 70 % du total des approbations afin de permettre un soutien accru à d'autres secteurs prioritaires tels que l'agriculture, la santé et le développement des PME, l'énergie reste un pilier stratégique pour l'ITFC. En 2025, l'ITFC a une nouvelle fois démontré sa capacité à mobiliser des ressources substantielles grâce à son vaste réseau mondial de partenaires, garantissant des approvisionnements en carburant et en électricité qui ont permis aux pays membres de maintenir une production d'électricité stable tant dans les zones urbaines que rurales.

La solide situation financière de la Société, reflétée par sa notation de crédit « Investment Grade » (A1/P1) attribuée par Moody's Investors Service, a permis de mettre en place des solutions de financement syndiqué structurées pour les pays confrontés à des déficits de financement structurels et à des contraintes de production énergétique, soutenant ainsi directement les flux commerciaux et la production industrielle.

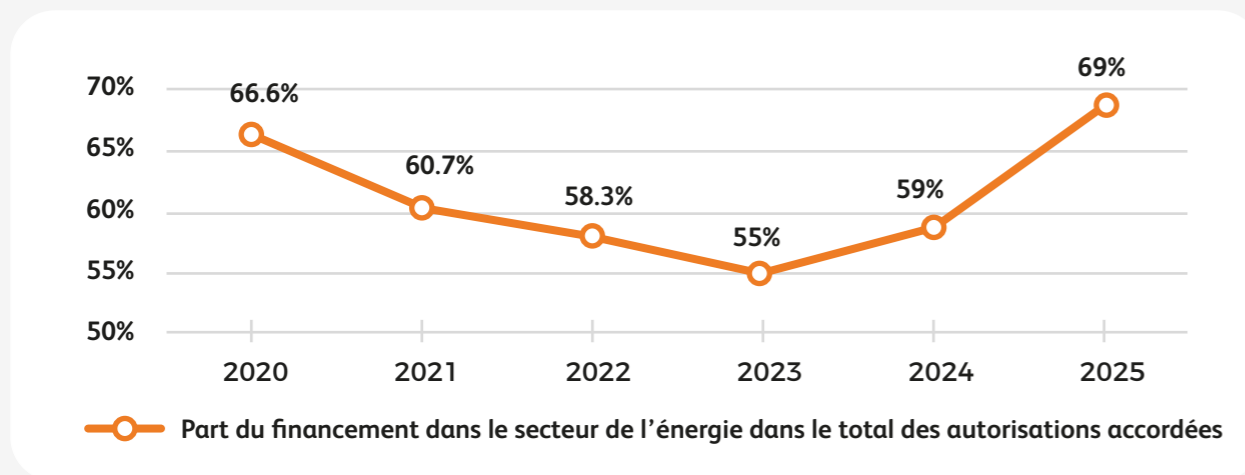
En 2025, l'ITFC a approuvé 6,40 milliards de dollars de financements dans le secteur de l'énergie, ce qui représente 69 % du total des approbations pour l'année. Au total, depuis sa création en 2008, l'ITFC a fourni 60 milliards de dollars de financements au secteur de l'énergie. Ces interventions ont joué un rôle central dans le renforcement des capacités de production, dans la stabilisation des infrastructures facilitant les échanges commerciaux et dans la promotion d'une croissance économique durable dans l'ensemble des pays membres.

En garantissant l'accès à l'énergie, l'ITFC continue de jouer un rôle de catalyseur pour l'industrialisation, l'intégration régionale et le développement socio-économique.

2025 – Les 5 principaux bénéficiaires des approbations de l'ITFC dans le secteur de l'énergie



Part du financement dans le secteur de l'énergie dans le total des autorisations accordées



Témoignage client



Harouna Bako
Directeur général, SONARA



“Notre partenariat avec l'ITFC a joué un rôle déterminant dans le maintien et la revitalisation des activités de SONARA pendant une période critique pour le secteur énergétique camerounais”.

SONARA collabore avec l'ITFC depuis avril 2018, ayant établi un partenariat solide et fiable au cours des huit dernières années. En tant que raffinerie nationale du Cameroun, SONARA joue un rôle stratégique dans le secteur énergétique du pays. L'accès à un financement commercial durable est essentiel pour remplir cette mission.

En 2025, une facilité de financement Mourabaha de 83,50 millions d'euros accordée par l'ITFC a permis à SONARA d'assurer l'importation de produits pétroliers raffinés dans le pays. La remobilisation de cette ligne de financement a eu un impact particulièrement important, car elle a permis à SONARA de reprendre ses importations de produits pétroliers après une interruption des opérations depuis novembre 2022.

Le renouvellement du financement de l'ITFC en septembre 2025 a largement contribué à l'amélioration des performances de SONARA. La ligne de crédit renouvelée a permis l'importation de 318 949 tonnes métriques, soit un taux de couverture de 26,23 % des besoins totaux du pays. Ce soutien a directement facilité la reprise des activités commerciales et amélioré les perspectives financières globales de l'entreprise.

Au-delà de son impact sur SONARA, le partenariat avec l'ITFC a eu une influence positive sur l'ensemble du secteur pétrolier au Cameroun en garantissant la disponibilité des produits raffinés et en soutenant la sécurité énergétique nationale. Aujourd'hui, l'ITFC reste la principale source de financement de SONARA pour les importations de pétrole.

Nous exprimons notre grande satisfaction quant à ce partenariat, partagée tant par SONARA que par l'État du Cameroun. Pour l'avenir, nous restons confiants dans l'approfondissement de notre collaboration grâce à un nouvel accord de financement de 150 millions d'euros.

Garantir un approvisionnement adéquat en denrées alimentaires

Sécurité alimentaire



L'accès à des denrées alimentaires saines et abordables reste hors de portée pour des milliards de personnes, et le monde est en retard pour atteindre les objectifs de l'ODD 2 visant à éliminer la faim et toutes les formes de malnutrition d'ici 2030. Un

financement adéquat et des politiques ciblées sont essentiels pour inverser ces tendances et renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires³.

Pour soutenir les objectifs de sécurité alimentaire des pays membres, l'ITFC a approuvé en 2025 un montant de 1,58 milliard de dollars pour le secteur agroalimentaire, soit 16,84 % du total des approbations, qui s'élevait à 9,30 milliards de dollars. Ce financement a bénéficié à 11 pays membres et a été mis en œuvre à travers 22 interventions. Les trois principaux bénéficiaires nets ont été le Burkina Faso, l'Égypte et l'Ouzbékistan. Depuis sa création en 2008, le montant cumulé des approbations pour ce secteur a atteint environ 16 milliards de dollars.

En 2022, le Groupe de la BID a lancé le Programme de réponse à la sécurité alimentaire (FSRP), un programme de 10,54 milliards de dollars destiné à aider les pays membres à faire face à la crise mondiale de la sécurité alimentaire. Entre 2022 et 2025, l'ITFC a fourni près de 6,50 milliards de dollars de financement pour ce secteur, en réponse à la forte demande des pays membres de l'OCI.



Témoignage client



Azali Hassani
Directeur général
Banque de Développement
des Comores (BDC)



“Notre collaboration avec l'ITFC a eu un impact économique et social tangible, tout en renforçant le rôle de la BDC dans le soutien aux priorités nationales de développement”.

La Banque de Développement des Comores (BDC) collabore avec l'ITFC depuis 2024. La BDC, créée en 1981 sous la forme d'une société par actions à économie mixte, joue un rôle central dans le soutien au développement socio-économique de l'Union des Comores en finançant les activités productives, le commerce, le logement et l'immobilier.

Notre partenariat avec l'ITFC a officiellement débuté en septembre 2024, dans le cadre d'un programme de soutien financier visant à garantir la sécurité alimentaire aux Comores. Au titre de ce programme, le gouvernement comorien a désigné deux banques locales, dont la BDC, pour agir en tant que banques d'exécution d'un mécanisme de financement Mourabaha de l'ITFC accordé à l'État pour un montant de 20 millions d'euros.

Ce financement a permis de mobiliser des ressources dédiées à l'importation de denrées alimentaires essentielles. En conséquence, la BDC a pu augmenter son portefeuille de prêts et ses revenus, tout en contribuant à la stabilisation de l'approvisionnement alimentaire national. Ce programme a notamment permis de garantir la disponibilité de riz à un prix abordable après trois années consécutives de pénuries récurrentes, ce qui a eu un impact social significatif.

D'un point de vue commercial, notre collaboration avec l'ITFC a entraîné une augmentation de 35 % du portefeuille de crédit de la BDC entre 2024 et 2025. Ces résultats démontrent les effets financiers et opérationnels positifs de ce partenariat.

En plus de notre rôle de banque d'exécution pour le financement de la sécurité alimentaire, nous aspirons à approfondir notre collaboration avec l'ITFC à l'avenir. Nous sommes impatients de mettre en place un partenariat plus direct en recourant aux sources de financement de l'ITFC afin de mobiliser des ressources, de renforcer nos capacités dans les domaines de la finance islamique et du financement du commerce, et de soutenir davantage le développement économique aux Comores.

ITFC approved

US\$ 1.58 billion

for the food and agriculture sector

Cumulative approvals for the sector have reached

US\$ 16 billion

since inception in 2008

In 2022, IsDB Group launched the Food Security Response Program (FSRP)

US\$ 10.54 billion

package to help Member Countries address the global food security crisis

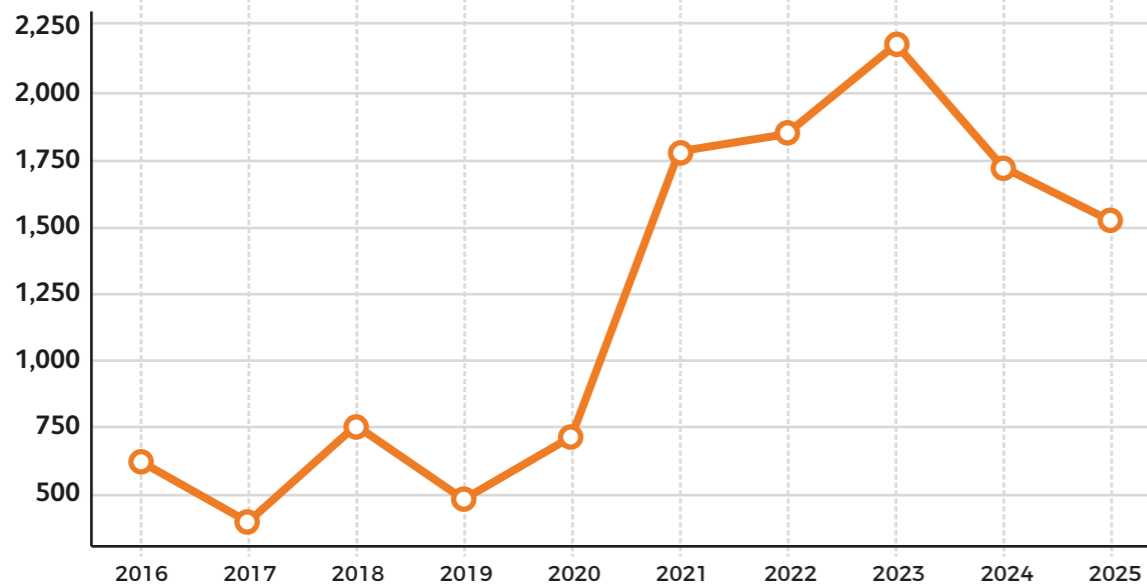
ITFC provided close to

US\$ 6.50 billion

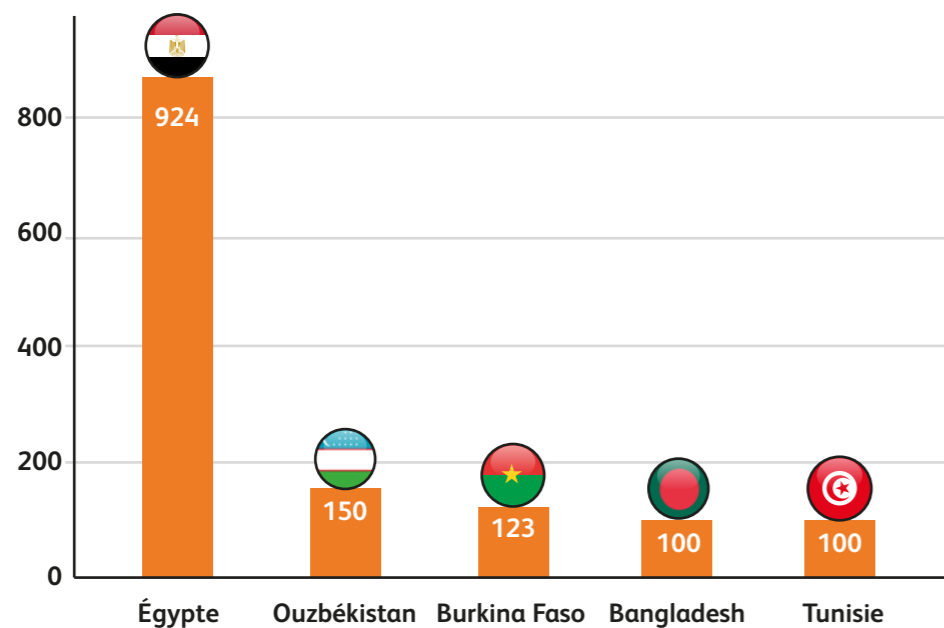
in financing for the sector in line with high demand from OIC Member Countries

³ FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS. L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2024 | <https://www.fao.org/agrifood-economics/publications/detail/en/c/1707842/>

Approbations de l'ITFC pour l'alimentation et l'agriculture (2016-2025, en millions de dollars)



Les 5 principaux bénéficiaires dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture en 2025 (approbations, en millions de dollars)



Étude de cas

Renforcer la sécurité alimentaire au Bangladesh : l'ITFC pilote un mécanisme de financement syndiqué historique de 100 millions de dollars

Le secteur agricole constitue la pierre angulaire de l'économie du Bangladesh, contribuant à hauteur de 11 % au PIB et assurant les moyens de subsistance de plus d'un tiers de la main-d'œuvre nationale. Pour répondre aux besoins en matière de sécurité alimentaire, l'ITFC s'est associé au gouvernement du Bangladesh pour organiser un financement en temps opportun destiné à l'importation d'engrais provenant de producteurs étrangers.

Dans le cadre de la première étape de cette initiative stratégique, l'ITFC a mis en place un mécanisme de financement Mourabaha syndiqué de 100 millions de dollars en partenariat avec la Banque saoudienne d'import-export et le Fonds de l'OPEP pour le développement international. Ce mécanisme est structuré en faveur du gouvernement du Bangladesh, la Société de développement agricole du Bangladesh (BADC) - une entreprise publique relevant du ministère de l'Agriculture - agissant en tant qu'agence d'exécution. Ce partenariat, le premier du genre, renforce non seulement la sécurité alimentaire nationale, mais marque également une étape importante dans le rassemblement des partenaires de développement pour promouvoir les flux commerciaux intra-OCI.

Les agriculteurs bangladais continuent de faire face à des défis importants, notamment des vulnérabilités liées au climat telles que les inondations et la sécheresse, ainsi que la hausse des coûts des intrants. Le financement de l'ITFC devrait bénéficier à environ 7,90 millions de personnes, principalement des riziculteurs, en garantissant un accès en temps opportun aux intrants essentiels et aux engrais. Cette intervention est cruciale pour maintenir et améliorer la productivité des cultures, les moyens de subsistance ruraux et la stabilité globale des chaînes d'approvisionnement alimentaire.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un plan de financement annuel plus large de 2,75 milliards de dollars pour la période 2025-2026, mis en œuvre entre l'ITFC et le gouvernement du Bangladesh afin de renforcer la résilience énergétique et alimentaire du pays. L'ITFC est le seul bailleur de fonds extérieur à soutenir les importations d'engrais du Bangladesh, couvrant environ 12,50 % des besoins nationaux. Cette intervention s'inscrit pleinement dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier « Faim zéro » (ODD 2), « Pas de pauvreté » (ODD 1) et « Bonne santé et bien-être » (ODD 3).

Depuis le début de ses activités en janvier 2008, l'ITFC a accordé plus de 24 milliards de dollars de financement au Bangladesh, réaffirmant ainsi son engagement à promouvoir le commerce, à favoriser le développement durable et à améliorer les moyens de subsistance de millions de personnes.



Libérer le potentiel :

Autonomiser les PME et le secteur privé

Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle essentiel dans la production et le commerce transfrontalier, mais elles continuent de se heurter à un accès limité aux solutions de financement du commerce. Consciente de cette lacune, l'ITFC a continué d'approfondir son engagement auprès du secteur privé, en mettant fortement l'accent sur le soutien aux PME. En 2025, l'ITFC a approuvé 1,20 milliard de dollars de lignes de financement afin de renforcer la compétitivité et la résilience des petites entreprises.

Les approbations de financement du commerce pour le secteur privé ont atteint 1,35 milliard de dollars, contre 1,10 milliard en 2024, reflétant un soutien soutenu d'une année sur l'autre aux entreprises privées dans un contexte de conditions commerciales mondiales et régionales en constante évolution. Ces approbations ont permis aux entreprises de s'approvisionner en intrants essentiels, d'étendre leurs activités et de renforcer leur participation au commerce transfrontalier.

En 2025, l'ITFC a également élargi sa clientèle du secteur privé, soutenant 55 clients actifs, contre 47 en 2024, avec l'ajout de neuf nouveaux clients. Depuis sa création en 2008, l'ITFC a approuvé un montant cumulé de 19,60 milliards de dollars de financements destinés au secteur privé, soulignant ainsi son engagement à long terme à libérer le plein potentiel du commerce du secteur privé au sein de l'OCI. En élargissant l'accès au financement du commerce conforme à la charia et en renforçant son engagement auprès des entreprises privées, l'ITFC soutient des économies plus résilientes, inclusives et axées sur la croissance dans toute la région.

En 2025, l'ITFC a approuvé

1,20 milliard de dollars

des petites entreprises

de financement du commerce atteint

1,35 milliard de dollars

pour le secteur privé

Depuis sa création en 2008, l'ITFC a approuvé un montant cumulé de

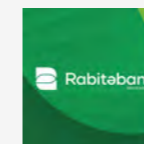
19,60 milliards de dollars

de financements destinés au secteur privé

Témoignage client



Lala Mammadli
Responsable de la division des relations internationales
Rabitabank OJSC



“Notre partenariat avec l'ITFC va au-delà du simple financement : il est devenu une source d'expertise, de confiance et de valeur à long terme pour notre institution”.

Rabitabank OJSC propose une gamme complète de services financiers, notamment la banque de détail, la finance d'entreprise et le financement du commerce en Azerbaïdjan. Notre collaboration avec l'ITFC, depuis septembre 2023, a joué un rôle significatif dans l'amélioration de notre offre de services.

Grâce à l'ITFC, nous avons bénéficié de solutions de financement du commerce sur mesure et conformes à la charia, qui ont considérablement renforcé notre capacité à servir les clients nécessitant un financement halal. Ce soutien nous a permis d'élargir notre clientèle, de renforcer nos relations avec nos clients et de faciliter des transactions commerciales plus fluides et plus efficaces.

L'ITFC a joué un rôle essentiel dans les situations où nos clients, confrontés à des alternatives limitées sur les marchés financiers conventionnels, avaient besoin d'un accès urgent au financement islamique. Dans ces cas, le soutien rapide et fiable de l'ITFC s'est avéré déterminant pour répondre aux besoins des clients et maintenir la continuité des flux commerciaux.

En plus de l'impact financier direct, notre partenariat avec l'ITFC a contribué à notre croissance de manière significative sur le plan non financier. La forte crédibilité institutionnelle de l'entité et son expertise approfondie en matière de financement du commerce islamique ont renforcé la réputation de Rabitabank sur le marché, renforcé la confiance des clients et consolidé notre positionnement au sein du secteur.

Globalement, notre collaboration avec l'ITFC a été bien plus qu'un simple partenariat financier. Elle a constitué une précieuse source de connaissances, de conseils et de confiance, soutenant notre mission qui consiste à fournir des solutions financières éthiques, inclusives et de haute qualité.

03

Élaborer des solutions pour le commerce et le développement économique



Favoriser la coopération commerciale inter-régionale et intra-régionale

La dynamique polarisée de 2025 a continué d'être marquée par les tensions géopolitiques et commerciales, les troubles politiques et le changement climatique, autant de facteurs qui aggravent la menace croissante qui pèse sur la sécurité alimentaire. Cela a conduit à une multiplication sans précédent d'accords commerciaux nouveaux et plus solides entre les pays du Sud. Axés principalement sur la facilitation de la résilience et de la continuité des échanges commerciaux dans un contexte de marchés volatils, ces accords créent des opportunités commerciales plus équitables, renforcent les chaînes d'approvisionnement régionales, en particulier pour les produits de base stratégiques, et développent des capacités et des infrastructures respectueuses de l'environnement.

En 2025, les efforts de développement commercial de l'ITFC ont continué à soutenir l'intégration économique régionale en renforçant la coopération commerciale interrégionale et en améliorant les capacités et les infrastructures commerciales dans les États membres de l'OCI. Des initiatives ont été mises en œuvre par le biais de quatre programmes phares, de solutions commerciales intégrées et d'interventions ciblées couvrant plus de 45 pays membres en Afrique, dans les régions arabes et en Asie centrale.





Programme “Arab-Africa Trade Bridges” (AATB)



Les échanges commerciaux entre les économies arabes et africaines restent freinés par la fragmentation des marchés, la connectivité limitée des entreprises, les lacunes en matière de capacités des PME, les coûts logistiques élevés et les disparités dans la capacité à tirer parti des cadres commerciaux régionaux tels que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA).

Le programme « Arab-Africa Trade Bridges » (AATB), lancé en 2017 par l'ITFC, en collaboration avec le Groupe de la BID, Afreximbank et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), s'attaque à ces obstacles structurels de longue date grâce à une approche intégrée combinant la facilitation des échanges, le renforcement des capacités, l'harmonisation des normes, le dialogue politique et l'engagement structuré du secteur privé, favorisant ainsi une croissance inclusive et l'intégration économique régionale.

En novembre 2025, le programme avait mobilisé plus de 9,68 millions de dollars auprès des institutions membres et des pays participants afin de soutenir des initiatives de développement du commerce dans les secteurs prioritaires. L'AATB fonctionne selon un cadre de gouvernance structuré qui favorise la transparence et la responsabilité, en accord avec la mission de développement de l'ITFC. Il bénéficie de partenariats solides avec ses membres fondateurs - Afreximbank, la BADEA et la BID - ainsi qu'avec la Société islamique pour le développement du secteur privé (ICD) et la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (ICIEC), garantissant ainsi la complémentarité entre le financement du commerce, l'assistance technique et les instruments d'atténuation des risques proposés. Les pays membres sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, la Mauritanie, le Maroc, le Nigeria, le Sénégal, le Togo et la Tunisie, tandis que Djibouti, la Guinée, l'Arabie saoudite et la Gambie participent en tant que pays observateurs.

Renforcement des capacités et facilitation des échanges dans le cadre de la ZLECA

Dans le but de soutenir la mise en œuvre effective de la ZLECA, l'AATB a intensifié ses activités de renforcement des capacités et de facilitation des échanges à l'intention des exportateurs, des institutions d'appui au commerce et des décideurs politiques. Ces initiatives visaient à améliorer la compréhension des opportunités de marché offertes par la ZLECA, des exigences en matière d'exportation et de la conformité aux normes internationales, renforçant ainsi la préparation du secteur privé et l'efficacité institutionnelle.

L'harmonisation des normes, menée en collaboration avec l'Organisation africaine de normalisation (ARSO), constitue une initiative clé. S'appuyant sur les succès antérieurs dans le secteur des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux, cette initiative s'est étendue aux secteurs du textile et du cuir, identifiés comme des chaînes de valeur régionales prioritaires par la CEA et les communautés économiques régionales. Couvrant la période 2023-2026, elle vise à harmoniser au moins

75 % des normes identifiées, à réduire les obstacles techniques au commerce et à soutenir la compétitivité de l'industrie africaine de la mode.

Parmi les autres initiatives figure le projet des parcs agro-industriels africains communs (CAAP), mené en partenariat avec le Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA), qui encourage la création de parcs agro-industriels en tant que pôles intégrés pour la production, la transformation et la commercialisation agricoles. Ces interventions renforcent l'intégration des chaînes de valeur, améliorent la sécurité alimentaire et soutiennent l'emploi rural ainsi que le développement agro-industriel.

Ces programmes fournissent également des informations sur les défis du secteur privé, les priorités d'investissement et les opportunités de marché, qui éclairent la conception des programmes et les discussions sur les politiques régionales.





Programmes nationaux de l'AATB : Des solutions de développement sur mesure

Les programmes spécifiques à chaque pays proposent des interventions ciblées, des recommandations politiques et des initiatives de renforcement des capacités dans des secteurs ciblés afin de libérer le potentiel économique des pays membres, d'améliorer la compétitivité et de parvenir à une prospérité partagée entre les deux régions arabe et africaine.

Sept programmes nationaux actifs, comprenant 21 initiatives en cours, étaient en cours de mise en œuvre en 2025 pour le Bénin, le Cameroun, l'Égypte, la Mauritanie, le Sénégal, le Togo et la Tunisie. Suite à l'adhésion du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Nigeria, les travaux préparatoires sont en cours pour lancer leurs programmes nationaux respectifs, dont la mise en œuvre devrait débuter d'ici 2026.



Étude de cas

Mise en place d'un système national durable pour renforcer la culture locale du blé en Mauritanie



Le projet de culture du blé de l'AATB soutient les efforts de la Mauritanie visant à renforcer la production nationale de blé en introduisant des variétés améliorées de l'ACSAD, en démontrant les bonnes pratiques agricoles à travers des parcelles pilotes et en mettant en place un système national durable pour la multiplication des semences, le contrôle de la qualité et le transfert de connaissances - ancré dans les institutions nationales de recherche et de diffusion.

Au cours de sa première saison, le projet a mené à bien un cycle pilote complet - du déploiement de semences améliorées et de la mise en œuvre sur le terrain jusqu'à la récolte et la manutention post-récolte - créant ainsi une voie crédible vers la mise à l'échelle. Les rapports indiquent une augmentation de plus de 600 % de la productivité de la variété de blé de l'ACSAD par rapport aux variétés locales dans la même région.

Une formation technique sur les meilleures pratiques en matière de productivité, la multiplication des semences, la pureté variétale et le stockage de qualité a été dispensée dans le but de renforcer le système national de gestion des semences certifiées et de la post-récolte.

Le succès du projet a conduit à la mise en place d'un programme de sélection et d'amélioration du blé au Centre national de recherches agricoles de R'Kiz, garantissant la pérennité du projet au-delà de la phase pilote. Grâce au renforcement des capacités locales, à la validation des performances agronomiques et à la mise en place d'une base institutionnelle nationale, le projet est en mesure d'étendre les superficies cultivées et de reproduire les pratiques améliorées, accélérant ainsi le développement de la chaîne de valeur du blé les résultats en matière de sécurité alimentaire en Mauritanie.



aftias2.0
Aid for Trade Initiative
for the Arab States

La deuxième phase du programme « Aide pour le commerce » pour les États arabes (AFTIAS 2.0) :

L'Initiative « Aide pour le commerce » en faveur des États arabes (AFTIAS 2.0) est un programme régional destiné à renforcer la compétitivité commerciale et l'intégration économique entre les pays arabes. Ce programme met l'accent sur la facilitation des échanges, le renforcement des capacités et l'accès aux marchés pour les entreprises, en particulier les PME de la région arabe, et ce, en réduisant les barrières commerciales, en améliorant les cadres réglementaires et en favorisant un environnement commercial plus inclusif. Un accent particulier a été mis sur l'autonomisation des femmes et des jeunes entrepreneurs. Depuis son lancement en 2021, AFTIAS 2.0 a mobilisé près de 12,90 millions de dollars pour soutenir des projets régionaux et nationaux au sein d'organisations et de pays bénéficiaires de la région arabe.



Le programme Trade Connect Central Asia+ (TCCA+) :

Une autre initiative clé est le programme Trade Connect Central Asia+ (TCCA+), qui met l'accent sur la mise en œuvre d'interventions ciblées et axées sur la demande afin de renforcer la coopération commerciale régionale et les capacités institutionnelles dans toute l'Asie centrale+. En 2025, le programme TCCA+ a coordonné des interventions au niveau régional visant à renforcer les institutions liées au commerce, à améliorer la facilitation des échanges et à promouvoir les investissements axés sur l'exportation dans toute l'Asie centrale+. La mise en œuvre du programme s'est concentrée sur la traduction des objectifs stratégiques en initiatives pratiques et évolutives, en étroite collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux.

Les projets suivants ont été mis en œuvre dans le cadre du programme TCCA+ en 2025

Stimuler les exportations grâce à l'investissement direct étranger (IDE)

Lancé en juillet 2024 en collaboration avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le projet a progressé de manière constante dans la promotion des IDE orientés vers l'exportation en tant que moteur de l'intégration régionale et de la compétitivité dans la région. Une adhésion intergouvernementale dans le cadre de la Déclaration de Douchanbé en novembre 2024 a permis de positionner l'Asie centrale comme une destination d'investissement unifiée, avec un accent stratégique sur les secteurs verts et numériques. Des progrès tangibles ont été enregistrés dans des pays tels que l'Azerbaïdjan à la suite de la hiérarchisation des secteurs menée par l'Agence nationale de promotion des exportations et des investissements, AZPROMO.

Dans le but de renforcer l'engagement des investisseurs régionaux et mondiaux, l'ITFC a approuvé l'organisation d'une réunion des chefs des agences de promotion des investissements (API) en marge de la Conférence mondiale sur l'investissement (WIC) à Riyad, offrant ainsi une plateforme pour une communication coordonnée et un dialogue avec les investisseurs internationaux.

L'ITFC a également soutenu la mise en œuvre de l'accélérateur Central Asia+ (CA+) en août 2025 afin de permettre à 14 start-ups numériques de se développer et d'élargir leur accès aux marchés régionaux et internationaux, renforçant ainsi le lien entre innovation, investissement et croissance des exportations.

Création du réseau des organisations de promotion du commerce (OPC) du TCCA+

En 2025, des engagements ont été pris avec les agences nationales compétentes en matière de promotion du commerce et de développement des exportations afin de formaliser la coopération institutionnelle par la création d'un réseau régional d'OPC dans le cadre du TCCA+. Ce réseau vise à renforcer la coordination entre les OPC, à faciliter le

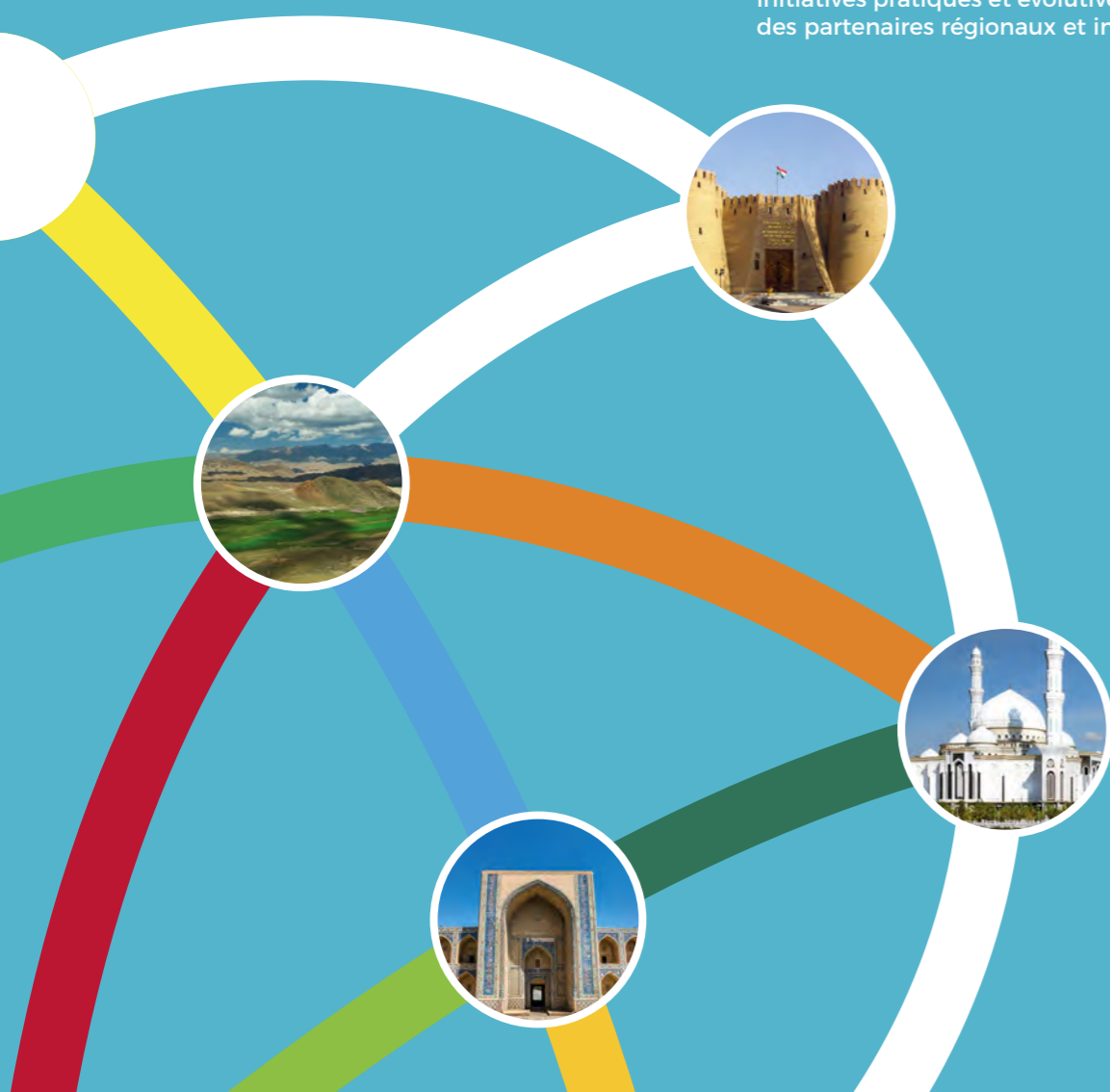
partage des connaissances et à promouvoir des activités conjointes de promotion du commerce, améliorant ainsi la qualité et l'efficacité des services d'appui à l'exportation destinés aux entreprises, en particulier aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME), dans toute la région.

Initiatives en matière de facilitation des échanges et de commerce sans papier

Des progrès ont été réalisés dans la promotion de la facilitation et de la numérisation des échanges régionaux grâce au développement d'un projet de commerce sans papier en collaboration avec la CESAP. Approuvé en 2025, ce projet favorisera les cadres de commerce sans papier, les procédures numériques et l'interopérabilité transfrontalière entre les pays du TCCA+. Ces efforts devraient contribuer à réduire les coûts commerciaux, à améliorer la transparence et à rendre les procédures aux frontières plus efficaces.

Dialogue politique, engagement régional et contribution en matière de connaissances

Tout au long de l'année 2025, l'ITFC, par le biais du programme TCCA+, a activement contribué aux dialogues politiques régionaux et internationaux sur la facilitation des échanges et la coopération régionale. Parmi les engagements clés figuraient la participation à la réunion du groupe d'experts sur le thème « Tirer parti de la facilitation des échanges pour le développement durable » (CESAP, Almaty, mars 2025) ; la 13e réunion régionale du Comité national de facilitation des échanges (NTFC) pour l'Asie centrale (avec la GIZ, avril 2025) ; et la Semaine du commerce sans papier 2025 (CESAP, Bangkok, juin 2025). Ces plateformes ont permis de renforcer les partenariats, d'éclairer la conception des projets et de consolider le rôle de l'ITFC en tant que facilitateur régional et partenaire en matière de connaissances.



Programme de développement des PME de l'ITFC

Le programme PME pour l'Afrique de l'Ouest (WA) est conçu pour combler le déficit de financement du commerce international des PME et faciliter leur accès au financement. Il vise à avoir un impact positif tant sur les banques que sur les PME. Pour les banques, il élargit l'offre de produits de financement du commerce international et fournit des outils de formation et d'évaluation pour renforcer les pratiques de prêt. Pour les PME, il améliore considérablement l'accès au financement et réduit les taux de défaut de paiement grâce au renforcement des capacités. En 2025, le programme mondial pour les PME a été lancé au Cameroun en partenariat avec Afriland First Bank et l'Agence de Promotion des PME (APME). Sa mise en œuvre a débuté en janvier 2025 et soutient actuellement l'accès au financement pour jusqu'à 120 PME locales.



Solutions commerciales intégrées

En 2025, l'ITFC a continué de renforcer l'impact de ses opérations sur le développement en intégrant systématiquement le financement du commerce à des interventions ciblées de développement commercial. Grâce à son approche « Integrated Trade Solutions » (ITS), l'ITFC complète le financement par une assistance technique, un renforcement des capacités et un soutien institutionnel, permettant ainsi aux pays membres de surmonter les contraintes structurelles, d'améliorer les chaînes de valeur et de renforcer leur résilience.

Le programme de développement des exportations de café en Indonésie, qui a continué d'être mis en œuvre avec succès en 2025, illustre bien cette approche intégrée. Ce programme soutient les producteurs de café grâce à un modèle structuré de perfectionnement des formateurs principaux (MTU), qui dote les formateurs locaux de connaissances techniques et commerciales avancées tout en permettant aux agriculteurs les plus performants de créer et de développer des entreprises agroalimentaires. En renforçant les compétences, en améliorant la qualité et en favorisant la diversification

des revenus, le programme contribue à des moyens de subsistance plus durables et à une meilleure préparation à l'exportation tout au long de la chaîne de valeur du café.

En se basant sur cette expérience, quatre nouveaux projets de développement commercial ont été approuvés en 2025 au Burkina Faso, au Cameroun, au Kazakhstan et en Ouzbékistan, reflétant l'importance croissante accordée au lien entre le financement et les réformes institutionnelles et de marché.



En Ouzbékistan, l'ITFC collabore avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) afin de soutenir le Fonds d'aide publique à l'agriculture relevant du ministère de l'Économie et des Finances. Le projet vise à mettre en place des mécanismes fondés sur le marché pour stabiliser les prix intérieurs du blé, renforcer la transparence, améliorer la coordination des politiques et consolider les résultats en matière de sécurité alimentaire dans un secteur de denrées de base d'importance stratégique.

Au Burkina Faso, l'ITFC travaille avec la SOFITEX (Société burkinabè des fibres textiles) pour renforcer ses services de conseil en adoptant et en améliorant les pratiques de lutte intégrée contre les ravageurs (IPM). Le projet vise à améliorer la productivité, à réduire les risques environnementaux et à renforcer la durabilité au sein de la chaîne de valeur du coton, qui reste un moteur clé des exportations et des revenus ruraux.

Par le biais de la plateforme ITS, l'ITFC a également continué à promouvoir le financement commercial islamique en tant que solution de financement inclusive et éthique. En 2025, des ateliers de formation sur mesure consacrés au financement commercial islamique ont été organisés afin de sensibiliser, d'approfondir les connaissances techniques et de faciliter l'échange de savoir-faire entre les parties prenantes issues d'institutions financières publiques et privées, d'entités non financières, d'organisations gouvernementales et d'organismes de réglementation. Ces initiatives soutiennent le développement d'écosystèmes propices au financement commercial conforme à la charia et renforcent le rôle de l'ITFC en tant que catalyseur du développement du financement commercial islamique.



Des interventions ciblées

Commerce numérique et commerce sans papier

Le commerce sans papier garantit la reconnaissance juridique et l'utilisation de documents commerciaux électroniques afin de faciliter le commerce numérique. L'ITFC aborde le commerce sans papier comme une réforme à l'échelle du système, combinant cadres juridiques, infrastructure numérique interopérable et capacités institutionnelles. Cette approche est adaptée aux contextes nationaux et régionaux. Dans la région de l'UEMOA, où un cadre réglementaire favorable était déjà en place, l'ITFC s'est concentrée sur la numérisation régionale et la reconnaissance juridique des certificats d'origine, ainsi que sur l'interopérabilité entre les plateformes nationales et régionales.



Le projet de certificat d'origine électronique (eCO) est une initiative régionale couvrant huit pays de l'UEMOA : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Ce projet relie les systèmes nationaux via un guichet unique régional afin de permettre un commerce sans support papier et de faciliter des échanges intra-régionaux plus rapides et plus transparents.

Le projet est mis en œuvre en deux phases (2024-2026), sous la direction de l'AACE en partenariat avec l'ITFC et l'UEMOA. Un projet pilote en temps réel mené sur le corridor

Dakar-Kati a validé l'ensemble du processus eCO et confirmé la faisabilité d'une extension à l'échelle régionale. La mise en œuvre est actuellement en cours au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Togo.

Comment exporter avec l'AfCFTA

Un programme de renforcement des capacités a été conçu par Afreximbank et l'ITFC pour aider les PME à tirer pleinement parti des opportunités créées par l'AfCFTA. Ce programme hybride, combinant formation en ligne et ateliers en présentiel, rassemble des PME et des acteurs du commerce, notamment des agents des douanes, des entreprises de logistique et des banques.

Actuellement, le programme a été mis en œuvre dans 15 pays (dont huit pays membres de la BID), touchant plus de 300 PME et acteurs du secteur de l'exportation. En outre, 150 formateurs locaux ont été formés, garantissant la pérennité et la rétention de l'expertise au sein des pays participants. Le programme est actuellement disponible en anglais et en français et sera proposé en arabe, accompagné d'études de cas spécifiques à la région.

Deux ateliers nationaux ont été organisés aux Comores et en Algérie, respectivement en juillet et septembre 2025, illustrant l'empreinte régionale croissante du programme et son rôle dans la dotation des PME et des acteurs du commerce des compétences nécessaires pour accéder à de nouveaux marchés dans le cadre de la ZLECA, en particulier les États arabes.



Centre d'apprentissage et de services sur la tomate

Dans le cadre d'une déclaration commune visant à renforcer la coopération en matière de développement industriel et agricole, l'ITFC et l'ONUDI, en collaboration avec la Coopération italienne au développement, ont créé le Centre d'apprentissage et de services sur la tomate (TLSC) à l'Université d'Alexandrie.

Le TLSC a été créé en tant que centre national d'excellence afin de développer la chaîne de valeur de la tomate en Égypte en proposant des formations, des services appliqués et des transferts de technologie pour la production et la transformation de la tomate.

L'ITFC a soutenu des activités ciblées de renforcement des capacités et dispensé une

formation pratique à des étudiants, des agriculteurs, des techniciens et des transformateurs de tomates. À l'issue du projet en 2025, plus de 734 participants avaient été formés aux pratiques de culture, de transformation et de l'industrie alimentaire, renforçant ainsi les compétences tout au long de la chaîne de valeur.

Cette intervention a renforcé les capacités techniques en matière de production, de transformation, de sécurité alimentaire et de gestion de la qualité, a favorisé la conformité aux normes internationales et a positionné le TLSC comme une plateforme nationale durable pour la création de valeur ajoutée, l'innovation et la modernisation du secteur de la tomate en Égypte.



Développement commercial

L'année 2025 a été marquée par des progrès significatifs dans la diversification de la gamme de produits de la Société, l'élargissement de ses secteurs d'activité et le renforcement de ses capacités d'innovation, tout en faisant progresser son Fonds de développement commercial afin de promouvoir le commerce intra-OCI, le développement du secteur privé et la croissance économique durable dans les pays membres.

Diversification de la gamme de produits et des secteurs d'activité

En 2025, l'ITFC a mené à bien l'approbation et la mise en œuvre pilote d'un portefeuille diversifié de solutions de financement du commerce et de trésorerie conformes à la charia, comme décrit ci-dessous.



1. Programme de confirmation de lettres de crédit : développé en partenariat avec des banques et des institutions financières locales afin de faciliter les transactions commerciales internationales grâce à la fourniture des confirmations nécessaires.



2. Financement Salam : Financement pré-récolte et pré-production destiné à couvrir les coûts liés à l'agriculture, comme les engrais et les semences, ainsi que les coûts de production généraux, comme ceux liés aux matières premières.



3. Istijrar pour le financement de l'électricité : Conçu spécifiquement pour financer l'achat et l'importation d'électricité.



4. Financement en monnaie locale : structure conforme à la charia visant à faciliter les transactions en monnaies locales sans exposition au risque de change.

Lancés en 2026, ces produits renforcent la proposition de valeur et la gamme de produits de la Société, améliorent l'accès des clients à des solutions conformes à la charia et soutiennent les flux commerciaux durables dans les pays membres.

Le Fonds de développement du commerce



FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE

Le Fonds de développement du commerce (TDF) est un fonds basé sur le waqf, géré par la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (ITFC), qui vise à soutenir le développement durable du commerce et l'autonomisation économique dans les pays membres. Créé en 2020, le Fonds mobilise des ressources caritatives pour financer des programmes qui renforcent les capacités humaines et institutionnelles, favorisent le développement des PME et élargissent les opportunités de revenus pour les communautés vulnérables.

Le Fonds fonctionne selon un modèle de durabilité dans lequel son capital est investi dans des instruments conformes à la charia. Les rendements nets des investissements sont en partie utilisés pour financer des initiatives de développement et humanitaires, tandis que le reste est réinvesti afin de préserver et de faire croître la base de capital du Fonds.

L'ITFC agit en tant que fiduciaire et administrateur du Fonds et est responsable de sa gestion financière, de ses activités d'investissement et de son reporting. Le Fonds est supervisé par un comité exécutif qui examine son budget annuel et son plan opérationnel, approuve les activités d'investissement et examine les états financiers avant leur soumission au conseil d'administration de l'ITFC.



Depuis sa création, le Fonds a soutenu toute une série d'initiatives de développement et d'aide humanitaire dans les pays membres de l'OCI, notamment :



- Le soutien aux efforts d'intervention d'urgence pendant la pandémie du COVID-19, notamment par la fourniture de matériel médical, de produits de première nécessité et d'aide alimentaire.
- La contribution à l'initiative « Aide pour le commerce » pour les États arabes 2.0 afin d'atténuer l'impact de la pandémie sur le commerce régional.



- Le soutien aux initiatives visant à faire progresser la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) et à renforcer l'intégration commerciale régionale.
- Le renforcement de la compétitivité des PME grâce à des programmes tels que le programme « Export Launchpad », permettant aux entreprises d'accéder aux marchés d'exportation en Europe et au Canada.



- La mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités liés au commerce pour aider les PME à élaborer des stratégies d'exportation et à améliorer leur accès aux marchés.
- Soutenir les initiatives génératrices de revenus dans les zones rurales, notamment les centres de formation professionnelle qui offrent des possibilités de formation et d'emploi aux femmes.



- Le soutien aux subventions offertes aux communautés touchées par des catastrophes naturelles et des difficultés économiques, ainsi qu'aux projets visant à améliorer la productivité agricole, les coopératives de producteurs et l'accès à l'éducation.
- Le financement des initiatives de soutien social en 2025, notamment l'aide alimentaire aux familles vulnérables, la distribution de kits de cuisine respectueux de l'environnement dans les zones rurales, et le soutien aux infrastructures de transport et d'irrigation au profit des petits exploitants agricoles.

Grâce à ces initiatives, le Fonds de développement du commerce continue de jouer un rôle important dans la promotion du développement inclusif et de l'autonomisation économique dans l'ensemble des pays membres de l'OCI.

Services de conseil

En 2025, les services de conseil de l'ITFC ont mené une série d'interventions, fournissant des services complets d'examen et de conformité à la charia, de renforcement des capacités en matière de commerce international et d'ateliers ciblés de développement des compétences en finance islamique.

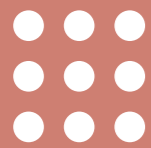
Un atelier d'experts, organisé en partenariat avec la banque islamique Alizz à Mascate, a permis aux entreprises omanaises de se familiariser avec les instruments de financement conformes à la charia, avec les meilleures pratiques en matière de commerce international et les approches pratiques visant à faciliter le commerce transfrontalier. À Tachkent, un programme de formation a été dispensé sur les principes et les mécanismes du financement par Mourabaha, y compris les considérations pertinentes de la charia, les risques associés et les techniques d'atténuation des risques.

En 2025, les services de conseil ont été étendus pour couvrir un éventail plus large de partenaires et d'entreprises nécessitant des examens et des vérifications préalables sur les produits et solutions afin d'obtenir une certification de conformité à la charia. Un programme professionnel d'apprentissage en ligne sera lancé en 2026 afin de renforcer davantage le renforcement des capacités et la diffusion des connaissances dans les pays membres.



04

Renforcer les partenariats



Syndications :

Amplifier l'impact grâce aux partenariats

Parmi ses instruments conformes à la charia, les syndications restent le mécanisme de mobilisation le plus actif, permettant à l'ITFC de mobiliser des financements externes et d'étendre son impact au-delà de son propre bilan.

En 2025, l'ITFC a encore renforcé ses activités de syndication en approfondissant ses relations de longue date et en élargissant son réseau de partenaires de syndication à travers le CCG, l'Europe, l'Asie et l'ensemble du Moyen-Orient. L'engagement durable des partenaires repose sur une confiance constante, une exécution rigoureuse et une prestation fiable, soutenues par une capacité éprouvée à initier, à structurer et à diriger des opérations complexes de financement commercial syndiqué conformes à la charia et alignées sur les priorités de ses pays membres.

En 2025, l'ITFC a mobilisé 6,35 milliards de dollars auprès de partenaires des secteurs privé et public, ce qui représente 68 % du total des approbations pour l'année. Ces ressources mobilisées ont renforcé la capacité de la Société à fournir des solutions de financement du commerce évolutives et à répondre efficacement à l'évolution des marchés.

Des indices de référence indépendants du marché confirment encore davantage cette solide position. Depuis 2021, l'ITFC occupe des positions de premier plan dans les classements Bloomberg et LSEG (anciennement Refinitiv) des syndications islamiques. En 2025, l'ITFC a été classée n° 1 mondial en tant que teneur de livre et arrangeur principal mandaté (MLA) par

Bloomberg et LSEG — une reconnaissance de la capacité de l'ITFC à initier, structurer et exécuter des opérations de syndication islamiques à grande échelle.

Ensemble, ces résultats renforcent le rôle de l'ITFC dans la mise en relation d'un vaste réseau d'institutions financières internationales avec des opportunités de financement du commerce de haute qualité et alignées sur le développement, tout en aidant les pays membres à renforcer les flux commerciaux qui sous-tendent la résilience et la croissance.



Mobiliser des capitaux

pour un modèle d'affaires durable

En 2025, l'ITFC a continué d'élargir et d'approfondir ses relations avec un réseau diversifié de partenaires financiers à travers les régions et les marchés, tout en recourant activement à de multiples canaux de financement. La diversification délibérée des sources de financement a encore renforcé la réputation de la Société en tant qu'emprunteur fiable, bien géré et très sollicité. Au cours de l'année, des lignes de crédit supplémentaires ont été obtenues et le recours à des solutions de liquidité innovantes - telles que les facilités engagées et conditionnelles - s'est étendu afin de garantir un accès ininterrompu aux liquidités en période de tensions sur les marchés ou en cas de besoins de financement imprévus. En outre, l'ITFC a allongé la durée de ses emprunts en concluant des facilités de prêt à terme de trois ans, contribuant ainsi à une plus grande diversification des échéances de financement.

À moyen terme, l'ITFC vise à accroître encore sa capacité d'endettement et à soutenir la croissance organique de son bilan jusqu'en 2026, en s'appuyant sur des partenariats renforcés avec des institutions financières afin de mobiliser des volumes de financement plus importants à des taux compétitifs, ainsi que sur le strict respect de pratiques prudentes de gestion de la liquidité et de politiques d'investissement conservatrices.

Au-delà du financement du bilan et de la gestion de la liquidité, les services de trésorerie proposent de plus en plus de solutions orientées client, complétant ainsi la mission principale de financement du commerce grâce à des services

à valeur ajoutée destinés aux clients et aux pays membres. En 2025, des services de gestion de fonds ont été proposés aux clients, favorisant l'amélioration des revenus, le déploiement de liquidités et l'optimisation du bilan grâce à des mandats sur mesure, des limites de risque et un reporting rigoureux.

En même temps, l'ITFC développe des solutions de couverture en tant que service intégré destiné aux pays membres et aux clients éligibles, les aidant à gérer les risques de marché et à améliorer la prévisibilité budgétaire, en particulier dans des environnements caractérisés par la volatilité des prix des matières premières, les fluctuations des taux de change et l'évolution des prévisions de taux de profit.

L'ITFC renforce également sa capacité à fournir des solutions de structuration aux pays membres, en développant des structures de financement et de gestion des risques conformes à la charia, adaptées aux besoins spécifiques de chaque pays, aux conditions du marché et aux priorités de développement. Ces capacités de structuration, qui couvrent la sélection des instruments, l'optimisation des échéances et des devises, ainsi que la répartition des risques, visent à mobiliser efficacement des fonds, à renforcer le développement des marchés locaux et à permettre aux pays membres d'accéder à des solutions financières durables. Ces efforts contribuent à des objectifs de développement plus larges et renforcent la performance financière de la Société ainsi que la création de valeur à long terme.



L'ITFC développe des solutions de couverture en tant que service intégré destiné aux pays membres et aux clients éligibles

Synergie avec le Groupe de la BID

L'ITFC a collaboré activement avec la BID et les entités du Groupe afin de renforcer la synergie et l'harmonisation. En 2025, l'ITFC a contribué activement au Comité de coordination technique (CCT), qui constitue une plateforme permettant aux entités d'explorer des opportunités de cofinancement, d'échanger des pipelines d'affaires et de partager des connaissances sur les risques liés au marché. L'ITFC a dépassé les objectifs du groupe en termes de projets potentiels, de contacts établis et d'opérations conjointes approuvées.

De même, en 2025, l'ITFC a activement contribué aux réunions du Comité exécutif du Groupe (GECM) ; au cadre stratégique décennal du Groupe de la BID ; aux documents de stratégie des pays membres (MCPS) ; aux cadres d'engagement par pays (CEF) ; ainsi qu'à d'autres plateformes et initiatives au niveau du groupe.

L'ITFC a soutenu le Programme de réponse à la sécurité alimentaire (FSRP) du Groupe de la BID, conçu pour relever les défis en matière de sécurité alimentaire auxquels sont confrontés les pays membres. À la fin de 2025, les approbations au titre du FSRP avaient dépassé l'engagement initial, s'élevant à 6,48 milliards de dollars.

La BID et les entités du Groupe ont continué de figurer parmi les principaux partenaires dans la mise en œuvre de tous les programmes phares de l'ITFC en matière de développement du commerce, notamment AFTIAS 2.0, AATB et TCCA+, apportant ainsi une approche holistique au développement du commerce à l'échelle du Groupe en 2025.



À la fin de 2025,
les approbations au
titre du FSRP avaient
dépassé l'engagement
initial, s'élevant à

6,48
milliards
de dollars

05

États financiers audités de 2025



SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 (11 RAJAB, 1447H)

INDEX	PAGE
Rapport du commissaire aux comptes	31 - 32
État de la situation financière	32
État de résultat	33
État des autres éléments du résultat global	33
État de variations des capitaux propres	34
État des flux de trésorerie	34
État de variations des actifs sous gestion hors bilan	35
Notes aux états financiers	35 - 51



Deloitte and Touche & Co.
Experts-comptables agréés
(Société par actions simplifiée
professionnelle)
Capital ٥ 000 000
The Headquarters Business Park
Tower 2444, Taha Khasiyfan,
Ash Shati District,
P.O. Box : 442, Djeddah 21411
Royaume d'Arabie saoudite
R.C. N° 4030297049

Tél. : +966 12 578 1000
www.deloitte.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Vos Excellences
Le Président et les Membres de l'Assemblée générale
Société internationale islamique de financement du commerce

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société internationale islamique de financement du commerce (la « Société »), comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état des autres éléments du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie et l'état de variations des actifs sous gestion hors bilan pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations, des variations de ses capitaux propres, de ses flux de trésorerie et des variations des actifs sous gestion hors bilan pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes de comptabilité financière (« FAS ») publiées par l'Organisation de comptabilité et d'audit des institutions financières islamiques (« AAOIFI »).

À notre avis, la Société s'est également conformée aux Règles et Principes de la Shari'ah tels que déterminés par le Conseil de la Shari'ah du Groupe de la Banque islamique de développement au cours de la période couverte par l'audit.

Base de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit des Institutions financières islamiques (« ASIFI ») publiées par l'AAOIFI. Les responsabilités qui nous incombent en vertu desdites normes sont décrites plus en détail dans la section *Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément au Code d'éthique de l'AAOIFI applicable aux comptables et commissaires aux comptes des institutions financières islamiques (le « Code AAOIFI »), et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément au Code AAOIFI. Nous estimons que les éléments probants de l'audit que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise à l'égard des états financiers

Les présents états financiers et l'engagement de la Société à opérer conformément aux Règles et Principes de la Shari'ah islamique relèvent de la responsabilité de la direction et du Conseil d'administration de la Société.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément aux FAS publiées par l'AAOIFI et du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Deloitte and Touche & Co.
Experts-comptables agréés

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES -Suite

Vos Excellences
Le Président et les Membres de l'Assemblée générale
Société internationale islamique de financement du commerce

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise à l'égard des états financiers - suite

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins que la direction n'ait l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Les personnes constituant le gouvernement d'entreprise sont chargées de superviser le processus de reporting financier de la Société.

Responsabilités du commissaire aux comptes quant à l'audit des états financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux ASIFI publiées par l'AAOIFI permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme aux ASIFI publiées par l'AAOIFI, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. De plus, nous :

- Identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Acquérons la connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Apprécions le caractère approprié des principes comptables utilisés et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations fournies les concernant faites par la direction.
- Tirons une conclusion sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons qu'une incertitude significative existe, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les informations fournies la concernant dans les états financiers ou, si lesdites informations ne sont pas pertinentes, de modifier l'opinion formulée. Nos conclusions reposent sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des événements ou conditions futurs peuvent amener la Société à cesser ses activités.

Deloitte.Deloitte and Touche & Co.
Experts-comptables agréés

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Suite

Vos Excellences

Le Président et les Membres de l'Assemblée générale
Société internationale islamique de financement du commerce

Responsabilités du commissaire aux comptes quant à l'audit des états financiers - suite

- Évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies et si les états financiers reflètent les opérations et les événements les sous-tendant d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte and Touche & Co.
Experts-comptables agréésWaleed Bin Moha'd. Sobahi
Commissaire aux comptes
Agrément n° 37824 Dhual-Qa'dah 1447H
11 mai 2026

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

	Note	2025	2024
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	225 774	161 684
Placements murabaha en marchandises	6	67 594	31 745
Financement murabaha du commerce, net	7	1 616 975	1 340 415
Investissements en sukuk	8	596 630	527 831
Produit à recevoir et autres actifs	9	14 480	9 201
Immobilisations corporelles		641	1 266
TOTAL DE L'ACTIF		2 522 094	2 072 142
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF			
Charges à payer et autres passifs	10	107 313	45 343
Envers les parties liées	11	2 748	759
Murabaha sur marchandises à payer	12	1 058 772	788 676
TOTAL PASSIF		1 168 333	834 778
CAPITAUX PROPRES			
Capital libéré	14	747 148	746 818
Prime d'émission libérée	14	9 155	8 980
Réserve générale	15	592 475	479 285
Gain actuariel sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		2 065	1 579
Réserve de juste valeur		2 418	702
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		1 353 261	1 237 364
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		2 522 094	2 072 142
ACTIFS SOUS GESTION HORS BILAN	23	5 042 684	3 842 849
ENGAGEMENTS NON DÉCAISSÉS	17		

Les notes afférentes 1 à 25 font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

ÉTAT DE RÉSULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

	Note	2025	2024
PRODUIT DE :			
Financements murahaba du commerce		98 945	94 689
Part des bénéfices du Mudarib		13 169	13 989
Commissions de syndication		17 847	12 763
Frais de mise en œuvre		17 897	12 211
Frais d'émission de lettres de crédit		11 128	11 022
Revenus des investissements en sukuk		20 570	16 892
Revenus des placements murabaha en marchandises		6 572	11 756
Revenus des placements Wakala		287	1 598
Frais de gestion de fonds		1 260	-
Services de financement du commerce et autres revenus		164	80
Gain de change		3 999	3 047
		191 838	178 047
Coûts de financement		(36 264)	(35 165)
Résultat net avant charges		155 574	142 882
CHARGES D'EXPLOITATION :			
Charges de personnel		(37 925)	(37 349)
Autres frais administratifs	16	(12 918)	(10 181)
Amortissements		(364)	(488)
		(51 207)	(48 018)
Produit d'exploitation net avant dépréciation et pertes de crédit attendues		104 367	94 864
Reprise / (provision) de dépréciation sur actifs financiers	21	7 445	(3 976)
Recouvrement de créances annulées		1 378	434
Résultat net de l'exercice		113 190	91 322

Les notes afférentes 1 à 25 font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

ÉTAT DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

	Note	2025	2024
Résultat net de l'exercice		113 190	91 322
Autres éléments du résultat global :			
<u>Éléments qui ne seront pas reclassés dans l'état de résultat :</u>			
Gain actuariel sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	13	486	8 576
		486	8 576
<u>Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans l'état de résultat :</u>			
Variations de la juste valeur des investissements en sukuk comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8	1 716	(5)
		1 716	(5)
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice		2 202	8 571
Total du résultat global de l'exercice		115 392	99 893

Les notes afférentes 1 à 25 font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

ÉTAT DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

	Capital libéré	Prime d'émission libérée	Réserve générale	Écarts actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Réserve de juste valeur	Total capitaux propres
Solde au 1er janvier 2024	746 658	8 895	392 963	(6 997)	707	1 142 226
Résultat net de l'exercice	-	-	91 322	-	-	91 322
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	-	8 576	(5)	8 571
Total du résultat global de l'exercice	-	-	91 322	8 576	(5)	99 893
Capital apporté / (subvention)	160	85	(5 000)	-	-	(4 755)
Solde au 31 décembre 2024	746 818	8 980	479 285	1 579	702	1 237 364
Résultat net de l'exercice	-	-	113 190	-	-	113 190
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	-	486	1 716	2 202
Total du résultat global de l'exercice	-	-	113 190	486	1 716	115 392
Capital apporté	330	175	-	-	-	505
Solde au 31 décembre 2025	747 148	9 155	592 475	2 065	2 418	1 353 261

Les notes afférentes 1 à 25 font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

	Note	2025	2024
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles :			
Résultat net de l'exercice		113 190	91 322
<i>Ajustements au titre de :</i>			
Amortissements		364	488
Dépréciation (reprise) / provision sur les actifs financiers		(7 445)	3 976
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		3 510	3 852
Dépréciation des escomptes sur sukuk		(138)	(324)
		109 481	99 314
<i>Variations nettes des actifs et des passifs opérationnels :</i>			
Financements murabaha du commerce		(268 931)	(321 893)
Produit à recevoir et autres actifs		(2 214)	(1 296)
Envers les parties liées		1 989	(389)
Charges à payer et autres passifs		58 832	(6 545)
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		(100 843)	(230 809)
Prestations versées au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		(3 875)	(3 775)
Trésorerie nette utilisée dans les activités opérationnelles		(104 718)	(234 584)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :			
Investissements en sukuk		(172 694)	(136 845)
Produits de cessions de sukuk		106 489	39 050
Placements murabaha en marchandises		(35 849)	(21 745)
Placements Wakala		-	20 000
Produit de cession d'immobilisations corporelles		261	(629)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		(101 793)	(100 169)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :			
Apport en capital		505	245
Subvention en faveur de l'initiative commerciale de la Société		-	(5 000)
Murabaha sur marchandises à payer		270 096	373 464
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		270 601	368 709
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		64 090	33 956
Trésorerie et équivalents de trésorerie, 1er janvier		161 684	127 727
Reprise de provision pour dépréciation sur trésorerie et équivalents de trésorerie		-	1
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, 31 DÉCEMBRE	5	225 774	161 684

Les notes afférentes 1 à 25 font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

ÉTAT DES VARIATIONS DES ACTIFS SOUS GESTION HORS BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

	Notes	Au 1 janvier 2025	Acquisitions	Cessions/ Retraits nets	Part des bénéfices du Mudarib	Au 31 décembre 2025
Comptes courants avec les membres du syndicat - nets	23	3 709 447	5 293 443	(4 401 958)	13 169	4 614 101
Accords Wakala						
- Liquidités et soldes bancaires	23	35 000	575 927	(609 206)	-	1 721
- Placements murahaba en marchandises	23	40 000	396 227	(235 000)	-	201 227
- Placements Wakala	23	-	320 203	(154 000)	-	166 203
- Financement commercial en murahaba	23	58 402	1 294 978	(1 293 948)	-	59 432
Total		3 842 849	7 880 778	(6 694 112)	13 169	5 042 684

	Notes	Au 1 janvier 2024	Acquisitions	Cessions/ Retraits nets	Part des bénéfices du Mudarib	Au 31 décembre 2024
Comptes courants avec les membres du syndicat - nets	23	3 655 376	2 022 809	(1 982 727)	13 989	3 709 447
Placements Wakala						
- Liquidités et soldes bancaires	23	-	35 000	-	-	35 000
- Placements murabaha en marchandises	23	17 725	40 000	(17 725)	-	40 000
- Financement commercial en murabaha	23	-	1 754 710	(1 696 308)	-	58 402
Total		3 673 101	3 852 519	(3 696 760)	13 989	3 842 849

Les notes afférentes 1 à 25 font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

1. ORGANISATION ET ACTIVITÉS

La Société internationale islamique de financement du commerce (la « Société ») a été créée, conformément à la décision prise par le Conseil des Gouverneurs (« CdG ») de la Banque islamique de développement (« BID » ou la « Banque ») lors de sa 30ème réunion tenue le 24 juin 2005 (17 Jumada-al-Awwal 1426H). La Société est régie par les conditions des statuts de la Société. La Société est une organisation internationale qui tire son statut juridique du droit international public. En conséquence, la Société est capable de conclure des contrats, d'acquiescer et de céder des biens et d'agir en justice. En sa qualité d'institution internationale, la Société n'est pas soumise aux autorités de régulations externes.

La Société vise à promouvoir le commerce entre les pays membres de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) en fournissant des financements commerciaux et en exerçant des activités qui facilitent le commerce intra-OCI et international. La plupart des actifs opérationnels de la Société sont considérés comme des dettes souveraines souscrites ou garanties par les pays membres ou des investissements dans les pays membres, qui sont garantis d'une manière acceptable pour la Société.

La Société mène ses activités commerciales depuis le siège de la Banque à Djeddah, au Royaume d'Arabie saoudite. Les états financiers de la Société sont exprimés en milliers de dollars américains (« USD »).

2. BASE DE PRÉPARATION

2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes de comptabilité financière (« FAS ») publiées par l'Organisation de comptabilité et d'audit des institutions financières islamiques (« AAOIFI ») et aux Règles et Principes de la Shari'ah tels que déterminés par le Conseil de la Shari'ah de la Banque. Conformément aux exigences de l'AAOIFI, concernant les sujets non couverts par les normes AAOIFI, la Société s'inspire des principes comptables généralement acceptés conformément au cadre conceptuel de l'AAOIFI, sous réserve qu'ils ne soient pas en contradiction avec les Règles et Principes de la Shari'ah islamique.

2.2. Base d'évaluation

Les états financiers sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception des éléments suivants :

- Certains investissements dans les sukuk, évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
- L'obligation au titre des régimes d'avantages post-emploi est évaluée par un calcul actuariel de la valeur actualisée basé sur la méthode des unités de crédit projetées.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Devises étrangères

(i) *Devise fonctionnelle et de présentation*

Les présents états financiers sont présentés en milliers de dollars américains (« USD ») correspondant à la devise fonctionnelle et de présentation de la Société.

(ii) *Transactions et soldes*

Les transactions en devises étrangères sont converties en dollars américains en utilisant les taux de change en vigueur à la date des transactions. Les écarts de conversion résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères aux taux de change en vigueur à la date de reporting sont comptabilisés dans l'état de résultat.

Les éléments non monétaires évalués au coût historique et libellés dans une devise étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de comptabilisation initiale.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des soldes bancaires et autres placements à court terme très liquides ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois à la date du placement.

c) Placements murabaha en marchandises

Les placements murabaha en marchandises sont effectués en instruments conformes à la Shari'ah auprès des banques à un profit fixe. L'achat et la vente de marchandises sont limités par les conditions du contrat entre la Société et les différentes banques. Les placements sont initialement comptabilisés au coût y compris les coûts d'acquisitions, puis évalués au coût amorti (le cas échéant).

d) Placements Wakala

Les placements Wakala sont les investissements pour lesquels la Société agit en tant que mandante/investisseur et qui sont gérés sur une base d'agence d'investissement Wakala. À des fins comptables, ces placements sont comptabilisés selon l'approche d'entreprise Wakala, selon laquelle le mandant (ci-après dénommé « Muwakkil ») comptabilise initialement l'investissement au coût et l'ajuste ensuite pour inclure la part du Muwakkil dans le bénéfice ou la perte de l'entreprise Wakala, nette de toute rémunération d'agent, y compris toute rémunération variable payable à la date de clôture.

e) Al-Wakala Bi Al-Istithmar

Al-Wakala Bi Al-Istithmar est utilisé comme outil de financement de fonds de roulement à court, moyen et long terme. La Société, en sa qualité de mandant (ci-après dénommé le « Muwakkil ») désigne le client comme son agent (ci-après dénommé le « Wakil ») pour gérer le montant de l'investissement (ci-après dénommé le « Montant de l'investissement ») dans des activités conformes à la Shari'ah qui peuvent être entreprises, comme convenu, par le Wakil au nom du Muwakkil. L'objectif principal d'un tel investissement est de générer des bénéfices à partir des activités commerciales et de se faire rembourser le Montant de l'investissement ainsi que le montant des bénéfices, le cas échéant, à la date d'échéance de l'investissement sur la base du taux de profit anticipé.

f) Financements murahaba du commerce

Le financement murabaha du commerce est un accord en vertu duquel la Société vend à un client une marchandise ou un actif qu'elle a acheté et acquis sur la base d'une promesse d'achat reçue du client. Le prix de vente comprend le coût majoré d'une marge bénéficiaire convenue.

Les montants à recevoir du financement murahaba du commerce sont comptabilisés au coût des biens vendus ou aux décaissements versés aux bénéficiaires majorés du bénéfice comptabilisé par la Société jusqu'à la date de clôture, diminués des remboursements reçus et des pertes de crédit attendues.

Les revenus non perçus représentent la part non amortie du total des revenus du financement murabaha du commerce engagés au moment du décaissement effectif des fonds.

Les marchandises couvertes par le murabaha sont comptabilisées au coût, diminué des dépréciations, le cas échéant.

g) Mudaraba

Un contrat entre la Société et un client en vertu duquel le client fournit les fonds/ressources (« Rab Al Mal ») et la Société (en tant que « Mudarib ») investit les fonds dans un projet, et les bénéfices générés sont répartis entre les parties selon les parts de bénéfices préalablement convenues dans le contrat. Le Mudarib est responsable de toutes les pertes résultant de sa mauvaise conduite, de sa négligence ou de la violation des termes et conditions du mudaraba. Autrement, les pertes sont à la charge du Rab Al Mal.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

h) Investissements en sukuk

Les investissements en sukuk sont classés dans le portefeuille de base et le portefeuille d'investissement en trésorerie. En 2023, la Société a fait évoluer son modèle d'entreprise concernant ses investissements en sukuk. Cette évolution dans la classification des sukuk vise à mieux harmoniser la stratégie d'investissement de la Société avec ses besoins de liquidité et de placement à long terme (pour les définitions et les détails, se reporter à la note 8).

Les sukuk du portefeuille de base sont acquis dans le but de conserver l'instrument jusqu'à son échéance et de collecter les flux de trésorerie attendus jusqu'à leur échéance. Ces sukuk sont évalués au coût amorti diminué des provisions pour pertes de crédit attendues.

Les sukuk acquis dans le cadre d'un portefeuille d'investissement de trésorerie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à laquelle s'ajoute les coûts de transaction à la date de conclusion du contrat, puis sont réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de reporting, le gain ou la perte en résultant étant comptabilisé dans l'état des autres éléments du résultat global.

La Société exerce son jugement pour évaluer la dépréciation des actifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à chaque date de clôture. Cela inclut la détermination d'une baisse significative ou prolongée de la juste valeur des investissements en-deçà du coût. Déterminer ce qui relève d'une baisse « significative » ou « prolongée » requiert du jugement. En formulant un tel jugement, la Société évalue, entre autres facteurs, la volatilité normale des prix. Par ailleurs, la Société considère qu'il existe une dépréciation lorsqu'il y a des signes de détérioration de la santé financière de l'entreprise détenue, des performances de l'industrie et du secteur, des évolutions technologiques et des flux de trésorerie opérationnels et financiers. Toute dépréciation en résultant est comptabilisée dans l'état de résultat. Toute augmentation ultérieure de la juste valeur est comptabilisée au titre de gain de juste valeur dans l'état des autres éléments du résultat global.

i) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque la Société assume les droits ou obligations contractuels connexes.

Un actif financier correspond à tout actif qui est de la trésorerie, un instrument de capitaux propres d'une autre entité, un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier d'une autre entité ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement favorables à la Société.

Un passif financier correspond à tout passif qui est une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à la Société.

Les actifs et passifs financiers comptabilisés sont initialement évalués à leur juste valeur, laquelle est attestée par le montant de la transaction. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat) sont ajoutés ou déduits de la juste valeur des actifs ou passifs financiers, selon le cas. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés et évalués à l'une ou l'autre des valeurs suivantes : (i) coût amorti, (ii) juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou (iii) juste valeur par le biais du résultat, sur la base à la fois :

- du modèle d'entreprise de la Société pour la gestion des investissements ; et
- des caractéristiques des flux de trésorerie attendus de l'investissement en fonction de la nature des contrats de finance islamique sous-jacents.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

Les actifs financiers englobent les investissements dans des instruments de type dette.

(i) Classification

Instruments de type dette

Catégorisation

Les instruments de type dette sont des instruments en vertu desquels la structure de la transaction donne lieu à un passif monétaire ou non monétaire. Les investissements dans des instruments de type dette sont classés soit en tant que (a) instruments de type dette non monétaires ou (b) instruments de type dette monétaires.

a) les instruments de type dette non monétaires : il s'agit d'instruments de type dette en vertu desquels la structure de la transaction donne lieu à un passif non financier ou un usufruit ou des services à fournir à l'avenir ; ils sont classés dans les catégories suivantes : 1) au coût amorti, 2) à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ou 3) à la juste valeur par le biais du résultat.

Un instrument de type dette non monétaire est classé et évalué au coût amorti uniquement si l'investissement est détenu dans le cadre d'un modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir un tel investissement afin de percevoir les flux de trésorerie attendus jusqu'à l'échéance de l'instrument et si l'investissement a un rendement effectif raisonnablement déterminable.

Un instrument de type dette non monétaire est classé et évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global uniquement si l'investissement est détenu dans le cadre d'un modèle d'entreprise dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte des flux de trésorerie attendus, la cession de l'investissement et si l'investissement a un rendement effectif raisonnablement déterminable.

Un instrument de type dette non monétaire classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat comprend les investissements détenus à des fins de négociation ou comptabilisés à la juste valeur dans l'état de résultat au moment de sa création. Au moment de sa création, un instrument de type dette non monétaire peut uniquement être désigné à la juste valeur par le biais du résultat s'il élimine ou réduit de façon importante une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui autrement découlerait de l'évaluation d'actifs, de passifs ou de quasi-capitaux propres en comptabilisant des gains ou pertes à ce titre sur des bases différentes

b) Instruments de type dette monétaires – il s'agit d'instruments de type dette en vertu desquels la structure de la transaction donne lieu à la création d'un passif financier/dette financière. Ils sont classés et évalués au coût, jusqu'au moment où la transaction en amont est exécutée. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti.

(ii) Comptabilisation et décomptabilisation

Les instruments sont décomptabilisés à la date de négociation, c'est-à-dire à la date à laquelle la Société conclut un contrat d'achat ou de vente de l'actif, date à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les instruments sont décomptabilisés lorsque les droits de percevoir les flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou lorsque la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

(iii) Évaluation

Comptabilisation initiale

Les instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception des coûts de transaction encourus au titre de l'acquisition de placements à la juste valeur par le biais du résultat qui sont imputés à l'état de résultat.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

Évaluation ultérieure

Les investissements à la juste valeur par le biais du résultat sont réévalués à la juste valeur à la clôture de chaque exercice. Les gains ou pertes de réévaluation qui en résultent sont comptabilisés dans l'état de résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent. À la suite de la comptabilisation initiale, les investissements classés au coût amorti sont évalués au coût amorti selon la méthode du résultat effectif, diminué de toute provision pour dépréciation. Tous les gains ou pertes résultant du processus de dépréciation et ceux résultant de la décomptabilisation ou de la dépréciation des investissements sont comptabilisés dans l'état de résultat.

Les investissements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de reporting et les gains ou pertes résultant d'une variation de la juste valeur des investissements sont comptabilisé(e)s dans l'état de variations des capitaux propres et présenté(e)s dans une réserve de juste valeur distincte dans les capitaux propres. Lorsque les investissements classés à la juste valeur par le biais des capitaux propres sont vendus, dépréciés, recouverts ou cédés autrement, les gains ou pertes cumulés(e)s précédemment comptabilisés(e)s dans l'état des autres éléments du résultat global sont transféré(e)s au résultat.

Les investissements qui n'ont pas de prix coté sur le marché ou pour lesquels d'autres méthodes appropriées à partir desquelles il serait possible de dériver une mesure fiable de la juste valeur lorsqu'elle ne peut pas être déterminée sur une base continue, n'existent pas, sont comptabilisés au coût diminué de la provision pour dépréciation, le cas échéant

(iv) Principes d'évaluation

Évaluation au coût amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier est le montant auquel l'actif ou le passif financier est évalué au moment de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en capital, plus ou moins l'amortissement cumulé en utilisant la méthode du profit effectif de toute différence entre le montant initialement comptabilisé et le montant à l'échéance, minoré de toute réduction pour dépréciation. Le calcul du taux de profit effectif inclut l'intégralité des commissions et des frais proportionnels payés ou reçus qui font partie intégrante du taux de bénéfice effectif.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le montant contre lequel un actif peut être échangé, ou une obligation réglée entre deux parties bien informées et consentantes (vendeur et acheteur) à une transaction dans des conditions de concurrence normales. La Société évalue la juste valeur des investissements cotés en utilisant le cours acheteur du marché pour cet instrument à la fermeture des bureaux à la date de l'état de la situation financière. Quant aux investissements pour lesquels il n'existe aucun prix coté sur le marché, une estimation raisonnable de la juste valeur est déterminée par référence à la valeur actuelle sur le marché d'un autre instrument qui présente une large similitude ou est fondé sur l'évaluation des flux de trésorerie futurs. Les valeurs des équivalents de trésorerie sont déterminées par la Société en actualisant les flux de trésorerie futurs aux taux de bénéfice actuels au titre des contrats ayant les mêmes conditions et présentant les mêmes caractéristiques de risques.

(v) Reclassement

La Société reclasse les actifs financiers s'il y a un changement dans le modèle d'entreprise concernant la gestion de ces actifs financiers. Les changements apportés au modèle d'entreprise sont peu fréquents et déterminés par la direction de la Société à la suite d'évolutions externes ou internes ; ils sont importants pour les activités de la Société et évidents pour les parties externes.

Les reclassements sont comptabilisés prospectivement à compter de la date de reclassement. La Société ne retraite pas les gains ou pertes précédemment comptabilisés (y compris les gains ou pertes de dépréciation) ou les bénéfices.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice 2023, la Société a réévalué et modifié le modèle d'entreprise de certains investissements en sukuk évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont reclassés au coût amorti en transférant le solde dans la réserve de juste valeur des autres éléments du résultat global immédiatement avant le reclassement à la juste valeur de l'actif financier dans l'état de la situation financière immédiatement avant le reclassement.

Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements Wakala/murabaha en marchandises, les financements murabaha du commerce et les investissements en sukuk. Ces actifs financiers sont évalués au coût amorti diminué de la dépréciation, à l'exception de certains investissements en sukuk qui sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les passifs financiers sont classés selon la substance des arrangements contractuels conclus. Les passifs financiers significatifs incluent le murabaha sur marchandises à payer et les dettes envers les parties liées ; ils sont initialement évalués à leur juste valeur et comptabilisés par la suite à leur coût.

j) Dépréciation des actifs financiers**Pertes de crédit attendues sur les actifs financiers détenus au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global**

La Société applique une approche en trois phases pour évaluer les pertes de crédit attendues (PCA) pour les actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les actifs financiers passent par les trois phases suivantes en fonction de l'évolution du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale.

i) 1ère phase : PCA de 12 mois

La première phase comprend les actifs financiers qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale. La Société comptabilise 12 mois de PCA pour les actifs financiers de cette phase. Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté de manière significative, la Société compare le risque de défaillance de l'actif financier à la date de clôture, avec le risque de défaillance de l'actif financier à la date de sa comptabilisation initiale.

ii) 2ème phase : PCA à vie - augmentation significative du risque de crédit

La deuxième phase comprend les actifs financiers qui ont connu une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, mais pour lesquels il n'y a pas de preuve objective de dépréciation. La Société comptabilise la PCA à vie pour les actifs financiers de la deuxième phase. Pour ces expositions, la Société comptabilise un montant de provision basé sur la PCA à vie (c'est-à-dire un montant de provision reflétant la durée de vie résiduelle de l'actif financier). Une augmentation significative du risque de crédit est considérée comme ayant eu lieu lorsque les paiements contractuels sont en retard de plus de 180 jours pour les actifs souverains et de plus de 90 jours pour les actifs non souverains.

iii) 3ème phase : PCA à vie – dépréciées

La troisième phase comprend les actifs qui ont été classés comme dépréciés. La Société comptabilise la PCA à vie pour tout le montant net recouvrable auprès du client ou de la vente des biens vendus à ce client.

La provision pour perte de crédit attendue sur les actifs financiers au coût amorti est comptabilisée dans l'état de résultat avec l'effet correspondant à cet actif financier. La provision pour perte de crédit attendue sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est comptabilisée dans l'état de résultat avec l'effet correspondant sur la réserve de juste valeur de cet actif dans les autres éléments du résultat global.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés uniquement lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que la Société a l'intention de procéder à un règlement net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les produits et les charges sont présentés sur une base nette uniquement lorsque cela est autorisé par les normes FAS publiées par l'AAOIFI, ou pour les gains et pertes résultant d'un groupe de transactions similaires.

k) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé dans l'état de résultat, selon la méthode linéaire, pour répartir les coûts à leurs valeurs résiduelles sur la durée d'utilité estimative suivante :

Mobiliers et équipements informatiques	4 ans
Véhicules à moteur	5 ans

Les frais d'entretien et de réparation qui ne prolongent pas la durée d'utilité estimative d'un actif sont passés en charges et imputés au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les renouvellements et améliorations majeurs, le cas échéant, sont capitalisés et les actifs remplacés sont retirés.

Les plus ou moins-values de cession sont déterminés en comparant le produit de la vente avec la valeur comptable. Elles figurent dans l'état de résultat.

l) Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être mesuré de façon fiable.

m) Comptabilisation de revenus*Financements murabaha du commerce*

Les revenus des financements murabaha du commerce sont comptabilisés sur une base temporelle sur la période comprise entre la date du décaissement effectif des fonds et la date de remboursement prévue des acomptes.

Placements murabaha en marchandises

Les revenus des placements sont comptabilisés sur une base temporelle sur la période comprise entre le décaissement effectif des fonds et la date d'échéance.

Placements Wakala

Les revenus des placements sont comptabilisés sur une base temporelle sur la période comprise entre le décaissement effectif des fonds et la date d'échéance.

Investissements en sukuk

Les revenus des investissements en sukuk sont comptabilisés sur une base temporelle en utilisant le taux de rendement conseillé par les entités émettrices.

Part des bénéfices du Mudarib

Les revenus provenant de la part des bénéfices du Mudarib sont comptabilisés sur une base temporelle sur la période comprise entre l'établissement du droit de recevoir un paiement et la date de remboursement de toutes les créances murabaha.

Revenus de syndication et frais de mise en œuvre

Les revenus de syndication et les frais de mise en œuvre sont comptabilisés lorsque le bénéficiaire et l'arrangeur de la syndication ont convenu des modalités de la syndication et que la facilité de financement est déclarée effective. À ce titre, les revenus sont comptabilisés à un moment précis à la finalisation de l'accord et de la mise en œuvre.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

Revenus d'émission de lettres de crédit

Les revenus d'émission de lettres de crédit sont comptabilisés à un moment précis lorsque les obligations de prestation connexes sont remplies.

Gains non approuvés par le Conseil de la Shari'ah

Tout revenu provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et d'autres investissements, qui n'est pas approuvé par le Conseil de la Shari'ah, n'est pas inclus dans l'état de résultat de la Société. Ce revenu est immédiatement transféré au Fonds de développement du commerce pour être ensuite versé à des causes charitables, à moins que le Conseil d'administration et le Conseil de la Shari'ah n'en décident autrement.

l) Zakat et impôt sur le revenu

La Société n'est pas assujettie à la Zakat ou l'impôt sur le revenu. Tout assujettissement à la zakat et à l'impôt sur le revenu relève de la responsabilité des membres individuels.

m) Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Société gère trois régimes d'avantages postérieurs à l'emploi définis pour ses employés, le régime de retraite du personnel (« SPP »), le régime médical postérieur à l'emploi du personnel (« SRMP ») et le régime de solidarité médicale postérieure à l'emploi (« RMSP »). Tous ces régimes exigent de verser des cotisations à des fonds administrés séparément. Un régime à prestations définies est un régime qui définit un montant de prestations que l'employé recevra lors de sa retraite, dépendant généralement d'un ou plusieurs facteurs comme l'âge, les années de service et le pourcentage du dernier salaire brut. Des actuaires indépendants calculent l'obligation de prestations définies sur une base annuelle à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée du régime à prestations définies et les coûts de service connexes. Les hypothèses actuarielles sont utilisées pour déterminer les obligations de prestations projetées.

Une évaluation actuarielle complète est réalisée tous les trois ans par des actuaires indépendants. Pour les années intermédiaires, l'obligation de prestations définies est estimée par des actuaires indépendants en utilisant des techniques de réactualisation actuarielles approximatives qui permettent l'accumulation de prestations supplémentaires, des flux de trésoreries réels et des évolutions des hypothèses actuarielles sous-jacentes.

Les résultats de l'évaluation actuarielle présentés au 31 décembre 2025, une évaluation exhaustive du RSMP a été réalisée sur la base des données disponibles au 30 novembre 2025, puis reportée au 31 décembre 2025. À l'exception du RSMP, les résultats de l'évaluation actuarielle présentés au 31 décembre 2025 sont basés sur une projection des données de 2024.

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies dues au départ à la retraite est déterminée en actualisant les estimations de sorties de trésorerie futures (relatives au service cumulé à la date de clôture) en utilisant les rendements disponibles sur les obligations de sociétés notées « AA ». Les obligations ont des échéances assez semblables à celles du régime des prestations définies effectif.

Le coût des services rendus du régime à prestations définies comptabilisé dans l'état de résultat reflète l'augmentation de l'obligation au titre des prestations définies résultant des services rendus par les employés au cours de l'exercice. Le coût lié à l'obligation de prestations définies représente l'augmentation du passif due au passage du temps.

Les modifications rétrospectives des prestations, du profit ou de la perte de réduction sont comptabilisées en tant que coûts ou produits des services passés dans l'état de résultat de la période de modification du régime.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

Si les gains ou pertes actuariels sont importants, ils immédiatement comptabilisés en réserves dans les capitaux propres de l'exercice concerné. Le passif représente la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies de la Société, nette de la juste valeur des actifs du régime.

Le comité de retraite, sur les conseils des actuaires de la Société, détermine les cotisations de la Société au régime de prestations définies et les cotisations sont transférées aux déposataires indépendants du régime.

n) Murabaha sur marchandises à payer

Les placements murabaha en marchandises impliquent l'achat et la vente de marchandises à profit fixe. L'achat et la vente de marchandises sont limités par les termes de l'accord entre la Société et d'autres institutions financières islamiques et traditionnelles. Les placements murabaha en marchandises sont comptabilisés au coût amorti.

o) Dette Wakala

Un Wakala est un accord en vertu duquel une partie (le « Muwakkil »/« Mandant ») désigne un agent investisseur (le « Wakeel »/« Agent ») pour investir les fonds dudit Muwakkil (le « Capital du Wakala ») sur la base d'un contrat d'investissement Wakala (le « Wakala »).

La Société, agissant en qualité de Wakeel, décide des investissements à réaliser à partir du Capital du Wakala, sous réserve des conditions du contrat Wakala, mais en tant que fiduciaire, et la Société ne supporte aucune perte et n'est exposée à aucun rendement négatif variable, à l'exception des pertes résultant d'une mauvaise conduite, d'une négligence ou d'une violation de l'une des conditions des contrats Wakala. Par conséquent, la Société ne contrôle pas les fonds sous-jacents et ne comptabilise donc pas le Capital du Wakala et les investissements connexes dans l'état de situation financière.

Les honoraires du Wakala sont comptabilisés sur une base temporelle répartie sur la période du contrat en fonction des montants en principal restant dus.

Jugements et estimations comptables critiques

La préparation des états financiers conformément aux normes FAS publiées par l'AAOIFI nécessite l'utilisation de certaines estimations et hypothèses comptables critiques qui affectent les montants déclarés des actifs et passifs et les produits et charges. Elle exige également que la Direction exerce son jugement dans le processus d'application des principes comptables de la Société. Ces estimations, hypothèses et jugements sont évalués en continu et reposent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, y compris l'obtention de conseils professionnels et les attentes d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances. Les jugements et estimations les plus importants sont résumés ci-après :

Jugements importants**Évaluation du modèle d'entreprise**

Le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent des résultats du test du modèle d'entreprise. La Société détermine le modèle d'entreprise à un niveau qui reflète la manière dont les groupes d'actifs financiers sont gérés ensemble pour atteindre un objectif commercial spécifique. Cette évaluation comprend un jugement reflétant tous les éléments probants pertinents, y compris la manière dont la performance des actifs est évaluée et mesurée, les risques qui affectent la performance des actifs, la manière dont ils sont gérés et la manière dont les gestionnaires des actifs sont rémunérés. La Société surveille les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres. Le suivi fait partie de l'évaluation continue de la Société pour déterminer si le modèle d'entreprise pour lequel les actifs financiers sont détenus continue d'être approprié et, s'il ne l'est pas, s'il y a eu un changement de modèle d'entreprise et donc un changement prospectif de la classification de ces actifs. Concernant les changements opérés au niveau du modèle d'entreprise, se référer à la note 8.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

Hypothèse de continuité d'exploitation

La direction de la Société a évalué la capacité de la Société à poursuivre ses activités et est convaincue qu'elle dispose des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. En outre, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes importantes qui pourraient jeter un doute significatif sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Par conséquent, les états financiers continuent d'être préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

Principales estimations comptablesPertes de crédit attendues sur les actifs financiers

L'évaluation des pertes de crédit selon la norme FAS 30 pour toutes les catégories d'actifs financiers requiert du jugement, en particulier l'estimation du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs et des valeurs des garanties lors de la détermination des pertes de valeur et l'évaluation d'une augmentation significative du risque de crédit. Ces estimations dépendent d'un certain nombre de facteurs, dont les variations peuvent entraîner différents niveaux de provisions. La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer à la fois le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs sont revues régulièrement afin de réduire les différences entre les estimations des pertes et les pertes réelles.

Les calculs des pertes de crédit attendues (« PCA ») de la Société sont les résultats de modèles complexes comportant un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes concernant le choix des données variables et leurs interdépendances. Les éléments des modèles de PCA considérés comme des jugements et des estimations comptables comprennent :

- i) Le modèle interne de notation de crédit de la Société, qui attribue des PD aux différents grades ;
- ii) Les critères de la Société pour évaluer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit nécessitant que la provision pour pertes soit mesurée sur la base d'une perte de crédit attendue (PCA) de 12 mois ou à vie et l'évaluation qualitative applicable ;
- iii) Le développement de modèles de PCA, y compris les différentes formules et le choix des données
- iv) La détermination des associations entre les scénarios macroéconomiques et les données économiques, tels que les niveaux de chômage et les valeurs de garantie, et l'effet sur les PD et les LGD
- v) Sélection de scénarios macroéconomiques prospectifs et de leurs pondérations de probabilité, afin d'obtenir les données économiques nécessaires aux modèles de PCA.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Société a recours à la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée des régimes à prestations définies et les coûts de service connexes. À cet égard, la Société utilise certaines hypothèses de taux d'actualisation, de rendement attendu des actifs du régime et de taux d'augmentation des salaires, qui peuvent différer des expériences réelles. Ces estimations sont mises à jour sur une base annuelle et font l'objet d'une évaluation par un actuaire indépendant.

Incidences des normes de comptabilité financière (nouvelles et révisées)

Les nouvelles normes de comptabilité financière (« FAS ») suivantes de l'Organisation de comptabilité et d'audit des institutions financières islamiques (« AAOIFI »), qui sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, ont été adoptées dans ces états financiers si elles sont jugées applicables.

(i) Norme de comptabilité financière – FAS 40 « Information financière relative aux guichets de financement islamiques »

Cette norme améliore et remplace la norme FAS 18 « Services financiers islamiques proposés par les institutions financières traditionnelles » de l'AAOIFI publiée en 2002. Elle exige que les institutions financières traditionnelles offrant des services financiers islamiques par le biais d'un guichet de financement islamique préparent et présentent les états financiers de ce guichet conformément aux exigences de cette norme, lue avec les autres FAS de l'AAOIFI. Cette norme énonce les principes d'information financière, y compris les exigences de présentation et d'informations applicables aux guichets de financement islamiques.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

La Société a évalué les exigences de cette norme et en a conclu qu'elle ne lui est pas applicable dans la mesure où la Société n'est pas une institution financière classique.

(ii) Norme de comptabilité financière - FAS 42 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers des institutions Takaful »

Cette norme fixe les principes en matière de présentation et d'informations à fournir pour les états financiers des institutions Takaful. Elle vise à garantir que les institutions Takaful présentent fidèlement les informations relatives à ces accords aux parties prenantes concernées, conformément à la relation contractuelle entre les parties et au modèle d'entreprise de l'activité de Takaful, dans le respect des Principes et des Règles de la Shari'ah.

Cette norme améliore les exigences en matière de présentation et d'information, conformément aux meilleures pratiques mondiales, et remplace la norme FAS 12 « Présentation générale et informations à fournir dans les états financiers des compagnies d'assurance islamiques ».

La Société a évalué les exigences de cette norme et en a conclu qu'elle ne lui est pas applicable dans la mesure où la Société n'est pas une institution Takaful.

(iii) Norme de comptabilité financière - FAS 43 « Comptabilité du Takaful : Comptabilisation et évaluation »

Cette norme énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation et de reporting des accords de Takaful et des transactions auxiliaires pour les institutions Takaful. Elle vise à garantir que les institutions Takaful présentent fidèlement les informations relatives à ces accords aux parties prenantes concernées, conformément à la relation contractuelle entre les parties et au modèle d'entreprise de l'activité de Takaful, dans le respect des Principes et des Règles de la Shari'ah. Les exigences de cette norme sont dûment alignées sur les meilleures pratiques internationales en matière d'information financière pour le secteur de l'assurance.

La Société a évalué les exigences de cette norme et en a conclu qu'elle ne lui est pas applicable dans la mesure où la Société n'est pas une institution Takaful.

Normes FAS nouvelles et modifiées publiées mais non entrées en vigueur et non adoptées par anticipation

Les nouvelles normes FAS suivantes ont été publiées. La Société a l'intention d'adopter ces normes de reporting financier lorsqu'elles entreront en vigueur et évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes sur ses états et systèmes financiers.

i) Norme de comptabilité financière - FAS 45 « Quasi-capitaux propres (dont les comptes d'investissement) »

Cette norme prescrit les principes du reporting financier liés aux instruments d'investissement participatifs (y compris les comptes d'investissement) dans lesquels une institution financière islamique contrôle les actifs sous-jacents (le plus souvent, en tant que partenaire de travail), pour le compte de parties prenantes autres que les capitaux propres des propriétaires. Ces instruments (y compris, en particulier, les comptes d'investissement non restreints) sont normalement admissibles à la comptabilisation au bilan et sont comptabilisés en quasi-capitaux propres.

Cette norme fournit les critères généraux de comptabilisation au bilan des instruments d'investissement participatifs et des quasi-capitaux propres, ainsi que de la mise en commun, de la comptabilisation, de la décomptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir concernant les quasi-capitaux propres. Elle traite également du reporting financier relatif à d'autres instruments de quasi-capitaux propres et de certaines problématiques spécifiques.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

Cette norme sera applicable aux exercices financiers à compter du 1er janvier 2026, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société évalue actuellement l'impact de cette norme sur ses états financiers.

ii) Norme de comptabilité financière - FAS 46 « Actifs sous gestion hors bilan »

Cette norme prescrit les critères de caractérisation des actifs sous gestion hors bilan et les principes connexes de reporting financier conformément au « Cadre conceptuel de l'AAOIFI pour le reporting financier ».

Cette norme couvre les aspects de la comptabilisation, de la décomptabilisation, de l'évaluation, de la sélection et de l'adoption de méthodes comptables, etc., relatifs aux actifs sous gestion hors bilan, ainsi que certains aspects spécifiques du reporting financier, par exemple la dépréciation et les engagements déficitaires de l'institution. La norme comprend également les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir, en particulier en les alignant sur les exigences de la norme FAS 1 « Présentation générale et informations à fournir dans les états financiers » en ce qui concerne l'état des variations des actifs sous gestion hors bilan.

Cette norme sera applicable aux exercices financiers à compter du 1er janvier 2026, l'adoption anticipée étant autorisée. Cette norme doit être adoptée en même temps que l'adoption de la norme FAS 45 « Quasi-capitaux propres (dont les comptes d'investissement) ». La Société évalue actuellement l'impact de cette norme sur ses états financiers.

iii) Norme de comptabilité financière - FAS 47 « Transfert d'actifs entre fonds communs d'investissement »

Cette norme prescrit les principes de reporting financier et les exigences d'informations à fournir applicables à tous les transferts d'actifs entre des fonds communs d'investissement liés aux capitaux propres, aux quasi-capitaux propres et aux actifs sous gestion hors bilan d'une institution (et, le cas échéant, entre des catégories importantes de ceux-ci). Elle exige l'adoption et l'application cohérente de méthodes comptables pour ces transferts, conformément aux principes et règles de la Shari'ah, et décrit les obligations générales d'information à cet égard.

Cette norme sera applicable aux exercices financiers à compter du 1er janvier 2026, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société évalue actuellement l'impact de cette norme sur ses états financiers.

iv) Norme de comptabilité financière - FAS 48 « Cadeaux et prix promotionnels »

Cette norme définit les principes comptables et de présentation relatifs à la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir applicables aux cadeaux et prix promotionnels accordés par les institutions financières islamiques à leurs clients, y compris aux quasi-détenteurs de capitaux propres et aux autres titulaires de comptes d'investissement.

Cette norme sera applicable aux exercices financiers à compter du 1er janvier 2026, l'adoption anticipée étant autorisée. Cette norme n'est pas applicable à la Société dans la mesure où elle n'octroie pas de cadeaux ou de prix promotionnels à ses pays membres.

v) Norme de comptabilité financière - FAS 49 « Information financière des institutions opérant dans des économies hyperinflationnistes »

Cette norme définit les principes encadrant l'information financière, notamment les traitements comptables, la présentation des états financiers et les informations à fournir pour les institutions appliquant les normes FAS de l'AAOIFI et exerçant leurs activités dans des économies hyperinflationnistes. Cette norme a été élaborée en tenant compte des principes et règles de la Shari'ah applicables, ainsi que des modèles économiques spécifiques de ces institutions, tout en définissant des principes appropriés en matière d'information financière. Cette norme fournit également une définition d'une économie hyperinflationniste et des indications sur la manière de déterminer si une économie répond à cette qualification.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

Cette norme sera applicable aux exercices financiers à compter du 1er janvier 2026, l'adoption anticipée étant autorisée. Cette norme n'est actuellement pas applicable à la Société, dans la mesure où elle n'exerce pas ses activités dans une économie hyperinflationniste et que, compte tenu de son statut d'institution internationale, elle n'est pas soumise aux situations visées par cette norme.

vi) Norme de comptabilité financière - FAS 50 « Information financière relative aux institutions de d'investissements islamiques (y compris les Fonds d'investissements) »

Cette norme prescrit les principes de reporting financier applicables aux institutions d'investissements islamiques. Elle insiste particulièrement sur la standardisation en matière de forme et de contenu des états financiers des institutions d'investissements. Cette norme prescrit les exigences générales relatives à la présentation, au contenu minimum et à la structure recommandée de leurs états financiers de manière à faciliter une présentation fidèle et sincère conformément aux principes et règles de la Shari'ah.

Cette norme sera applicable aux exercices financiers à compter du 1er janvier 2027, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société évalue actuellement l'impact de cette norme sur ses états financiers.

vii) Norme de comptabilité financière - FAS 51 « Entreprises à participation »

Cette norme définit les principes comptables et de présentation de l'information financière applicables à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir concernant les entreprises à participation (y compris la plupart des structures/produits courants fondés sur la Mudaraba et la Musharaka). Cette norme s'applique à la comptabilité et à l'information financière des investisseurs, des partenaires gestionnaires ainsi que des entreprises à participation elles-mêmes, pour toutes les opérations entrant dans le champ d'application de la norme, y compris celles comportant des parts de capitaux propres ou quasi-fonds propres à rendement fixe ou variable.

Cette norme sera applicable aux exercices financiers à compter du 1er janvier 2027, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société évalue actuellement l'impact de cette norme sur ses états financiers.

viii) Norme de comptabilité financière - FAS 52 « Ventes à livraison différée : Salam et Istisna »

Cette norme définit les principes comptables et de présentation de l'information financière applicables à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir relatifs aux opérations de ventes à livraison différée, pour les acheteurs comme pour les vendeurs. Ces opérations comprennent les ventes à livraison différée fondées sur des contrats de Salam et d'Istisna, à l'exclusion toutefois des contrats de développement fondés sur l'Istisna, qui font l'objet d'une autre norme publiée simultanément.

Cette norme sera applicable aux exercices financiers à compter du 1er janvier 2027, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société évalue actuellement l'impact de cette norme sur ses états financiers.

4. CONSEIL DE LA SHARI'AH DU GROUPE DE LA BID

Les activités de la Société sont soumises au contrôle du Conseil unique de la Shari'ah du Groupe de la BID. Les membres du Conseil unique de la Shari'ah du Groupe de la BID ont été nommés par le Conseil d'administration de la BID à la suite de la résolution n° CDE/20/10/432/(278)/125 pour une période renouvelable de trois ans.

Le Conseil d'administration de la Société, à la suite de sa résolution n°ITFC/BD/24/432(24)/5 a délégué le pouvoir au Président du Groupe de la BID, pour mettre en œuvre la résolution précitée dans la Société.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

Les fonctions du Conseil incluent :

- D'examiner toutes les transactions et les produits proposés par la Société à utiliser pour la première fois et de statuer sur sa conformité avec les principes de la Shari'ah et de fixer les principes fondamentaux de rédaction de contrats connexes et autres documents.
- De donner son avis sur les alternatives Shari'ah aux produits conventionnels que la Société a l'intention d'utiliser et d'appliquer les principes de base pour la rédaction de contrats connexes et d'autres documents et de contribuer au développement de ces alternatives en vue d'améliorer l'expérience de la Société à cet égard.
- De répondre aux questions, demandes de renseignements et explications posées par le Conseil d'administration ou la Direction de la Société.
- De contribuer au programme de la Société en matière de sensibilisation des membres du personnel de la Banque islamique et d'approfondir leur compréhension des fondamentaux, principes, règles et valeurs des transactions financières islamiques.
- De soumettre au Conseil d'administration un rapport détaillé indiquant l'étendue de l'engagement de la Société aux principes de la Shari'ah suivant les opinions et les orientations données et les transactions examinées.

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2025	2024
Liquidités en banque (note 5.1)	225 774	161 684

5.1. Dont les placements murabaha en marchandises ayant des échéances initiales inférieures à trois mois.

5.2. À chaque date de clôture, tous les soldes bancaires sont considérés comme présentant un faible risque de crédit, car ils sont détenus auprès d'institutions bancaires réputées et bénéficiant d'une notation de crédit élevée, et il n'y a pas eu d'antécédents de défaillance pour aucun des soldes bancaires de la Société. Par conséquent, la probabilité de défaillance basée sur des facteurs prospectifs et toute perte en cas de défaillance sont considérées comme négligeables.

6. PLACEMENTS MURABAHA EN MARCHANDISES

	2025	2024
Placements auprès de banques classiques	67 594	71 745
Placements murabaha en marchandises ayant des échéances inférieures à trois mois (note 5)	-	(40 000)
	67 594	31 745

Les placements murabaha en marchandises impliquent l'achat et la vente de marchandises à des taux de profit convenus. L'achat et la vente de marchandises sont limités par les conditions de l'accord entre la Banque et d'autres institutions financières islamiques et traditionnelles disposant de guichets islamiques.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

7. FINANCEMENT MURABAHA DU COMMERCE, NET

	2025	2024
Montants bruts à recevoir (Créances)	1 683 823	1 404 799
Moins : revenus non perçus	(59 496)	(49 403)
	1 624 327	1 355 396
Provision pour pertes de crédit attendues	(7 352)	(14 981)
Créance nette sous financement murabaha	1 616 975	1 340 415

Tous les achats de biens destinés à la revente en vertu d'un financement murabaha sont réalisés sur la base de l'achat spécifique pour revente à un client spécifique. La promesse du client est considérée comme contraignante. En conséquence, toute perte subie par la Société à la suite d'une dépréciation des marchandises ou d'une défaillance du client avant la vente des biens serait remboursée par le client. La Société participe également au financement murabaha syndiqué en qualité de chef de file du syndicat. Les actifs nets gérés pour le compte de membres du syndicat sont présentés dans l'état des variations des actifs sous gestion hors bilan.

L'évolution des pertes de crédit attendues et de l'exposition au risque de défaillance sur les financements murabaha du commerce à la fin de la période de reporting est la suivante :

Exposition au risque de défaillance

2025	1ère phase	2ème phase	3ème phase	Total
1er janvier	1 058 901	296 495	-	1 355 396
Variation nette de l'exercice	268 845	86	-	268 931
31 décembre	1 327 746	296 581	-	1 624 327

Pertes de crédit attendues

2025	1ère phase	2ème phase	3ème phase	Total
1er janvier	8 140	6 841	-	14 981
Reprise pour l'exercice	(2 306)	(5 323)	-	(7 629)
31 décembre	5 834	1 518	-	7 352

Exposition au risque de défaillance

2024	1ère phase	2ème phase	3ème phase	Total
1er janvier	854 527	178 976	-	1 033 503
Variation nette de l'exercice	204 374	117 519	-	321 893
31 décembre	1 058 901	296 495	-	1 355 396

Pertes de crédit attendues

2024	1ère phase	2ème phase	3ème phase	Total
1er janvier	8 950	2 186	-	11 136
(Reprise) / Charge de l'exercice	(810)	4 655	-	3 845
31 décembre	8 140	6 841	-	14 981

Aucun revenu n'a été comptabilisé au niveau de la dépréciation sur les actifs du financement murabaha du commerce pour les exercices clos aux 31 décembre 2024 et 2025.

Au 31 décembre 2024, le solde en souffrance était nul (2024 : 38,9 millions USD).

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

8. INVESTISSEMENTS EN SUKUK

	2025	2024
Investissements au coût amorti	514 183	464 983
Investissements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	82 447	62 848
	596 630	527 831

L'évolution des investissements en sukuk se résume comme suit :

	2025	2024
1er janvier	527 831	426 417
Investissements au cours de l'exercice	172 694	136 845
Cessions/échéances au cours de l'exercice	(106 489)	(39 050)
Produits à recevoir	924	3 432
Variation nette dans la réserve de juste valeur	1 716	(5)
Dotation pour pertes de crédit attendues	(184)	(104)
Dépréciation	-	(28)
Dépréciation des escomptes sur les acquisitions de sukuk, nette	138	324
31 décembre	596 630	527 831

Aux 31 décembre 2024 et 2025, les investissements en sukuk représentent les sukuk émis par divers gouvernements et certaines autres entités. Jusqu'en septembre 2023, avant l'évolution du modèle d'entreprise, les investissements de la Société en sukuk étaient désignés comme évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Au cours de l'exercice, la Société a modifié le modèle d'entreprise pour ses investissements en sukuk. Cette évolution dans la classification des sukuk visait à mieux harmoniser la stratégie d'investissement de la Société avec ses besoins de liquidité et de placements à long terme. La révision du modèle d'entreprise porte sur les éléments suivants :

(i) Un portefeuille de base composé d'actifs liquides de haute qualité dont l'objectif est de détenir des investissements afin de collecter les flux de trésorerie attendus jusqu'à l'échéance de l'instrument. Les actifs détenus dans le cadre de ce portefeuille sont évalués au coût amorti.

(ii) Un portefeuille d'investissement en trésorerie (« TIP ») génère des rendements supplémentaires pour réaliser à la fois la collecte des flux de trésorerie attendus et la vente. Les actifs détenus dans le cadre de ce portefeuille sont désignés, lors de la comptabilisation initiale, comme étant à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Au 31 décembre 2025, le coût amorti des sukuk évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'élève à 80,6 millions USD (2024 : 66,8 millions USD). La juste valeur des sukuk évalués au coût amorti s'établit à 498,4 millions USD (2024 : 437,2 millions).

Parmi les investissements en sukuk, figurent les sukuk émis par une partie liée comptabilisés à la valeur comptable à hauteur de 50 millions USD (2024 : 50 millions USD).

La perte latente sur revalorisation comptabilisée en capitaux propres est nette du gain/(perte) réalisé(e) sur les investissements en sukuk.

Au 31 décembre	Notation de contrepartie					Total
	AAA	AA+ à AA-	A+ à A-	BBB BB et en-deçà		
2025						
-Gouvernements	-	71 958	159 419	73 098	74 986	379 461
- Autres entités	50 195	35 014	129 802	-	2 158	217 169
	50 195	106 972	289 221	73 098	77 144	596 630

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

Au 31 décembre	Notation de contrepartie					Total
	AAA	AA+ à AA-	A+ à A-	BBB BB et en-deçà		
2024						
- Gouvernements	50 395	41 654	124 830	50 965	14 892	282 736
- Autres entités	-	35 554	160 457	29 182	19 902	245 095
	50 395	77 208	285 287	80 147	34 794	527 831

Pertes de crédit attendues

2025	1ère phase	2ère phase	3ère phase	Total
1er janvier	344	-	-	344
Charge de l'exercice	184	-	-	184
31 décembre	528	-	-	528
2024	1ère phase	2ère phase	3ère phase	Total
1er janvier	292	-	-	292
Reprise au cours de l'exercice	(52)	-	-	(52)
Charge de l'exercice	104	-	-	104
31 décembre	344	-	-	344

9. PRODUITS À RECEVOIR ET AUTRES ACTIFS

	2025	2024
Produits à recevoir sur les investissements en sukuk	827	515
Actifs du Fonds de solidarité médicale des retraités	3 989	-
Créances de personnel	7 464	5 942
Autres créances	2 200	2 744
	14 480	9 201

10. CHARGES À PAYER ET AUTRES PASSIFS

	2025	2024
Charges à payer et autres dépenses	3 995	2 778
Passif des régimes de retraite et de couverture médicale du personnel	9 013	5 875
Provisions liées au personnel	5 793	8 267
Autres dettes	359	288
Avances des clients et dettes envers les membres du syndicat	80 022	7 202
Subvention à payer pour l'initiative commerciale de la Société	5 000	9 297
Autres dettes	3 131	11 636
	107 313	45 343

11. TRANSACTIONS ET SOLDES DES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont composées du Conseil des gouverneurs, des administrateurs et des principaux dirigeants de la Société, ainsi que les entités affiliées du Groupe de la BID. Dans le cours normal de ses activités, la Société reçoit des fonds de la BID et exécute des transactions commerciales avec des parties liées. Les modalités du financement fourni par la BID et les opérations conclues avec des parties liées sont approuvées par la direction de la Société et assujetties aux règles, réglementations et directives en vigueur de la BID.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

(a) Les transactions significatives exécutées au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
Part des bénéfices du Mudarib dans les sociétés affiliées	5 209	5 353
Revenu murabaha du commerce versé aux membres affiliés sur leur part dans le financement murabaha syndiqué du commerce	33 033	36 442
Les dettes envers les parties liées incluent :	2025	2024
BID – Ressources en capital ordinaire	2 163	587
Fonds d'assurance maladie BID	86	-
Société islamique pour le développement du secteur privé	21	34
Ressources en compte spécial Fonds Waqf	7	
Fonds de retraite BID	471	138
	2 748	759

- Selon la résolution du conseil d'administration de la BID n°CDE/27/12/428 249/157, datée du 6 janvier 2008 (27 Dhul Hijja 1428 H), le Conseil a décidé d'allouer 1 milliard USD des ressources ordinaires en capital de la BID à la Société, dans laquelle la Société agira comme Mudarib sous contrat Mudaraba daté du 18 mars 2008 (10 Rabi al Awal 1429H).
- Au 31 décembre 2025, le solde de 444,8 millions USD (2024 : 542,3 millions USD) à payer aux parties liées est présenté dans l'état de variations des actifs sous gestion hors bilan (note 23). Il inclut les décaissements et remboursements cumulés sur l'exercice à hauteur de respectivement 696,9 millions USD (2024 : 820 millions USD) et de 794,4 millions USD (2024 : 865,2 millions).
- La Société reçoit la part des bénéfices du Mudarib du Groupe de la BID en se basant sur sa part convenue des bénéfices relative aux opérations de financement murabaha du commerce.

(b) Rémunération des principaux dirigeants

Parmi les principaux dirigeants figurent le Directeur de la Société, le Directeur adjoint et les autres membres de la direction. La rémunération des membres de la direction de la Société comprend les salaires et autres avantages ainsi que la rémunération du Conseil d'administration.

La rémunération des principaux dirigeants est la suivante :

	2025	2024
Salaires et autres avantages	367	911
Rémunération du Conseil d'administration	818	736

12. MURABAHA SUR MARCHANDISES À PAYER

La Société a conclu des accords d'achat et de vente de marchandises avec certaines contreparties. En vertu de ces accords, la Société a acquis certaines marchandises auprès de ces contreparties sur la base d'un paiement différé et les a simultanément vendues à des tiers par l'intermédiaire de ces contreparties. Le solde impayé au 31 décembre représente le prix d'achat en aux termes de ces accords. En 2025, le coût de financement des achats murabaha sur marchandises s'est élevé à 31,2 millions USD (2024 : 26,5 millions USD).

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

13. RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le régime de retraite du personnel du Groupe de la BID comprend des régimes hybrides et à prestations définies au sein du régime de retraite du personnel (« SPP »), et du Fonds de solidarité médicale des retraités (« RMSF ») et un régime à prestations définies au sein du régime de solidarité médicale postérieure à l'emploi (« RMSP ») (collectivement dénommés régimes de retraite du personnel (« SRP »). Toute personne employée par la Banque et ses sociétés affiliées sous un contrat régulier ou un contrat à durée déterminée à compter du 01/07/1447H (01/01/2025G), tel que défini dans les politiques d'emploi de la Banque et de ses sociétés affiliées est éligible au SRP à partir de la date de son entrée en fonction.

Le Groupe de la BID a un régime multi-employeur et comprend la Société, les Ressources en capital ordinaire de la Banque islamique de développement (BID-OCR), les Ressources en compte spécial Fonds Waqf (WAQF), la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID), la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE) et le Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID).

Régime de retraite du personnel (« SPP »)

Le SPP est une combinaison de l'ancien régime à prestations définies (Pilier I) et du nouveau régime de retraite hybride (Pilier II), entrés en vigueur respectivement le 1er Rajab 1399H (27 mai 1979) et le 17/05/1442H (01/01/2021G). Toute personne employée par la Banque et ses sociétés affiliées sous un contrat régulier ou un contrat à durée déterminée à compter du 01/07/1447H (01/01/2025G), tel que défini dans les politiques d'emploi de la Banque et de ses sociétés affiliées est éligible au SPP à partir de la date de son entrée en fonction. La participation au régime de retraite hybride (Pilier II) est limitée aux employés ayant moins de cinq ans d'ancienneté au 31 décembre 2020 sur une base facultative ; cependant, les personnes ayant rejoint la Banque à compter du 1er janvier 2021 participent automatiquement au régime.

Dans les deux piliers, l'employé cotise à hauteur de 11,1 % (2024 : 11,1 %) de sa rémunération annuelle de base tandis que la Banque et ses sociétés affiliées cotisent à hauteur de 25,9 % (2024 : 25,9 %).

Les principales caractéristiques du SPP sont les suivantes :

- L'âge normal de départ à la retraite est de 62 ans révolus ;
- Au moment du départ à la retraite, l'employé retraité éligible a droit à 2,5 % dans le cadre de l'ancien régime de retraite du personnel ou à 1 % dans le cadre du régime hybride dans la composante à Prestations Définies (« PD »), de la rémunération moyenne la plus élevée pondérée (« RMEP ») pour l'ancien régime, et la rémunération moyenne la plus élevée (« RME ») (telle que définie par le Comité de retraite) pour chaque année d'ancienneté ouvrant droit à pension et avec une limite maximale de 30 années de l'hégire.
- 10 % de la cotisation de la Banque et de ses sociétés affiliées de 25,9 %, et 5 % de la contribution des employés de 11,1 %, sont utilisés pour financer la composante à cotisations définies (« CD ») du régime hybride. Le fonds cumulé et le rendement de ses placements seront versés sous forme de prestations forfaitaires de retraite aux participants du régime hybride.
- Les prestations de retraite anticipée, les prestations d'invalidité, les prestations de cessation d'emploi, les prestations de décès avant la retraite ou de décès après la retraite sont également versées tel que déterminé par le Comité de retraite.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

Régime de couverture santé des salariés retraités (« SRMP »)

À compter du 1er Muharram 1421H (correspondant au 6 avril 2000), la Banque a établi le régime de prestations médicales pour les employés retraités par le biais de la résolution du CDE datée du 18 Shawwal 1418H (15 février 1998). Ce régime a été étendu aux membres du personnel éligibles des sociétés affiliées de la Banque qui bénéficient du SPP. La Banque et ses sociétés affiliées financent le SRMP à hauteur de 1 % et chaque employé à hauteur de 0,5 % des salaires de base. L'objectif du SRMP est de verser un montant mensuel aux employés retraités éligibles pour couvrir leurs frais médicaux.

Les droits payables pour chaque employé retraité dans le cadre du régime d'assurance médicale sont calculés selon la formule suivante :

RMEP (tel que défini par le Comité de retraite) X période de cotisation (limitée à un maximum de 30 années de l'hégire) X 0,18 %

Les prestations de retraite anticipée, les prestations d'invalidité, les prestations de cessation d'emploi, les prestations de décès avant la retraite ou de décès après la retraite sont également versées tel que déterminé par le Comité de retraite.

Fonds de solidarité médicale des retraités (« RMSF »)

En février 2019, le CDE a approuvé la création du Fonds de solidarité médicale des retraités (RMSF) qui offrirait de nouvelles prestations de couverture médicale aux futurs retraités du personnel du Groupe de la BID. Dans le cadre de la proposition, les membres du personnel actifs qui ont au moins 10 ans d'ancienneté avant l'âge normal de leur retraite, à compter du 1er janvier 2019, relèveront automatiquement du RMSF. Les membres du personnel qui n'atteignent pas le seuil minimum d'ancienneté se verront offrir la possibilité d'adhérer au nouveau fonds.

Aux termes du RMSF, les retraités verront leurs frais médicaux réels couverts conformément au barème des prestations minimales garanties. Cela couvre principalement l'hospitalisation et les soins d'urgence, le rapatriement et le transport en ambulance. L'hospitalisation spécialisée à l'étranger et les soins ambulatoires sont également couverts, mais uniquement dans certains pays.

Les affiliés au RMSF ont commencé à recevoir des prestations à partir du 1er avril 2022 (date de mise en œuvre complète du régime).

Les cotisations au RMSF sont financées sur une base de 4/4/4 %. Les employés cotisent à hauteur de 4 % de leur salaire ouvrant droit à pension et l'employeur verse une cotisation équivalente à 4 %. Les retraités cotisent également à hauteur de 4 % de leur pension (avant retraits de commutation). Les cotisations de l'employeur et des salariés ont commencé à s'accumuler le 1er janvier 2019.

Les retraités éligibles à la couverture par le Fonds ont été invités à régler les contributions requises pour une période minimale de 10 ans afin de pouvoir bénéficier des prestations.

Administration des régimes de retraite (SRP)

Le Comité de retraite, nommé par le Président du Groupe de la BID, administre le SPP et le SRMP, tandis que le Comité Exécutif (CE) administre le RMSF en tant que fonds séparé pour le compte de ses employés. Ces deux Comités sont responsables de la supervision des investissements et des activités actuarielles des régimes. Les actifs des SPP sont investis conformément aux politiques définies par le Comité de retraite. La Banque et ses sociétés affiliées assument le risque d'investissement et actuariel des SRP et partagent les frais administratifs du SPP et du régime médical, tandis que le RMSF couvre ses propres frais administratifs.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

Risques*Risque d'investissement*

La valeur actualisée du passif des régimes de retraite est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation déterminé par rapport aux rendements des obligations d'entreprises de haute qualité (notées AA) ; si le rendement de l'actif des régimes de retraite est inférieur à ce taux, cela créera un déficit du régime. Actuellement, les régimes de retraite ont un investissement relativement équilibré dans les titres de participation, les instruments de type dette et l'immobilier. En raison de la nature à long terme du passif des régimes, l'administrateur considère qu'il est approprié qu'une partie raisonnable des actifs des régimes de retraite soit investie dans des titres de participation et dans l'immobilier afin de profiter du rendement généré par le fonds.

Taux d'actualisation

Une baisse du taux de rendement des obligations augmentera le passif des régimes, mais cela sera partiellement compensé par une augmentation du rendement des investissements de la dette des régimes.

Risque de longévité

La valeur actualisée du passif des régimes de retraite est calculée par rapport à la meilleure estimation de la mortalité des participants aux SRP pendant et après leur emploi. Une augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes augmentera le passif.

Risque salarial

La valeur actualisée du passif des régimes de retraite est calculée par rapport aux salaires futurs des participants aux régimes. Ainsi, une augmentation des salaires des participants aux régimes augmentera le passif.

Le tableau suivant synthétise les variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies :

	SPP		SRMP		RMSF	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Obligation au titre des prestations au 1er janvier	54 909	55 930	1 361	1 420	562	700
Coût des services rendus	3 022	3 025	7	12	165	195
Coût sur les obligations de prestations définies (« OPD »)	3 020	2 727	76	69	46	47
Cotisations des participants au régime	1 325	1 344	3	3	608	527
Décassements des actifs du régime	(3 923)	(837)	(37)	(38)	(27)	(9)
(Gain)/perte actuariel(le) net(te)	2 686	(7 280)	(26)	(105)	(932)	(898)
Obligation au titre des prestations au 31 décembre	61 039	54 909	1 384	1 361	422	562

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

Les variations des actifs du régime sont les suivantes :

	SPP		SRMP		RMSF	
	2025	2024	2025	2025	2025	2024
Juste valeur des actifs du régime au 1er janvier	47 011	40 893	862	775	3 084	2 008
Ajustement de la juste valeur en début d'exercice	160	1 104	1	4	3	5
Revenus sur les actifs du régime	2 660	2 044	48	37	118	142
Rendement des actifs du régime supérieur / inférieur au taux d'actualisation	2 048	(772)	2	59	-	(107)
Cotisation des participants au régime	1 325	1 344	3	3	608	527
Cotisation patronale	3 227	3 235	23	22	625	518
Décaissements des actifs du régime	(3 923)	(837)	(37)	(38)	(27)	(9)
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre	52 508	47 011	902	862	4 411	3 084
Déficit/(Excédent)	8 531	7 898	482	499	(3 989)	(2 522)

Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
Déficit (passif)	Excédent (actif)	Déficit (passif)	Excédent (actif)

Situation de financement - passif/(actif) net comptabilisé dans l'état de la situation financière représentant l'excédent des obligations au titre des prestations sur la juste valeur des actifs du régime (note 9 et 10)

	9 013	(3 989)	5 875	-
--	--------------	----------------	-------	---

Le passif/(actif) net ci-avant représente principalement les écarts actuariels cumulés résultant de la différence entre l'expérience réelle et les hypothèses utilisées dans l'estimation du passif, qui - si elle est significative, est immédiatement comptabilisée par la Société dans l'état des autres éléments du résultat global de l'exercice.

Sur la base des évaluations actuarielles, les charges au titre des retraites et des prestations médicales pour l'exercice 2025 sont les suivantes :

	SPP		SRMP		RMSF	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Coût des services rendus	3 022	3 025	7	12	165	195
Charges sur les obligations de prestations définies	3 020	2 727	76	69	46	47
Revenus sur actifs	(2 660)	(2 044)	(48)	(37)	(118)	(142)
Montant comptabilisé dans l'état de résultat	3 382	3 708	35	44	93	100

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

	SPP		SRMP		RMSF	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Gain/(perte) actuariel(le) dû(ue) à un changement d'hypothèses	2 686	(7 280)	(26)	(105)	(932)	(898)
Rendement des actifs du régime supérieur / inférieur au taux d'actualisation	(2 048)	772	(2)	(59)	-	107
Cumul des cotisations à l'ouverture	(160)	(1 104)	(1)	(4)	(3)	(5)
(Gain)/perte comptabilisé(e) dans l'état des autres éléments du résultat global	478	(7 612)	(29)	(168)	(935)	(796)

Les principales hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles sont les suivantes :

	SPP		SRMP		RMSF	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Taux d'actualisation	5,50%	5,66%	5,50%	5,66%	5,50%	5,66%
Taux d'augmentation salariale attendu	4,5%-6,5%	4,5%-6,5%	4,5%-6,5%	4,5%-6,5%	4,5%-6,5%	4,5%-6,5%

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations est adopté en tenant compte des taux de rendement à long terme des obligations notées « AA ». Le taux d'augmentation des salaires prévu pour 2024 et 2025 était basé sur l'âge, à savoir : 20-35 ans (6,5 %), 35-50 ans (5,0 %) et plus de 50 ans (4,5 %).

La sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux variations des principales hypothèses pondérées est la suivante :

	SPP		SRMP		RMSF	
	+0,5%	-0,5%	+0,5%	-0,5%	+0,5%	-0,5%
2025	(Diminution)/augmentation des passifs					
Taux d'actualisation	(4 230)	4 770	(61)	65	(115)	143
Taux d'augmentation des salaires	2 104	(1 968)	-	(1)	-	-
2024	(Diminution)/augmentation des passifs					
Taux d'actualisation	(3 820)	4 308	(61)	65	(116)	142
Taux d'augmentation des salaires	1 922	(1 794)	1	(1)	-	-

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente les actifs du régime par grande catégorie :

	SPP	SRMP	RMSF	Total	Total
	2025	2025	2025	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements en marchandises	16 188	845	984	18 017	21 361
Fonds gérés et ventes à tempérament	21 222	-	3 122	24 344	13 733
Investissements en sukuk	13 987	49	250	14 286	14 986
Terrains	630	-	-	630	581
Autres (nets)	481	8	55	544	296
Actifs du régime	52 508	902	4 411	57 821	50 957

Le tableau suivant résume la situation de financement prévue pour le prochain exercice :

2026	SPP	SRMP	RMSF
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	63 963	1 364	1 199
Juste valeur des actifs du régime	(55 197)	(854)	(5 762)
(Déficit)/Excédent du régime	8 766	510	(4 563)
2025	SRPP	SRMP	RMSP
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	57 837	1 398	1 288
Juste valeur des actifs du régime	(49 634)	(871)	(4 269)
(Déficit)/Excédent du régime	8 203	527	(2 981)

SPP

La contribution patronale attendue pour l'exercice clos le 31 décembre 2026 est de 3 227 USD et les coûts attendus à comptabiliser en résultat s'élèvent à 3 463 USD.

SRMP

La contribution patronale attendue pour l'exercice clos le 31 décembre 2026 est de 6 USD et les coûts attendus à comptabiliser en résultat s'élèvent à 33 USD.

RMSF

La contribution patronale attendue pour l'exercice clos le 31 décembre 2026 est de 517 USD et les gains attendus à comptabiliser en résultat s'élèvent à 58 USD.

Les montants comptabilisés dans la réserve des obligations au titre des prestations de retraite et médicales sont les suivants :

	SPP	SRMP	RMSF	Total	Total
	2025	2025	2025	2025	2024
1er janvier	806	251	(2 636)	(1 579)	6 997
Effet des variations dans les hypothèses financières	1 409	20	187	1 616	(6 085)
Effets des variations dans les hypothèses démographiques	-	-	(72)	(72)	204
Effet des ajustements d'expérience	1 277	(46)	(1 047)	184	(2 402)
Rendement des actifs du régime (supérieur) / inférieur au taux d'actualisation	(2 048)	(2)	-	(2 050)	820
Autres ajustements	(160)	(1)	(3)	(164)	(1 113)
31 décembre	1 284	222	(3 571)	(2 065)	(1 579)

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

L'analyse des échéances prévues est présentée ci-après :

2025	SPP	SRMP	RMSF
Année 1	4 784	103	(25)
Année 2	2 879	116	(16)
Année 3	1 489	114	(14)
Année 4	2 776	113	(18)
Année 5	2 257	111	(17)
Cinq prochaines années	8 803	527	(113)
2024	SPP	SRMP	RMSF
Année 1	4 413	48	(19)
Année 2	1 495	79	(18)
Année 3	2 793	95	(16)
Année 4	1 457	98	(7)
Année 5	2 684	101	(5)
Cinq prochaines années	12 444	556	(54)

14. CAPITAL LIBÉRÉ

Le capital de la Société à la fin de la période de reporting se compose des éléments suivants :

	2025	2024
Capital autorisé	4 000 000	4 000 000
Capital souscrit	858 690	858 690
Capital souscrit non encore appelé	(25 730)	(25 730)
Capital social appelé (valeur nominale)	832 960	832 960
Arriérés des versements	(85 812)	(86 142)
Capital libéré (valeur nominale)	747 148	746 818
Prime souscrite	81 992	67 902
Prime souscrite non encore appelée	(16 901)	(13 631)
Prime sur capital social appelé	65 091	54 271
Arriérés des versements	(55 936)	(45 291)
Capital libéré (prime)	9 155	8 980
Capital libéré (à la valeur nominale majorée de la prime)	756 303	755 798

15. RESERVE GENERALE

Conformément à l'article 27 des statuts de la Société, l'Assemblée générale détermine annuellement les dividendes à distribuer uniquement lorsque la réserve atteint 25 % du capital souscrit.

Conformément à la résolution de l'Assemblée générale n° CG16/5-442 adoptée le 4 septembre 2022 lors de la 16^{ème} réunion de l'Assemblée générale, la Société est tenue d'allouer 6 % de son résultat net, mais pas moins de 2 millions USD par an et pas plus de 5 millions USD par an, aux programmes, initiatives et autres engagements de la Société en matière de développement du commerce pour une période de 5 ans à compter du résultat net de l'exercice 2020 jusqu'à celui de l'exercice 2024. Cet accord a pris fin en 2024 et, par conséquent, la Société a alloué un montant nul en 2025 (2024 : 5 millions USD) à cette fin.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

16. AUTRES CHARGES ADMINISTRATIVES

	2025	2024
Conseil et marketing	2 786	3 030
Location de bureau et services d'assistance	2 410	1 663
Digitalisation et souscription	4 685	2 508
Frais de déplacement	1 013	1 309
Frais de réunion	1 253	973
Autres frais	771	698
	12 918	10 181

17. ENGAGEMENTS NON DÉCAISSÉS

Les engagements non décaissés représentent les opérations de financement du commerce qui sont déclarés effectives, et pour lesquelles nos clients pourront demander un décaissement à tout moment. Les éléments qui composent ces engagements non décaissés sont :

- Les opérations déclarées effectives mais dont le décaissement n'a pas encore commencé ; et
- La partie non décaissée des opérations en cours de décaissement, y compris les lettres de crédit (L/C) émises, valides non encore tirées, les L/C d'utilisation non échue et les L/C standby.

Les engagements non décaissés comprennent les éléments suivants :

	2025	2024
Engagements non décaissés - Financements murabaha du commerce	588 220	496 563
Lettres de crédit et obligations standby	45 494	72 044
	633 714	568 607

La provision pour pertes de crédit attendues relative aux lettres de crédit et aux engagements non décaissés s'élève à 1,2 million USD (2024 : 1,06 million USD) et est comptabilisée dans le financement murabaha du commerce.

18. PROFIL DES ÉCHÉANCES

Les actifs et passifs financiers selon leur période d'échéance contractuelle respective sont les suivants :

2025	Période d'échéance déterminée					Période d'échéance non déterminée	Total
	Moins de 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans			
Actif							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	225 774	-	-	-	-	-	225 774
Placements murabaha en marchandises	-	67 594	-	-	-	-	67 594
Financements murabaha du commerce	623 774	764 932	228 269	-	-	-	1 616 975
Investissements en sukuk	9 889	44 495	382 774	159 472	-	-	596 630
Total Actifs financiers	859 437	877 021	611 043	159 472	-	-	2 506 973

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

2025	Période d'échéance déterminée				Période d'échéance non déterminée	Total	
	Moins de 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans			
Passif							
Envers les parties liées	2 748	-	-	-	-	2 748	
Placements murabaha sur marchandises	524 547	213 109	120 181	200 935	-	1 058 772	
Total passifs financiers	527 295	213 109	120 181	200 935	-	1 061 520	
Engagements non décaissés (note 17)	49 866	538 354	-	-	-	588 220	
2024	Période d'échéance déterminée					Période d'échéance non déterminée	Total
	Moins de 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans			
Actif							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	161 684	-	-	-	-	161 684	
Placements murabaha en marchandises	-	31 745	-	-	-	31 745	
Financements murabaha du commerce	460 367	690 436	189 612	-	-	1 340 415	
Investissements en sukuk	43 625	47 996	256 515	179 695	-	527 831	
Total Actifs financiers	665 676	770 177	446 127	179 695	-	2 061 675	
2024	Période d'échéance déterminée					Période d'échéance non déterminée	Total
	Moins de 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans			
Passif							
Envers les parties liées	759	-	-	-	-	759	
Placements murabaha sur marchandises	498 239	290 437	-	-	-	788 676	
Total passifs financiers	498 998	290 437	-	-	-	789 435	
Engagements non décaissés (note 17)	266 602	229 961	-	-	-	496 563	

19. ACTIFS NETS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

	2025	2024
Riyal saoudien	1 201	1 712
Euro	11 969	6 549
Dirham des Émirats Arabes Unis	9	9

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

20. CONCENTRATION DES ACTIFS FINANCIERS

La répartition géographique des actifs financiers se présente comme suit :

2025	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Placements murabaha en marchandises	Financements murabaha du commerce	Investissements en sukuk	Total
Azerbaïdjan	-	-	1 064	-	1 064
Bahreïn	-	30 226	-	15 116	45 342
Bangladesh	-	-	140 483	-	140 483
Belgique	180	-	-	-	180
Burkina Faso	-	-	56 768	-	56 768
Cameroun	-	-	8 300	-	8 300
Comores	-	-	16 499	-	16 499
Djibouti	-	-	13 700	-	13 700
Égypte	-	-	286 336	-	286 336
Gambie	-	-	18 640	-	18 640
Guinée	-	-	890	-	890
Hong Kong	-	-	-	42 261	42 261
Indonésie	8	-	10 112	50 302	60 422
Kenya	-	-	20 483	-	20 483
Malaisie	-	-	-	53 160	53 160
Maldives	-	-	61 476	-	61 476
Mauritanie	-	-	53 032	-	53 032
Nigeria	-	-	44 759	-	44 759
Oman	-	-	98	13 356	13 454
Pakistan	-	-	225 579	-	225 579
Philippines	-	-	-	10 102	10 102
Qatar	-	30 301	-	30 041	60 342
BID	-	-	-	50 391	50 391
Régional	-	-	56 898	-	56 898
Arabie saoudite	1 202	-	-	185 882	187 084
Sénégal	-	-	87 722	-	87 722
Tadjikistan	-	-	20 491	-	20 491
Togo	-	-	33 891	-	33 891
Tunisie	-	-	45 801	-	45 801
Turquie	-	-	137 830	20 744	158 574
Émirats arabes unis	376	-	-	125 275	125 651
Royaume-Uni	224 008	7 067	-	-	231 075
Ouzbékistan	-	-	276 123	-	276 123
Total	225 774	67 594	1 616 975	596 630	2 506 973

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

2024	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Placements murabaha en marchandises	Financements murabaha du commerce	Investissements en sukuk	Total
Bahreïn	10 000	10 249	-	16 114	36 363
Bangladesh	-	-	172 952	-	172 952
Belgique	10	-	-	-	10
Burkina Faso	-	-	49 699	-	49 699
Cameroun	-	-	12 685	-	12 685
France	10 000	-	-	-	10 000
Comores	-	-	15 290	-	15 290
Djibouti	-	-	10 305	-	10 305
Égypte	-	-	242 819	-	242 819
Gambie	-	-	38 512	-	38 512
Guinée	-	-	3 457	-	3 457
Hong Kong	-	-	-	41 654	41 654
Indonésie	-	-	-	43 217	43 217
Koweït	-	-	-	24 824	24 824
Malaisie	-	-	-	39 890	39 890
Maldives	-	-	65 156	-	65 156
Mali	-	-	36 950	-	36 950
Mauritanie	-	-	13 809	-	13 809
Oman	-	-	-	2 090	2 090
Pakistan	-	-	188 332	-	188 332
Qatar	20 000	21 496	-	19 169	60 665
BID	-	-	-	50 395	50 395
Arabie saoudite	1 713	-	-	142 862	144 575
Sénégal	-	-	156 249	-	156 249
Tadjikistan	-	-	17 487	-	17 487
Togo	-	-	25 878	-	25 878
Tunisie	-	-	57 405	-	57 405
Turquie	-	-	96 827	-	96 827
Émirats arabes unis	1 125	-	-	147 616	148 741
Royaume-Uni	118 836	-	-	-	118 836
Ouzbékistan	-	-	136 603	-	136 603
Total	161 684	31 745	1 340 415	527 831	2 061 675

La localisation géographique des actifs reflète les pays dans lesquels les bénéficiaires des actifs sont situés.

21. GESTION DES RISQUES

La gestion des risques de la Société est régie par diverses politiques, procédures et directives en matière de gestion des risques. La Direction de la gestion des risques (« RMD ») est chargée de traiter l'ensemble des politiques, directives et procédures en matière de risque en vue d'obtenir un profil de risque faible, sain et durable pour la Société, par l'identification, la mesure et le suivi de tous les types de risques inhérents à ses activités. Le comité de gestion de la Société est chargé d'examiner les politiques, procédures et directives en matière de gestion des risques et de définir le cadre de gestion des risques et l'appétit au risque de la Société, en vue de garantir la présence de contrôles appropriés de tous les risques majeurs résultant des activités et des transactions financières de la Société.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

Au niveau de la Direction, les comités jouent un rôle de contrôle et de surveillance des risques : le Comité de gestion de l'actif et du passif (« ALCO »), les Comités de crédit (« CC ») et d'investissement (« IC ») et le comité de gestion des risques (« RMC »). Le Comité de gestion de l'actif et du passif est l'organe de suivi et de contrôle des activités de la Société en matière de gestion des risques financiers et des risques liés à la trésorerie. Les Comités IC et CC veillent à la mise en œuvre effective des politiques de crédit et d'investissement de la Banque et supervisent toutes les questions relatives au risque de crédit liées aux opérations souveraines et non souveraines. Le Comité de gestion des risques s'assure de l'existence de mécanismes de suivi et de contrôle pour tous les risques majeurs découlant des opérations de financement et d'investissement en adoptant des référentiels, des politiques, des directives et des rapports pertinents de gestion des risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation et que l'autre partie subisse une perte financière.

Pour toutes les catégories d'actifs financiers détenus par la Société, l'exposition maximale au risque de crédit pour la Société correspond à leur valeur comptable telle que présentée dans l'état de situation financière (notes 6, 7 et 8). Les actifs qui exposent la Société au risque de crédit, sont principalement composés de placements Wakala/murabaha en marchandises, de financements murabaha du commerce et d'investissements dans des Sukuk qui sont, conformément aux critères d'éligibilité spécifiques et aux évaluations du risque de crédit. Le financement murabaha du commerce est couvert, dans la plupart des cas, par des garanties souveraines des pays membres, ou par des garanties de banques commerciales provenant des Sociétés présentant des notations acceptables au vu des politiques de la Société.

Le risque de crédit inclut les pertes potentielles résultant de l'incapacité ou de la réticence d'une contrepartie (pays et banques/institutions financières, entreprises, etc.) à honorer ses obligations envers la Société. À cet égard, la Société a développé et mis en place des politiques et directives complètes en matière de crédit, dans le cadre de la gestion globale du risque de crédit afin de donner des consignes claires sur les différents types de financement. En outre, la Société a mis en place des critères d'évaluation des contreparties avec des limites d'exposition structurées et détaillées, conformément aux meilleures pratiques bancaires. Un élément important de la gestion du risque de crédit est l'établissement de limites d'exposition pour chaque bénéficiaire ou débiteur/groupe de débiteurs liés. À cet égard, la Société dispose d'une structure de limites bien développée, se basant sur la capacité de crédit du bénéficiaire.

La Société dispose d'un système de notation interne complet pour les différentes catégories de contreparties éligibles au financement. Tout en accordant des financements à ses pays membres, la Société protège ses intérêts en obtenant les garanties pertinentes pour ses opérations de financement et doit s'assurer que les bénéficiaires concernés, ainsi que les garants, sont capables d'honorer leurs obligations envers la Société.

Ces politiques et directive sont clairement communiquées au sein de la Société afin de maintenir l'appétit et le profil de risque de crédit global dans les paramètres établis par la Direction. La formulation de la politique de crédit, la mise en place des limites de crédit, le suivi des exceptions et expositions au crédit, et les fonctions de révision/suivi sont effectués indépendamment par le RMD, qui a comme rôle de s'assurer que les lignes-métiers respectent les paramètres de risque établis par le Conseil d'administration et la Direction.

Le risque spécifique au pays implique les risques associés à la situation économique, sociale et politique du pays d'origine du bénéficiaire. Des directives ont été élaborées pour surveiller l'exposition aux pays afin de protéger la Société contre les risques excessifs. Les limites d'exposition de crédit spécifique aux pays sont déterminées, puis revues et mises à jour périodiquement en tenant compte des récents développements macroéconomiques, financiers et autres dans les pays membres, ainsi que l'état de leurs relations d'affaires avec la Société.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

La (reprise) / provision comptabilisée au cours de l'exercice est la suivante :

	2025	2024
Créances murabaha (note 7)	(7 629)	3 845
Investissements en sukuk (note 8)	184	132
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	-	(1)
	(7 445)	3 976

b) Risque de liquidité et risque de marché

La Société est exposée aux risques suivants :

i) Risque de change

Le risque de change résulte de la possibilité que les variations des taux de change affectent la valeur des actifs et passifs financiers libellés en devises étrangères. La Société ne couvre pas son exposition au risque de change au moyen d'instruments de couverture. La Société surveille la composition de ses actifs et passifs et ajuste les soldes régulièrement pour limiter son exposition aux variations des taux de change. La majorité des opérations de financement de la Société est libellée en USD, la même devise que celle dans laquelle les ressources de la Société - c'est-à-dire, les capitaux propres - sont libellées. Tout financement libellé dans une monnaie autre que la devise fonctionnelle est basé sur des principes de financement jumelé ou financé par des partenaires externes. La Société ne fait pas de commerce actif de devises.

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de financement nets. Pour se prémunir contre ce risque, la Société adopte une approche prudente qui consiste à maintenir des niveaux de liquidités élevés à travers des investissements en trésorerie et équivalents de trésorerie, des placements auprès de banques et de financements murabaha du commerce avec une échéance à court terme de trois à douze mois. Le profil de maturité des actifs et des passifs financiers de la Société est présenté à la note 18.

iii) Risque de marge

Le risque de marge provient de la possibilité que les fluctuations de la marge affectent la valeur des instruments financiers. La Société s'expose au risque de marge sur ses investissements dans des placements auprès de banques, les investissements en sukuk et dans des financements murabaha du commerce. S'agissant des actifs financiers, les rendements de la Société reposent sur des valeurs de référence et varient donc en fonction des conditions du marché.

L'analyse de sensibilité a été déterminée, selon l'exposition aux taux de profit à la date de clôture et selon le changement stipulé qui aura lieu au début de l'exercice et maintenu constant tout au long de la période de reporting. Une variation de 50 points de base est utilisée lors de la communication interne du risque de taux de profit aux principaux dirigeants et représente l'évaluation par la direction de la variation possible des taux de profit.

c) Risque opérationnel

La Société s'appuie sur l'auto-évaluation des risques et des contrôles (RCSA), les données relatives aux incidents et à la collecte des pertes (événements) (IMDC) et le suivi des indicateurs de risque clés (KRI) pour l'identification et l'évaluation des risques opérationnels. La fonction de gestion du risque opérationnel fait partie intégrante de la structure globale de gestion des risques ; elle repose sur un modèle de propriété décentralisé qui s'appuie sur les trois lignes de défense suivantes : (1) gestion des lignes-métiers, (2) gestion du risque opérationnel, et (3) Examen d'audit indépendant.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

d) Risque de non-conformité à la Shari'ah

La Société attache une importance particulière à la protection de ses opérations contre le risque de non-conformité à la Shari'ah (RNCS) qui est considéré comme faisant partie des risques opérationnels. La conformité à la Shari'ah fait partie intégrante de l'objectif de création de la Société. Par conséquent, la Société gère efficacement les RNCS grâce à un référentiel robuste de procédures et de politiques. L'unité d'affaires ou de prise de risques, en tant que première ligne de défense, intègre une culture de conformité à la Shari'ah dans ses procédures, tandis que la fonction de Conformité à la Shari'ah du Groupe de la BID sert de deuxième ligne de défense afin de gérer et d'assurer le suivi de manière stratégique de ces risques avant l'exécution des transactions/opérations. La fonction Audit interne de la Shari'ah du Groupe de la BID fournit une assurance raisonnable indépendante en tant que troisième ligne de défense après l'exécution des transactions/opérations en adoptant une méthodologie d'audit interne de la Shari'ah basée sur le risque.

e) Justes valeurs des actifs et passifs financiers

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale conclue entre des intervenants du marché, à la date d'évaluation. Les justes valeurs des actifs opérationnels ne sont pas significativement différentes des valeurs comptables incluses dans les états financiers.

Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour le même instrument (c'est-à-dire sans aucune modification ni reconditionnement) ;

Niveau 2 : prix cotés d'actifs et passifs similaires sur des marchés actifs ou autres techniques de valorisation pour lesquelles toutes les données importantes sont basées sur des données de marché observables ; et

Niveau 3 : techniques de valorisation pour lesquelles aucune donnée importante n'est basée sur des données de marché observables.

L'investissement en sukuk est évalué sur la base des techniques de Niveau 1.

Il n'y a pas eu aucun transfert entre les niveaux durant l'exercice en cours et le précédent.

22. INFORMATION SECTORIELLE

Le Conseil d'administration approuve l'allocation globale des ressources pour les différentes activités de développement de la Société. Afin d'assurer des ressources suffisantes pour lui permettre d'atteindre ses objectifs de développement, la Société s'engage activement dans la gestion de la trésorerie et des liquidités. Les initiatives de développement sont menées par le biais d'un certain nombre de produits de finance islamique comme indiqué dans l'état de la situation financière et sont financées de manière centralisée par le capital de la Société. Étant donné que le Conseil d'administration suit la performance et la situation financière de la Société dans son ensemble, sans faire de distinction entre les activités de développement et les activités auxiliaires de gestion des liquidités ou de la répartition géographique de ses programmes de développement, la direction n'a pas identifié de secteurs opérationnels distincts selon la définition de la norme FAS 22 « Information sectorielle ». En outre, les rapports internes fournis au Conseil d'administration ne présentent pas d'information financière distincte en ce qui concerne les performances de la Société, comme le prévoit la norme FAS 22. La répartition géographique des actifs financiers de la Société est présentée à la note 20.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Exprimé en milliers de dollars US, sauf indication contraire)

23. ACTIFS SOUS GESTION HORS BILAN

La Société gère trois catégories de comptes d'investissement/actifs sous gestion.

1. La Société reçoit des fonds de parties externes et liées pour fournir des financements murabaha aux clients. Ces fonds sont reçus des membres du syndicat en vertu des principes de la Mudaraba, selon lesquels la Société n'a pas d'autorité sur les décisions concernant le déploiement des fonds qu'elle reçoit et, par conséquent, ils sont traités comme des quasi-capitaux propres de titulaires de comptes d'investissement. La Société convient d'un taux de profit fixe allant de 1 % à 15 % (2024 : 1 % à 15 %) des bénéfices réalisés sur le financement murabaha de commerce avec les détenteurs de comptes d'investissement, présenté comme la part des bénéfices du Mudarib dans l'état de résultat.

Au 31 décembre 2025, les actifs gérés pour le compte de parties liées s'élevaient à 444,8 millions USD (2024 : 542,3 millions).

2. La Société a un encours de fonds de 428 millions USD (2024 : 133 millions) en vertu de l'accord basé sur le Wakala. La Société a investi ces fonds dans des liquidités et soldes bancaires, des placements Wakala, des financements murabaha sur marchandises et des financements murabaha sur le commerce et agit en tant qu'agent.

24. ÉVOLUTIONS GEOPOLITIQUES AU MOYEN-ORIENT

Postérieurement à la date de clôture et avant l'autorisation des présents états financiers, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient se sont intensifiées suite aux récents développements militaires dans l'ensemble de la région. La direction suit en permanence la situation et a évalué les implications potentielles de ces événements sur la situation financière, les opérations, la liquidité et le portefeuille d'investissements de la Société à la date de publication des présents états financiers.

L'exposition directe de la Société, au titre de ses opérations de financement dans la région, est limitée et, en conséquence, la direction n'anticipe aucun impact significatif immédiat sur la performance ou la qualité de son portefeuille de financements. La Société maintient une exposition à des institutions financières de la région au travers de placements de trésorerie en liquidités et d'investissements en sukuk émis par des émetteurs souverains et quasi souverains. Une part significative de cette exposition en sukuk est détenue jusqu'à l'échéance et n'est donc pas affectée par la volatilité de marché à court terme. Toutefois, à la date d'approbation des présents états financiers, la direction n'a identifié aucun indicateur de défaillance de contrepartie, de perte de valeur ni de nécessité de comptabiliser des pertes de crédit attendues supplémentaires.

La Société continue de maintenir une position de liquidité solide, soutenue par des soldes de trésorerie, des placements de trésorerie diversifiés et des instruments sukuk liquides de grande qualité. Bien que la volatilité des marchés et les risques régionaux puissent persister, les tests de résistance et analyses de scénarios réalisés par la direction indiquent que la Société est en mesure de faire face à ses obligations tant dans des conditions normales que dans des conditions dégradées.

Sur la base des informations disponibles à la date de publication des présents états financiers, la direction a conclu que ces événements ne nécessitent aucun ajustement des valeurs comptables des actifs et passifs au 31 décembre 2025. La situation demeure évolutive et la direction continuera à suivre de près son évolution.

25. AUTORISATION DES ÉTATS FINANCIERS

La publication des états financiers a été autorisée par le Conseil d'administration de la Société le 7 avril, 2026 (correspondant au 18 Shawwal, 1447H) afin d'être soumis aux Membres de l'Assemblée générale pour approbation.

06

Annexes



ANNEXE 1

PROFIL DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

CRÉATION

La Banque Islamique de Développement (BID) est une banque multilatérale de développement créée en vertu des statuts signés à Djeddah, en Arabie saoudite, le 21 Rajab 1394 H, soit le 12 août 1974. La réunion inaugurale du Conseil des Gouverneurs s'est tenue en Rajab 1395H (juillet 1975), et la BID a officiellement commencé ses activités le 15 Shawwal 1395H (20 octobre 1975).

VISION

La Banque Islamique de Développement s'efforce de devenir une banque de développement de classe mondiale, inspirée par les principes islamiques, qui contribue à transformer de manière significative le paysage du développement humain global dans le monde musulman et à restaurer sa dignité.

MISSION

Promouvoir le développement humain global, en mettant l'accent sur les domaines prioritaires que sont la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé, la promotion de l'éducation, l'amélioration de la gouvernance et l'apport de prospérité aux populations.

MEMBRES

La BID compte 57 pays membres répartis dans différentes régions. Les conditions principales d'adhésion sont que le pays candidat soit membre de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), qu'il verse la première tranche de sa souscription minimale au capital social de la BID et qu'il accepte toutes les conditions générales qui pourraient être décidées par le Conseil des Gouverneurs.

CAPITAL

À la fin de l'année 2025, le capital souscrit de la BID s'élevait à 65,6 milliards de dinars islamiques (DI).

GROUPE DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Le Groupe de la BID comprend cinq entités : la Banque Islamique de Développement (BID), l'Institut de la Banque Islamique de Développement (IsDBI), la Société islamique pour le développement du secteur privé (ICD), la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (ICIEC) et la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (ITFC).

SIÈGE ET POLES RÉGIONAUX

La BID a son siège à Djeddah, en Arabie saoudite, et dispose de 10 centres régionaux à Abuja (Nigéria), Almaty (Kazakhstan), Ankara (Turquie), Le Caire (Égypte), Dakar (Sénégal), Dacca (Bangladesh), Jakarta (Indonésie), Djeddah (Arabie saoudite), Kampala (Ouganda) et Rabat (Maroc), ainsi que d'un centre d'excellence à Kuala Lumpur (Malaisie).

EXERCICE FINANCIER

Le calendrier de l'Hégire est le calendrier officiel de la Banque. Toutefois, l'exercice financier de la Banque commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

UNITÉ DE COMPTE

L'unité comptable de la BID est le dinar islamique (DI), qui équivaut à un droit de tirage spécial (DTS) du Fonds monétaire international.

LANGUE

La langue officielle de la BID est l'arabe. L'anglais et le français sont également des langues de travail.

ANNEXE 2

INFORMATIONS SUR LES ACTIONNAIRES DE L'ITFC

ITFC Société Internationale Islamique de Financement du Commerce

Capital souscrit, appelé et libéré, Au 31/12/2025 (Classé par capital libéré)

N°	Membre	Nombre d'actions					
		Capital souscrit	Pourcentage du capital souscrit	Capital appelé	Pourcentage du capital appelé	Capital libéré	Pourcentage du capital libéré
1	Banque Islamique de Développement	26,637	31.02 %	26,637	31.98 %	26,637	35.65 %
2	Arabie saoudite	14,557	16.95 %	12,000	14.41 %	12,000	16.06 %
3	Fonds saoudien pour le développement, Arabie saoudite	6,065	7.06 %	6,065	7.28 %	6,065	8.12 %
4	Koweït	4,821	5.61 %	4,821	5.79 %	4,821	6.45 %
5	République de Turquie	3,536	4.12 %	3,536	4.25 %	3,536	4.73 %
6	Fonds d'investissement public, Arabie saoudite	3,000	3.49 %	3,000	3.60 %	3,000	4.02 %
7	Malaisie	2,898	3.37 %	2,898	3.48 %	2,898	3.88 %
8	Banque de développement des exportations, Iran	2,500	2.91 %	2,500	3.00 %	2,486	3.33 %
9	Égypte	1,513	1.76 %	1,513	1.82 %	1,513	2.03 %
10	Nigeria	1,000	1.16 %	1,000	1.20 %	1,000	1.34 %
11	Qatar	1,000	1.16 %	1,000	1.20 %	1,000	1.34 %
12	Irak	850	0.99 %	850	1.02 %	850	1.14 %
13	Pakistan	843	0.98 %	843	1.01 %	843	1.13 %
14	Albaraka Islamic Bank, Bahreïn	818	0.95 %	818	0.98 %	818	1.09 %
15	Faisal Islamic Bank of Egypt, Égypte	718	0.84 %	718	0.86 %	718	0.96 %
16	Algérie	608	0.71 %	608	0.73 %	608	0.81 %
17	Brunei Darussalam	582	0.68 %	582	0.70 %	582	0.78 %
18	Tunisie	560	0.65 %	560	0.67 %	560	0.75 %
19	Maroc	510	0.59 %	510	0.61 %	510	0.68 %
20	Banque Mellat, Iran	500	0.58 %	500	0.60 %	500	0.67 %
21	Indonésie	206	0.24 %	206	0.25 %	206	0.28 %
22	Bangladesh	202	0.24 %	202	0.24 %	202	0.27 %
23	Iran	8,692	10.12 %	8,692	10.44 %	192	0.26 %
24	Bahreïn	185	0.22 %	185	0.22 %	185	0.25 %
25	Syrie	185	0.22 %	185	0.22 %	185	0.25 %
26	Palestine	184	0.21 %	184	0.22 %	184	0.25 %
27	Émirats arabes unis	184	0.21 %	184	0.22 %	184	0.25 %
28	Albaraka Investment Company, Londres	161	0.19 %	161	0.19 %	161	0.22 %
29	Libye	139	0.16 %	139	0.17 %	139	0.19 %
30	Jordanie	130	0.15 %	130	0.16 %	130	0.17 %
31	Jordan Islamic Bank	118	0.14 %	118	0.14 %	118	0.16 %
32	Banque Keshavarzi, Iran	100	0.12 %	100	0.12 %	100	0.13 %

N°	Membre	Nombre d'actions					
		Capital souscrit	Pourcentage du capital souscrit	Capital appelé	Pourcentage du capital appelé	Capital libéré	Pourcentage du capital libéré
33	EN Bank, Iran	100	0.12 %	100	0.12 %	100	0.13 %
34	Mauritanie	100	0.12 %	100	0.12 %	100	0.13 %
35	Banque Melli, Iran	100	0.12 %	100	0.12 %	100	0.13 %
36	Banque de l'industrie et des mines, Iran	100	0.12 %	100	0.12 %	100	0.13 %
37	Yémen	100	0.12 %	100	0.12 %	99	0.13 %
38	Côte d'Ivoire	85	0.10 %	85	0.10 %	85	0.11 %
39	Soudan	93	0.11 %	77	0.09 %	77	0.10 %
40	Burkina Faso	75	0.09 %	75	0.09 %	75	0.10 %
41	Somalie	72	0.08 %	72	0.09 %	72	0.10 %
42	Albaraka Turk Katilim Bankasi A.S. (Albaraka Turk Participation Bank)	69	0.08 %	69	0.08 %	69	0.09 %
43	Liban	61	0.07 %	61	0.07 %	61	0.08 %
44	Mozambique	60	0.07 %	60	0.07 %	60	0.08 %
45	Banque Al Baraka, Tunis	53	0.06 %	53	0.06 %	53	0.07 %
46	Azerbaïdjan	50	0.06 %	50	0.06 %	50	0.07 %
47	Banque Tejarat, Iran	50	0.06 %	50	0.06 %	50	0.07 %
48	Bénin	50	0.06 %	50	0.06 %	50	0.07 %
49	Djibouti	50	0.06 %	50	0.06 %	50	0.07 %
50	Gambie	50	0.06 %	50	0.06 %	50	0.07 %
51	Suriname	50	0.06 %	50	0.06 %	50	0.07 %
52	Ouzbékistan	50	0.06 %	50	0.06 %	50	0.07 %
53	Kirghizistan	50	0.06 %	50	0.06 %	50	0.07 %
54	Turkménistan	50	0.06 %	50	0.06 %	50	0.07 %
55	Maldives	50	0.06 %	50	0.06 %	50	0.07 %
61	Ouganda	49	0.06 %	49	0.06 %	49	0.07 %
56	Sénégal	48	0.06 %	48	0.06 %	48	0.06 %
57	Tadjikistan	50	0.06 %	50	0.06 %	34	0.05 %
58	Nile Bank for Commerce & Dev. - Soudan	26	0.03 %	26	0.03 %	26	0.03 %
59	Banque islamique du Soudan, Soudan	26	0.03 %	26	0.03 %	26	0.03 %
60	Tadamon Islamic Bank, Soudan	26	0.03 %	26	0.03 %	26	0.03 %
62	Gabon	22	0.03 %	22	0.03 %	22	0.03 %
63	Cameroun	2	0.00 %	2	0.00 %	2	0.00 %
64	Niger	50	0.06 %	50	0.06 %	-	0.00 %
Total		85,869	100 %	83,296	100 %	74,715	100 %

ANNEXE 3

GESTION DES RISQUES, AFFAIRES JURIDIQUES, CONFORMITÉ ET AUDIT INTERNE

GESTION DES RISQUES

L'ITFC poursuit ses efforts visant à améliorer son infrastructure et ses pratiques de gestion des risques afin de garantir davantage la capacité de la Société à faire face efficacement aux risques découlant de la volatilité de l'environnement commercial et des divers défis opérationnels. L'accent est actuellement mis sur le renforcement de la capacité à gérer les risques financiers et non financiers, conformément aux normes implicites de la notation d'émetteur à long terme A1 attribuée par Moody's Investors Services.

Afin de garantir la mise en œuvre efficace du cadre de gestion des risques, les responsabilités sont réparties aux niveaux de la supervision, de la direction et des départements, comme décrit ci-dessous.

Au niveau de la supervision

(Conseil d'administration et Comité d'audit, des risques et de la conformité du Conseil)

Le Conseil d'administration définit l'orientation stratégique pour une gestion efficace des risques et assume la responsabilité ultime de la gestion de tous les risques significatifs auxquels l'ITFC peut être exposée, ainsi que de la mise en place des ressources, des systèmes, des pratiques et de la culture nécessaires pour faire face à ces risques. À cet égard, le Conseil d'administration a créé le Comité d'audit, des risques et de la conformité (ARCC) afin de l'assister dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance en matière de contrôles internes, de processus d'audit, de gestion des risques, de conformité et de cadre de gouvernance.

Au niveau de la direction

(Comité de direction, Comité de gestion des risques, Comité de crédit, Comité de gestion actif-passif, Comité d'investissement, Comité d'évaluation de la conformité et Comité d'évaluation du portefeuille)

Le Comité de direction et le Comité de gestion des risques se concentrent sur les questions liées aux risques à l'échelle de l'entreprise en termes de politique et d'infrastructure de gestion des risques. Le Comité de crédit, le Comité d'investissement, le Comité d'évaluation de la conformité et le Comité d'évaluation du portefeuille sont responsables des risques de crédit et autres risques pertinents au niveau des transactions. D'autre part, le Comité de gestion de l'actif et du passif (ALCO) se concentre sur les questions liées à la liquidité et aux risques de marché.

Au niveau des départements

(Fonctions opérationnelles/responsables des risques, fonctions de soutien, fonctions de contrôle et conformité)

Département de gestion des risques

Afin de garantir la mise en œuvre efficace du cadre de gestion des risques, un département dédié à la gestion des risques, indépendant des fonctions opérationnelles et relevant du directeur des risques, se concentre sur les risques de crédit, de marché, de liquidité et les risques opérationnels.

Département juridique

Un département juridique dédié, relevant du directeur des risques, fournit des conseils juridiques et gère les risques juridiques et réglementaires. Une liste non exhaustive des activités quotidiennes de la fonction juridique comprend la rédaction de contrats, l'appui à la structuration des transactions, le conseil aux différentes équipes de l'ITFC sur des questions juridiques et le rôle de point de contact pour toutes les questions impliquant la division Charia de la BID.

Fonction de conformité

Une fonction de conformité dédiée, relevant du directeur des risques, est chargée de la mise en

œuvre du cadre et des mesures visant à identifier et à atténuer les risques de conformité, avec pour objectif ultime de protéger l'ITFC contre les sanctions réglementaires, les pertes financières et les atteintes à la réputation. La fonction de conformité de l'ITFC met en œuvre un programme de conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (AML) fondé sur les risques, conçu pour se conformer aux normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ainsi qu'aux lois et réglementations des pays membres de l'OCI. En outre, la fonction de conformité façonne la culture d'entreprise par le biais de sessions de formation et de sensibilisation en présentiel à l'échelle de l'organisation.

BUREAU D'AUDIT INTERNE

Le Bureau d'audit interne (IAO) rend compte fonctionnellement au Conseil d'administration (BED) par l'intermédiaire du Comité d'audit, des risques et de la conformité (ARCC). Sa mission principale est d'aider l'ITFC à créer, protéger et pérenniser de la valeur.

En tant qu'élément essentiel de la gouvernance d'entreprise de l'ITFC, l'IAO fournit au Conseil d'administration et à la haute direction une assurance objective et indépendante, ainsi que des analyses, des prévisions et des services de conseil portant principalement sur l'efficacité et l'efficience des contrôles internes et des processus de gouvernance.

L'orientation stratégique et le plan d'audit de l'IAO sont continuellement affinés en fonction d'évaluations complètes des risques et de considérations relatives aux ressources. Toutes les missions d'audit et de conseil sont menées en référence aux Normes mondiales d'audit interne (GIAS).

Au cours de l'année 2025, l'IAO a renforcé ses capacités en actualisant sa stratégie et son plan, en améliorant l'expertise de son équipe, en renforçant ses compétences clés. Ces améliorations ont été rendues possibles grâce à des programmes de formation ciblés, des certifications professionnelles, la participation à des conférences sectorielles et la mise à niveau des méthodologies d'audit et des plateformes technologiques, garantissant ainsi l'alignement sur les meilleures pratiques mondiales.

De plus, l'IAO examine et aligne régulièrement ses activités sur la stratégie institutionnelle de l'ITFC, ses objectifs organisationnels, les priorités des parties prenantes et les risques émergents, afin de garantir que les missions d'audit restent pertinentes, efficaces et s'inscrivent dans le budget et les ressources approuvés par l'ARCC et le Conseil d'administration.

ANNEXE 4

APPROBATIONS DE FINANCEMENT DU COMMERCE POUR LES PAYS À FAIBLE REVENU ET EN DÉVELOPPEMENT (PFRD)

Approbations de financement du commerce pour 2025 en faveur des PMA (en millions de dollars)

Total des pays à faible revenu
et en développement**2,959**

Total des approbations

9,348

% du total

32%

Approbations commerciales de l'ITFC pour les PMA depuis sa création (en millions de dollars)

PAYS	2008-2025	SECTEURS FINANCÉS
BANGLADESH	21,010	ÉNERGIE, FINANCE
BÉNIN	168	ÉNERGIE, ALIMENTATION, SANTÉ
BURKINA FASO	3,474	ÉNERGIE, ALIMENTATION, FINANCE
TCHAD	11	ALIMENTATION
COMORES	840	ÉNERGIE, ALIMENTATION, FINANCE
DJIBOUTI	1,838	ÉNERGIE
ÉTHIOPIE	40	ÉNERGIE
GAMBIE	851	ÉNERGIE, ALIMENTATION, FINANCE
GUINÉE	45	SANTÉ
MALAWI	55	ÉNERGIE, FINANCES
MALI	792	ÉNERGIE, ALIMENTATION
MAURITANIE	1,407	ÉNERGIE, ALIMENTATION, SANTÉ, FABRICATION INDUSTRIELLE
MOZAMBIQUE	20	ALIMENTATION, FINANCE
NIGER	45	ÉNERGIE, ALIMENTATION
RÉGIONAL (BEID)	158	FINANCE (PARTIE DU FINANCEMENT ACCORDÉ AUX PMA)
RWANDA	5	ÉNERGIE
SÉNÉGAL	2,511	ÉNERGIE, ALIMENTATION, FINANCE
SIERRA LEONE	15	ÉNERGIE
SOUDAN	126	ALIMENTATION
TOGO	694	ÉNERGIE, FINANCE
UGANDA	40	FINANCE
ZAMBIE	25	ALIMENTATION
TOTAL GÉNÉRAL	34,168	
PART DU TOTAL DES APPROBATIONS DEPUIS LE LANCEMENT (%)	37%	

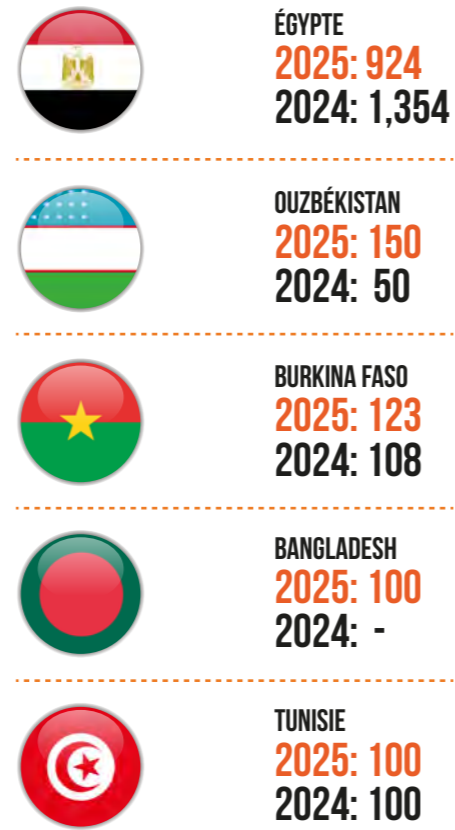
APPENDIX 5

APPROBATIONS DE FINANCEMENT DU COMMERCE POUR 2025, PAR PAYS ET PAR SECTEUR

2025 - Les 5 principaux bénéficiaires des approbations de l'ITFC dans le secteur de l'énergie (en millions de dollars)



2025 - Les 5 principaux bénéficiaires d'approbations de l'ITFC dans le secteur agroalimentaire (en millions de dollars)



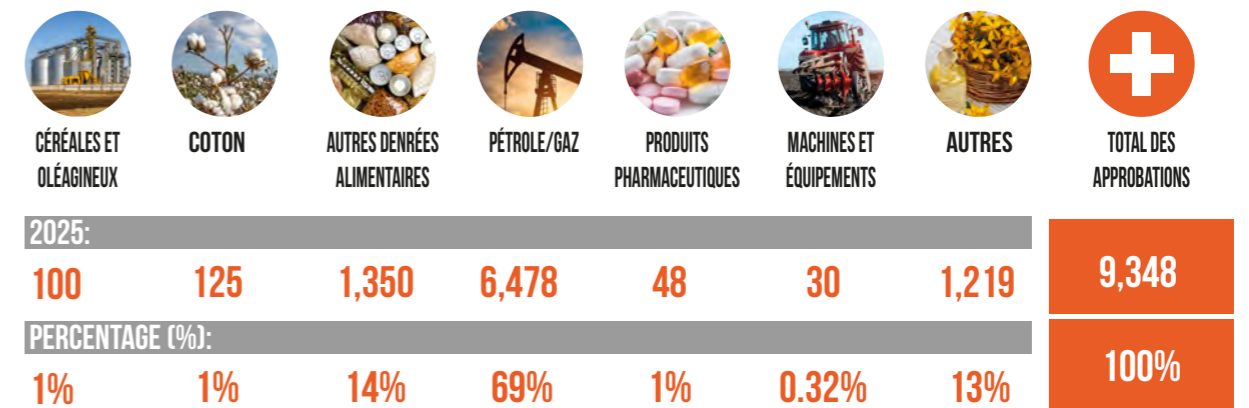
2025 - Les 5 premiers pays en termes d'approbations selon l'ITFC (en millions de dollars)



2025 - Commerce intra-OCI de l'ITFC par région (en millions de dollars)



2025 - Autorisations commerciales de l'ITFC par produit (en millions de dollars)



Source : Étude de marché et suivi de l'ITFC

2025 - Les 5 principaux bénéficiaires d'approbations de l'ITFC dans le secteur privé (en millions de dollars)



ANNEXE 6

CERTIFICAT DU CONSEIL DE LA CHARIA

Protected



Conseil de Charia du Groupe de la
Banque Islamique de Développement

The Islamic Development Bank
Group Shari'ah Board

الهيئة الشرعية لمجموعة
البنك الإسلامي للتنمية

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Islamic Development Group Shari'ah Board

IsDB Group Shari'ah Board Annual Report 1446H/1447H

All praise is due to Allah, the Lord of the Universe; and may blessings and peace be upon Prophet Muhammad and upon his household and companions.

H.E. Chairman of the Board of Governors,
Honorable Members of the Board of Governors,

Assalaamu alaikum warahmatullahi wabarakaatuh

According to the regulations of the Shari'ah Board of the Islamic Development Bank Group (IsDB Group), we are required to submit an annual Shari'ah report to the honorable Board of Governors on the extent to which the transactions and activities conducted by the IsDB Group comply with Shari'ah, in light of the fatwas and resolutions issued by the IsDB Group Shari'ah Board and its Subcommittee. We have reviewed the activities of the IsDB Group for the year 1446/1447 through the Subcommittee – in accordance with the approach practiced by the IsDB Group Shariah Board - which Involved an overall Shariah audit of the applied principles and contracts pertaining to the transactions and applications that have been presented to us.

The review covers the following:

- IsDB Group (Ordinary Capital Resources),
- The Special Account Resources Waqf Fund (Waqf Fund),
- the Islamic Corporation for the Insurance of Investment and Export Credit,
- the Islamic Corporation for the Development of the Private Sector,
- the International Islamic Trade Finance Corporation,
- the Islamic Solidarity Fund for Development,
- the Awqaf Properties Investment Fund,
- the World Waqf Foundation, and;
- all funds managed by IsDB during the financial year ending on 31 December 2025G (11 Rajeb 1447H).

We have undertaken the required review with the help of Shari'ah Affairs Division to express an independent opinion on whether the IsDB Group has complied with the rules and principles of the Shari'ah as well as the specific Fatwas, resolutions, rulings, and guidelines that we have issued.

It is noteworthy that the responsibility for ensuring IsDB Group's compliance with the Shari'ah rules and principles lies with the management of the IsDB Group, while our responsibility is limited to expressing an independent Shari'ah opinion based on our Shariah review of the IsDB Group's operations.

811 King Khalid St. Al Nuzlah Al Yamania Dist. Unit No. 1,
Jeddah 22332-2444, Kingdom of Saudi Arabia
Tel: +966 12 646 7103
Email: isdbshariacompliance@isdb.org

Protected



Conseil de Charia du Groupe de la
Banque Islamique de Développement

The Islamic Development Bank
Group Shari'ah Board

الهيئة الشرعية لمجموعة
البنك الإسلامي للتنمية

We performed our Shariah review by examining and verifying the procedures followed by the IsDB Group, inspecting each type of operation. Our Shariah review was planned and executed to obtain all necessary facts and explanations thereby providing sufficient evidence to reasonably confirm that the IsDB Group has not contravened the rules and principles of Shari'ah.

Accordingly, it is our opinion that:

1. The IsDB Group has followed the procedures required to comply with the contracts that we prepared and audited.
2. The dividends paid and the losses incurred on the investment accounts are in conformity with the bases that we adopted in line with the rules and principles of Shari'ah.
3. All gains achieved from transactions or methods prohibited by Shari'ah have been set aside in accordance with the resolutions we issued in preparation for spending them for charitable purposes under our clearance.
4. The IsDB Group is not obligated to pay Zakat because the sources of its assets are either from public or Waqf funds. As for the funds of other institutions, IsDB Group does not pay Zakat on behalf of their owners without their authorization. Accordingly, the payment of due Zakat of these funds is the sole responsibility of their owners.

We pray that Allah the Almighty continues to guide the IsDB Group to follow the right path for the benefit of the Ummah and all humanity.

Wassalaamu alaikum warahmatullahi wabarakaatuh

His Eminence Dr. Mohamed Ali Elgari
Chairman of the Shari'ah Board

His Eminence Dr. Aznan Hasan
Member of the Shari'ah Board

His Eminence Mufti Muhammad Hassaan Kaleem
Member of the Shari'ah Board

His Eminence Dr. Nizam Yaqoobi
Deputy Chairman of the Shari'ah Board

His Eminence Dr. Sa'id Adekunle Mikail
Member of the Shari'ah Board

Dr. Abdallahi Mohamed
Manager, the Shari'ah Affairs Division

Jeddah, 22 Shaaban 1447H (10 Feb 2025)

811 King Khalid St. Al Nuzlah Al Yamania Dist. Unit No. 1,
Jeddah 22332-2444, Kingdom of Saudi Arabia
Tel: +966 12 646 7103
Email: isdbshariacompliance@isdb.org

ANNEXE 7

RÉCOMPENSES

L'ITFC remporte le prix GTR de la meilleure opération de 2025 pour le financement de l'aide d'urgence suite au séisme en Turquie

Facilité de financement Mourabaha garantie par l'État d'un montant de 150 millions de dollars, destinée à soutenir la reprise économique de la Turquie après le séisme.

Cette transaction historique a été réalisée en étroite collaboration avec le ministère du Trésor et des Finances de la République de Turquie, la Banque de développement industriel de Turquie (TSKB) et la Banque de développement et d'investissement de Turquie (TKYB). Elle a fourni des liquidités essentielles conformes à la charia afin d'aider à soutenir les activités des entreprises touchées par les séismes dévastateurs qui ont frappé la Turquie en février 2023 – un événement qui a causé des dommages estimés à 100 milliards de dollars et perturbé plus de 220 000 entreprises.



Certificate of Award

In recognition of your role in:

Murabaha financing for Turkish earthquake relief

PETER GARDNER
CEO, GTR





L'ITFC récompensée par l'IFN pour ses opérations de financement du commerce exceptionnelles en Égypte et au Tadjikistan

En Égypte, le financement syndiqué record de 604 millions de dollars accordé par l'ITFC à la République arabe d'Égypte, représentée par l'Egyptian General Petroleum Corporation (EGPC), a été récompensé par le prix « Opération souveraine de l'année » (Sovereign Deal of the Year). Ce financement, auquel ont participé 17 banques, a été mobilisé en seulement trois semaines pour répondre aux besoins urgents de financement commercial de l'EGPC. Cette réussite souligne le rôle central de l'ITFC dans le renforcement de la sécurité énergétique du gouvernement égyptien.

La deuxième opération, un mécanisme de financement souverain de type Mourabaha de 30 millions de dollars destiné à la République du Tadjikistan, a été désignée « Opération de financement du commerce de l'année 2024 » par l'IFN. Ce financement, accordé au gouvernement du Tadjikistan représenté par l'Agence des réserves matérielles de l'État (ASMR), visait l'achat de denrées alimentaires et de produits énergétiques stratégiques pour l'économie tadjike. Ce financement a permis au gouvernement de stabiliser les prix sur le marché intérieur tout en garantissant aux populations des zones reculées l'accès à une alimentation de qualité à des prix abordables.



L'ITFC désignée « Meilleure société de financement du développement – Moyen-Orient 2025 »

L'ITFC a été désignée par les Global Banking & Finance Awards comme la meilleure société de financement du développement au Moyen-Orient en 2025. Cette distinction reflète le rôle novateur de l'ITFC dans la combinaison du financement du commerce et du développement afin de renforcer la résilience économique et de favoriser une croissance inclusive dans les pays membres.





Member of Islamic Development Bank Group

P.O. Box 55335, Jeddah 21534, Kingdom of Saudi Arabia.

T +966 12 646 8337 **F** +966 12 637 1064

